

N° 438

SÉNAT

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1990-1991

Annexe au proces-verbal de la séance du 2 juillet 1991.

RAPPORT D'INFORMATION

SUR

les travaux de la Délégation française à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale au cours de la 35^e session ordinaire (1989-1990) de cette Assemblée, adressé à M. le Président du Sénat, en application de l'article 108 du Règlement,

Par M. Pierre JEAMBRUN,

Senateur,

Au nom des délégués élus par le Sénat (1).

(1) *La Délégation du Sénat à la 35^e session de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale était composée de . MM. Henri Collette, Pierre Croze, Pierre Jeambrun, Louis Jung, Pierre Matraja, Henri Portier, délégués titulaires et de MM. Michel Alloncle, André Bohl, Pierre Lacour, Robert Pontillon, Roland Ruet, Louis Souvet, délégués suppléants.*

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	5
CHAPITRE PREMIER : LES GRANDS DISCOURS POLITIQUES	15
<i>Section 1.</i> Discours de M. Charles Goerens, président de l'Assemblée de l'U.E.O. (5 juin 1989)	15
<i>Section 2.</i> Discours de M. Younger, ministre de la Défense du Royaume-Uni, président en exercice du conseil des ministres (6 juin 1989)	20
<i>Section 3.</i> Discours de M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la Défense (7 juin et 5 décembre 1989)	28
<i>Section 4.</i> Discours de M. Eyskens, ministre des Affaires étrangères de Belgique, président en exercice du conseil des ministres (5 décembre 1989)	41
<i>Section 5.</i> Discours de M. Skubiszewski, ministre des Affaires étrangères de Pologne (22 mars 1990)	48
<i>Section 6.</i> Discours de M. Genscher, vice-chancelier, ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne (23 mars 1990)	52
CHAPITRE II : LES PRINCIPAUX DÉBATS ET LES INTERVENTIONS DES DÉLÉGUÉS FRANÇAIS	60
<i>Section 1.</i> La session de juin 1989 (5-8 juin 1989)	60
1. Le rapport du comité des présidents présenté par M. Jean-Pierre Fourré, président de la Délégation française	60
2. Le débat d'urgence sur le massacre des étudiants en Chine	62
3. Le développement des relations Est-Ouest et la sécurité européenne	62
4. L'avenir de la sécurité européenne. Réponse au rapport annuel du Conseil ...	70
5. Les techniques nouvelles et leurs incidences sur la défense de l'Europe	71
6. Les relations de l'U.E.O. avec les Parlements et le public	73
<i>Section 2.</i> La session de décembre 1989 (4-7 décembre 1989)	73
1. L'U.E.O. dans le marché unique européen	73
2. La sécurité de l'Europe et les événements survenus au Proche et au Moyen-Orient	76
3. Etablissement d'un ordre de paix et de sécurité en Europe	77
<i>Section 3.</i> La session extraordinaire de Luxembourg (22-23 mars 1990)	78
ANNEXE. — Principales recommandations adoptées par l'Assemblée de l'U.E.O. au cours de la 35 ^e session ordinaire	87

INTRODUCTION

Le présent rapport retrace les travaux de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale au cours de la 35^e session ordinaire de cette Assemblée dont la première partie s'est tenue du 5 au 8 juin et la seconde du 4 au 7 décembre 1989. Par ailleurs, l'Assemblée de l'U.E.O. s'est réunie à Luxembourg en session extraordinaire les 22 et 23 mars 1990. Ce rapport ne constitue pas un compte rendu exhaustif de l'ensemble de ces travaux, mais une sélection des débats les plus significatifs. On trouvera en annexe le texte des principales recommandations adoptées au cours de cette session.

La délégation de l'Assemblée nationale était ainsi composée :

Délégués titulaires : MM. Philippe Bassinet (S.), Jacques Baumel (R.P.R.), Roland Beix (S.), Jean-Marie Caro (U.D.F.), Adrien Durand (U.D.C), François Fillon (R.P.R.), Raymond Forni (S.), Jean-Pierre Fourré (S.), Robert Galley (R.P.R.), Mme Catherine Lalumière (S.), MM. Jean Oehler (S.), Jean Seitlinger (U.D.F.). *Délégués suppléants* : MM. René André (R.P.R.), Jean-Pierre Balligand (S.), Alain Barrau (S.), Claude Birraux (App. U.D.C.), Paul Dhaille (S.), François Grussenmeyer (R.P.R.), Xavier Hunault (App. U.D.F.), Emile Kœhl (U.D.F.), Pierre Lagorce (S.), Charles Pistre (S.), Jean Valleix (R.P.R.), Jean-Pierre Worms (S.).

Les modifications qui sont intervenues dans la composition de la délégation française au cours de cette période ont été les suivantes :

- En ce qui concerne l'Assemblée nationale :

- remplacement de Mme Catherine Lalumière (S.), démissionnaire, par M. Théo Vial-Massat (C.) comme délégué titulaire, le 8 juin 1989, à la suite de l'élection de Mme Catherine Lalumière, le 10 mai 1989, au poste de Secrétaire général du Conseil de l'Europe ;

- remplacement de M. Alain Barrau (S.), démissionnaire, par M. Georges Lemoine (S.) comme délégué suppléant, le 28 avril 1990.

- En ce qui concerne le Sénat, les représentants du Sénat membres de la délégation française étaient, jusqu'en septembre 1989, MM. Henri Collette (R.P.R.), Pierre Croze (U.R.E.I.), Pierre Jeambrun (R.D.E.), Louis Jung (U.C.), Pierre Matraja (S.), Henri Portier (R.P.R.), *délégués titulaires* et MM. Michel Alloncle (R.P.R.), André

Bohl (U.C.), Pierre Lacour (U.C.), Robert Pontillon (S.), Roland Ruet (U.R.E.I.), Louis Souvet (R.P.R.), *délégués suppléants*.

A la suite de son renouvellement triennal, le Sénat a procédé, le 19 octobre 1989, à l'élection de ses représentants à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et à l'Assemblée de l'U.E.O. Ont été ainsi désignés :

Délégués titulaires : MM. Henri Collette (R.P.R.), Adrien Gouteyron (R.P.R.), Pierre Jeambrun (R.D.E.), Louis Jung (U.C.), Robert Pontillon (S.), Jacques Thyraud (U.R.E.I.). *Délégués suppléants* : MM. Michel Alloncle (R.P.R.), André Bohl (U.C.), Pierre Croze (U.R.E.I.), Jean-François Le Grand (R.P.R.), Jean-Pierre Masseret (S.), Jean Roger (R.D.E.).

La délégation a été endeuillée par la disparition de M. Lucien Pignion (ancien député S.) qui fut son Président de 1981 à 1986. Un hommage particulier lui a été rendu à l'Assemblée de l'U.E.O. dont il fut un des vice-présidents.

Réunie au Sénat le mercredi 22 novembre 1989, la délégation a procédé au renouvellement de son bureau qui se trouve ainsi composé :

Président : M. Jean-Pierre Fourré, député (S.).

Vice-Présidents : MM. Louis Jung, sénateur (U.C.), Jean Seitlinger, député (U.D.F.), Robert Pontillon, sénateur (S.).

Secrétaire général : M. Jean Valleix, député (R.P.R.).

Secrétaires généraux adjoints : MM. Adrien Durand, député (U.D.C.) et Pierre Jeambrun, sénateur (R.D.E.).

Avant de retracer dans le chapitre premier *les grands discours politiques* qui ont marqué cette 35^e session de l'Assemblée de l'U.E.O. et d'évoquer dans le chapitre deuxième *les principaux débats et les interventions des délégués français*, il nous a paru utile de présenter tout d'abord une vue d'ensemble des travaux de cette 35^e session.

I. — *La session de juin.*

L'Assemblée de l'U.E.O. a procédé le lundi 5 juin au renouvellement de son bureau, sous la présidence de M. Louis Jung, sénateur (U.C.), président d'âge. M. Charles Goerens (Parti démocratique, Luxembourg) a été réélu président de l'Assemblée. M. Jean-Pierre Fourré, député (S.) a été réélu vice-président.

Le rapport sur l'activité du Comité des Présidents a été présenté par le président de la délégation M. Jean-Pierre Fourré qui a traité des problèmes administratifs liés à l'adhésion de l'Espagne et du Portugal et

politiques (solution de la crise institutionnelle par la création d'un Institut européen des hautes études de sécurité).

Le Comité des Présidents a adopté à l'unanimité la Recommandation n° 467 demandant au Conseil de mettre fin au mandat des agences de sécurité de l'U.E.O. et de créer dans le cadre des dispositions de l'article VIII, paragraphe 2 du Traité de Bruxelles modifié, un Institut des hautes études de sécurité destiné à promouvoir un esprit européen de défense, mesures qui sont entrées dans les faits non sans poser quelques problèmes de reclassement et d'indemnisation des personnels licenciés des agences supprimées. Le président Jean-Pierre Fourré a reçu à ce sujet le Dr Alfred Lang, venu au nom du Comité du personnel et qui a été assuré du soutien de la Délégation française dans ses démarches en vue de parvenir rapidement à une solution juste et équitable.

Répondant à une lettre que M. Jean-Pierre Fourré lui avait adressée à la suite de son discours devant l'I.H.E.D.N. et de ses déclarations concernant l'avenir de l'U.E.O., M. Michel Rocard, Premier ministre, a rappelé les propositions qu'il avait faites pour consolider cette institution et notamment celle de créer un Institut des hautes études de sécurité :

« C'est aujourd'hui chose faite et je m'en réjouis d'autant plus que les bouleversements en cours en Europe centrale et orientale, au-delà de l'enthousiasme, exigent de notre part un effort nouveau de réflexion : l'Union de l'Europe occidentale a un rôle de premier plan à jouer dans l'élaboration de l'Europe plus ouverte, plus coopérative, qui va se construire. Les peuples d'Europe orientale ont su conquérir leur liberté ; à l'Europe démocratique que nous formons de leur proposer de nouveaux processus, de nouvelles structures d'échange et d'expression politique, y compris dans le domaine de la défense. »

M. Van Eekelen, nouveau secrétaire général de l'U.E.O. a prononcé un discours évoquant notamment les deux domaines supplémentaires qui s'ouvrent à la coopération entre le Conseil et l'Assemblée — la définition et la promotion d'une politique de l'information plus dynamique et plus inventive — la mise à jour du Traité de Bruxelles modifié dès lors que le processus de ratification de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal sera arrivé à son terme. S'agissant de la sécurité européenne, M. Van Eekelen a souhaité le renforcement de l'U.E.O. comme pilier européen dans le cadre de l'Alliance atlantique. (Question orale de M. Jean-Marie Caro député [U.D.F.]).

Le mardi 6 juin, l'Assemblée a examiné l'état de la sécurité européenne, les forces d'intervention et les renforts pour le centre et le nord, rapport de M. Speed (Cons. Royaume-Uni) au nom de la Commission des questions de défense et des armements. (Intervention de M. Jean-Marie Caro).

M. Younger, ministre de la Défense du Royaume-Uni, président en exercice du Conseil a présenté la deuxième partie du 34^e rapport annuel du Conseil. Le Ministre a rappelé que le premier objectif de la prési-

dence britannique avait été la promotion de l'U.E.O. comme enceinte privilégiée pour la discussion des problèmes de sécurité, le deuxième objectif étant de mener à bien l'élargissement de l'Union à l'Espagne et au Portugal. Les engagements de la plateforme de La Haye ont été développés cependant que se renforçait le rôle de l'U.E.O. pour coordonner l'action des pays européens concernant les problèmes hors zone O.T.A.N.

L'Assemblée a traité des aspects actuels de la maîtrise des armements. Réponse au rapport annuel du Conseil, présentation du rapport de M. De Beer (Lib. Pays-Bas) au nom de la Commission des questions de défense et des armements.

L'Assemblée a ensuite voté une résolution présentée par M. Wilkinson (Cons. Royaume-Uni) condamnant la répression et le massacre d'étudiants et d'autres personnes en République populaire de Chine.

Le mercredi 7 juin, l'Assemblée a traité du développement des relations Est-Ouest et de la sécurité européenne sur le rapport de M. Robert Pontillon, (sénateur S.), présenté au nom de la commission politique. Intervention de MM. Jacques Baumel (député R.P.R.), Jean-Marie Caro (député U.D.F.), Jean-Pierre Fourré (député S.).

L'avenir de la sécurité européenne, réponse au rapport annuel du Conseil, a fait l'objet du rapport de M. Van der Sanden (Chr. Dém. Pays-Bas), demandant notamment la création d'un Institut européen des hautes études de sécurité. (Intervention de M. Jean-Marie Caro.)

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la Défense a prononcé un discours le mercredi 7 juin. M. Jean-Pierre Fourré, qui présidait la séance, a souligné que cette visite venant après celle de M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères confirmait l'intérêt que la France attache à l'U.E.O. dans une période particulièrement importante pour la défense européenne.

M. Jean-Pierre Chevènement a notamment répondu aux questions de M. Jean-Marie Caro sur le concept d'équilibre entre les différents armements et de M. Jacques Baumel sur le statut de l'Institut européen des hautes études de sécurité.

Dans les commissions, M. Dudley Smith (Cons. Royaume-Uni) a été élu président de la Commission des questions de défense et des armements en remplacement de M. Peter Kittelmann (C.D.U.-C.S.U., R.F.A.) ; M. Bruno Stegagnini (Dém. Chr. Italie) a été élu président de la Commission scientifique, technique et aérospatiale en remplacement de M. Jonh Wilkinson (Cons. Royaume-Uni). Les autres commissions conservent leur présidence.

II. — *La session de décembre.*

L'Assemblée de l'U.E.O. a ouvert ses débats le lundi 4 décembre par une allocution de son président, M. Charles Goerens (Parti. Dém. Luxembourg). Le président Goerens a prononcé l'éloge funèbre de M. Lucien Pignion : « Membre de la délégation française, de 1973 à 1986, président de cette délégation de 1981 à 1986, ancien président de la commission des questions de défense et des armements et qui fut appelé à remplir, en tant que premier vice-président, les fonctions de président par intérim de notre Assemblée. » Il a ensuite prononcé un discours, dont on trouvera le texte au chapitre deuxième.

M. Van Eekelen, secrétaire général de l'U.E.O. est ensuite intervenu. Il a notamment précisé que « les sept représentants ont confié à l'U.E.O. la mission d'adapter le contenu de la défense européenne au nouveau contexte politique européen. Le rapport présenté par M. Caro, sur l'U.E.O. dans le Marché unique, contient un double constat dont les événements ne cessent de confirmer la justesse — la création du marché unique aura des répercussions sur la sécurité, — l'Alliance atlantique demeure le fondement de notre sécurité mais le rôle de l'Europe va devoir changer de nature ».

Après avoir évoqué la question allemande, le secrétaire général a estimé que l'Alliance atlantique est nécessaire pour plusieurs raisons fondamentales — elle représente notre meilleure assurance contre un retour de bâton à l'Est. Après le Sommet de Malte, elle restera un outil irremplaçable pour préparer la négociation sur le contrôle des armements à gérer avec nos partenaires américains. Autre raison de conserver l'Alliance : la transformation profonde de la présence militaire en Europe qui s'annonce. (Intervention du sénateur M. Robert Pontillon).

L'Assemblée a le même jour adopté un projet de résolution tendant à la révision de la Charte et du Règlement, rapporteur : Sir Geoffrey Finsberg (Royaume-Uni, conservateur). Des intitulés de certaines commissions sont notamment modifiés. C'est ainsi que la Commission des affaires générales devient la Commission politique. M. Robert Pontillon, sénateur (S.), a été réélu à l'unanimité président de la nouvelle Commission pour les relations parlementaires et publiques qui accède au rang de commission permanente et qui voit ses effectifs augmenter en proportion.

L'Assemblée a adopté le projet de recommandation présenté par M. Jean-Marie Caro, (député U.D.F.), rapporteur de la Commission politique sur « l'U.E.O. dans le marché unique ».

Le mardi 5 décembre, M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la Défense, a prononcé un discours.

M. Eyskens, ministre des Relations extérieures de Belgique, président en exercice du Conseil, a prononcé un discours qui a notamment porté sur la réunion du Sommet de l'O.T.A.N. à Bruxelles après la rencontre Bush-Gorbatchev.

M. Shafer, ministre délégué aux Affaires étrangères de la R.F.A. « a réaffirmé que le sort de l'Allemagne est entièrement et définitivement lié à celui de l'Europe ». Il s'est étonné par ailleurs « que l'on puisse considérer qu'une Allemagne unifiée puisse être un facteur déstabilisant en Europe. En effet, une Allemagne fonctionnant sur la base des principes démocratiques ne pourrait que renforcer la sécurité européenne ».

Le ministre a estimé également que le principe d'inviolabilité des frontières est fondamental pour la coexistence pacifique en Europe. Le ministre avait également affirmé que « l'U.E.O. réactivée et renforcée par l'adhésion de l'Espagne et du Portugal a, dans le nouveau contexte international, un rôle essentiel à jouer pour la définition de la sécurité européenne ».

Sont également intervenus au cours des travaux M. Coëme, ministre de la Défense de Belgique et M. Vitalone, secrétaire d'Etat au ministère des Affaires étrangères d'Italie.

Le mardi 6 décembre l'Assemblée a adopté un projet de directive présenté par M. Karl Ahrens (R.F.A., S.P.D.), en vue de l'établissement d'un ordre de paix et de sécurité en Europe (intervention de M. Jacques Baumel député R.P.R.). (Notons que M. Robert Pontillon, sénateur (S.), a été désigné comme rapporteur sur cette question par la commission politique.)

L'Assemblée de l'U.E.O. a également adopté des recommandations sur les points suivants :

— la sécurité de l'Europe et les événements survenus au Proche et au Moyen Orient, rapporteur M. Pieralli (Italie, C.). (Intervention de M. Jean-Marie Caro député U.D.F.) ;

— la sécurité de l'Europe occidentale : l'évolution de la situation géopolitique en République populaire de Chine et ses conséquences en matière de défense. Rapporteur M. Thomas Cox (Royaume-Uni, travailliste). (Intervention de M. Robert Pontillon sénateur (S.) ;

— le comité de coordination des contrôles multilatéraux d'exportations (C.O.C.O.M.), rapporteur M. David Atkinson (Royaume-Uni, travailliste). (Intervention de M. Pierre Lagorce, député S.) ;

— comparaison des forces en présence. Réponse au rapport annuel du Conseil, rapporteur M. Steiner (R.F.A., S.P.D.).

L'Assemblée a également adopté le jeudi 7 décembre après-midi deux directives :

— l'une sur la politique d'information de l'U.E.O., rapporteur Sir William Shelton (Royaume-Uni, conservateur) ;

— l'autre concernant un projet de nouvelle brochure sur l'U.E.O., rapporteur M. Nicolas Tunmers (Pays-Bas, travailliste). (Intervention de M. Jean-Marie Caro.)

Dans sa séance du 6 décembre, l'Assemblée avait adopté le projet de budget des dépenses administratives de l'Assemblée pour l'année 1990 ainsi que la motion d'approbation des comptes définitifs pour l'exercice 1988, rapporteur M. Karl Heinz Klejdzinski (R.F.A., S.P.D.).

Indiquons enfin qu'une décision ministérielle du 13 novembre 1989 a créé un « Institut d'études de sécurité de l'U.E.O. ». Cet Institut, dont le siège est à Paris, dans les locaux de l'U.E.O., aura pour missions principales :

« — l'exécution de recherches, notamment pour le Conseil, et en concertation avec le secrétariat général, en faisant appel si nécessaire à des experts nationaux, ces recherches étant effectuées en toute indépendance intellectuelle ;

« — d'encourager et d'aider les instituts existant dans les Etats membres à promouvoir une sensibilisation plus grande aux questions liées à la sécurité européenne, et notamment d'organiser des cours et séminaires à cette fin ;

« — en collaboration avec les instituts existants, d'organiser des rencontres avec les instituts des pays ne faisant pas partie de l'Europe occidentale, notamment ceux des pays du Pacte de Varsovie ;

« — la mise sur pied et la tenue à jours d'une banque de données à des fins de recherche sur les efforts de défense des pays de l'U.E.O. ainsi que d'études relatives à la sécurité européenne — les modalités à cet égard feront l'objet d'une proposition que l'institut présentera au Conseil ;

« — contribuer à des travaux académiques sur les mêmes thèmes. »

Les agences chargées des questions de sécurité (à l'exception de l'agence pour le contrôle des armements) et le comité permanent des armements sont supprimés.

III. — *La session extraordinaire de Luxembourg.*

L'Assemblée de l'U.E.O. s'est réunie à Luxembourg les 22 et 23 mars, en session extraordinaire, pour débattre de « l'établissement d'un ordre de justice, de paix et de sécurité en Europe » et « des perspectives ouvertes par l'évolution de l'Europe centrale et orientale », sur le rapport, au nom de la commission politique, de M. Robert Pontillon, président de la commission pour les relations parlementaires et publiques de l'assemblée de l'U.E.O.

Après une discussion dans laquelle sont intervenus MM. Jean-Marie Caro, Jacques Baumel, le sénateur Louis Jung et le président Jean-Pierre Fourré, l'Assemblée a adopté le projet de recommandation proposé par le sénateur Robert Pontillon et qui invite notamment le conseil des ministres de l'U.E.O. :

— à tirer sans tarder les premières conclusions de l'étude qu'il a entreprise des conséquences d'un accord C.F.E. pour la sécurité de l'Europe ;

— à faire savoir à l'assemblée si les obligations auxquelles la R.F.A. a souscrit au titre du traité de Bruxelles modifié valent également pour un Etat allemand réuni ;

— à explorer sans plus tarder les perspectives ouvertes à l'U.E.O. pour qu'elle puisse servir d'outil pour une évaluation des menaces qui peuvent peser sur les pays membres et pour rechercher les perspectives d'un espace paneuropéen de sécurité dont elle paraît pouvoir constituer ultérieurement un cadre approprié.

L'Assemblée avait entendu des interventions de MM. Eyskens, président en exercice du conseil des ministres de l'U.E.O., ministre des Affaires étrangères de Belgique (question de M. Jacques Baumel) ; Skubiszewski, ministre des Affaires étrangères de Pologne (question du sénateur Louis Jung et de M. Jacques Baumel) ; Poos, ministre des Affaires étrangères du Luxembourg (question de M. Jean-Marie Caro) ; Genscher, vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères de R.F.A. (question de M. Jacques Baumel) ; Vitalone, secrétaire d'Etat au ministère des Affaires étrangères d'Italie ; Falin, directeur du département international au comité central du parti communiste de l'U.R.S.S.

Outre les délégués des sept Etats membres, assistaient à cette session extraordinaire de l'Assemblée de l'U.E.O. des observateurs du Canada, du Danemark, de Norvège, de Turquie, de Hongrie, de Pologne et de Yougoslavie.

En conclusion, l'Union de l'Europe occidentale se trouve actuellement au cœur des nouveaux équilibres qui ne vont pas manquer d'apparaître dans cette Europe nouvelle et dont l'aspect sécurité ne sera pas le moins important.

La session extraordinaire qu'a tenue l'Assemblée de l'U.E.O. à Luxembourg les 22 et 23 mars 1990 était centrée sur l'avenir de l'institution dans ce nouveau contexte. Quelles perspectives nous offre l'évolution de l'Europe centrale et orientale ? Le sénateur Pontillon, qui a été le rapporteur du projet de recommandation sur l'établissement d'un ordre de justice, de paix et de sécurité en Europe, a fait une analyse en profondeur des défis auxquels nous sommes confrontés. Il nous faut d'abord réussir l'ancrage de l'Allemagne unifiée sur le plan de la défense.

Le rapporteur s'est prononcé pour « un moyen terme » qui puisse assurer un lien entre l'Allemagne unifiée et le système défensif occidental et qui soit acceptable par l'U.R.S.S. et ses alliés. Le Président de la délégation, M. Jean-Pierre Fourré, a émis l'idée que dans une première étape l'Allemagne réunifiée puisse avoir un statut proche de celui de la France, membre de l'U.E.O. et de l'Alliance atlantique mais ne faisant pas partie du commandement intégré de l'O.T.A.N. En toute hypothèse, l'U.E.O. a un rôle à jouer là où l'action de l'Alliance est insuffisante, dans le domaine méditerranéen, et pour coordonner l'action des Etats membres hors de la zone couverte par le traité de l'Atlantique Nord. L'U.E.O. a également un rôle à jouer au niveau de la vérification car elle est la seule organisation européenne (et peut-être bientôt paneuropéenne) susceptible de la mettre sur pied, en se fondant sur l'expérience unique au monde acquise par son agence pour le contrôle des armements.

Le rôle de l'U.E.O. dans le processus de vérification est à réaffirmer, le projet d'agence européenne de satellites de contrôle doit rapidement voir le jour.

Enfin, l'U.E.O. devra énoncer sa position, en accord avec l'O.T.A.N., concernant d'éventuelles demandes d'adhésion venant des pays de l'Est. L'U.E.O. est actuellement élargie à neuf Etats membres avec l'adhésion de l'Espagne et du Portugal.

ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ÉLARGISSEMENT DE L'U.E.O. A L'ESPAGNE ET AU PORTUGAL

Le protocole d'adhésion de l'Espagne et du Portugal à l'U.E.O. avait été signé à Londres le 14 novembre 1988. Il faut souligner que la France, déjà à l'origine de la réactivation de l'U.E.O. s'est trouvée au premier rang des pays favorables à cet élargissement.

Ainsi que le souligne M. Robert Pontillon, sénateur (S.) dans son rapport fait au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat sur le projet de loi autorisant la ratification du protocole (rapport n° 32 - Sénat - première session ordinaire de 1989-1990) : « L'élargissement de l'U.E.O. à l'Espagne et au Portugal marque une étape significative dans l'évolution de l'organisation vers une meilleure appréhension et une prise en compte plus large des questions européennes de sécurité. L'Espagne et le Portugal apporteront une contribution importante aux efforts communs en vue du renforcement de la coopération européenne en ce domaine. »

M. Pontillon devait souligner la contribution de la péninsule luso-ibérique à la sécurité européenne, le poids et la participation de l'Espagne et du Portugal au système de défense occidental ainsi que l'intérêt stratégique du théâtre sud-européen. Cet élargissement permet ainsi un rééquilibrage géostratégique de l'U.E.O. vers la Méditerranée.

Le rapporteur de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, M. Michel Bérégovoy (député S.) (rapport n° 1040 - première session ordinaire de 1989-1990) devait rappeler la double portée de ce protocole qui, d'une part, vient parachever le processus d'intégration de l'Espagne et du Portugal dans les organisations européennes, et d'autre part, « cet élargissement est important pour cette organisation elle-même et pour l'ensemble des institutions européennes. Limité à sept depuis 1954, le nombre des membres de l'U.E.O. se rapproche désormais de celui des Communautés européennes. Cette évolution est significative », souligne M. Bérégovoy avant de replacer le protocole d'adhésion dans le cadre plus large des transformations en cours sur notre continent qui ne manqueront pas d'avoir des implications sur les finalités et le fonctionnement de l'U.E.O.

Quant à M. Arthur Paecht (député U.D.F.), rapporteur pour avis de la commission de la Défense nationale et des Forces armées (avis n° 1044 - première session ordinaire de 1989-1990), il s'est notamment attaché à rappeler les enjeux de l'élargissement de l'U.E.O. qui s'inscrit dans le cadre d'un renforcement de la politique de sécurité européenne. « Le tableau des dépenses consacrées en 1988 par les différents pays membres de l'U.E.O. à leur défense, écrit M. Paecht dans son rapport, permet de constater que si l'effort de défense de l'Espagne et du Portugal n'atteint pas celui de la majorité des autres pays signataires du Traité de Bruxelles, l'adhésion de ces deux pays constitue cependant un atout important susceptible de servir l'harmonisation des besoins militaires européens et de favoriser l'émergence d'un espace stratégique commun. »

Le Parlement français a donc approuvé le projet de loi autorisant la ratification du protocole d'adhésion de l'Espagne et du Portugal (loi n° 89-877 du 4 décembre 1989 - *J.O.* du 6 décembre 1989). Les autres pays membres ayant achevé au cours de la même période les procédures de ratification, l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à l'U.E.O. est devenue effective le 27 mars 1990. Les délégations espagnole et portugaise ont siégé officiellement pour la première fois au cours de la session de l'Assemblée de l'U.E.O. de juin 1990.

Cet élargissement voulu par la France ne peut que renforcer la crédibilité de l'U.E.O. qui doit trouver sa place dans la nouvelle architecture européenne, malgré le fait que la C.S.C.E. demeure très attractive pour certains en raison du nombre des pays qui la composent et de la présence des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. Il n'en demeure pas

moins vrai qu'en matière de sécurité européenne, l'U.E.O. demeure le seul cadre de dialogue et de concertation.

CHAPITRE PREMIER

LES GRANDS DISCOURS POLITIQUES

Comme lors de chacune de ses réunions, l'Assemblée de l'U.E.O. a entendu au cours de ses travaux, des allocutions de personnalités de l'Organisation ou extérieures.

On ne rappellera pas ici la totalité des interventions prononcées, mais seulement les principales d'entre elles.

SECTION I

Le discours de M. Charles Goerens, président de l'Assemblée de l'U.E.O.

Réélu à l'unanimité le 5 juin 1989 à l'ouverture de la 35^e session ordinaire, le président de l'Assemblée, M. Charles Goerens (Luxembourg, Parti démocratique) s'adresse en ces termes aux Représentants :

« Mes chers collègues, MM. les Ambassadeurs, laissez-moi, tout d'abord, vous remercier de m'avoir renouvelé votre confiance. Elle m'est particulièrement précieuse au moment où s'ouvre pour moi cette troisième année de présidence, parce qu'il va falloir traiter, avec le Conseil, d'un certain nombre de questions qui, pour ne relever que de l'ordre matériel, n'en sont pas moins délicates et urgentes et qui engagent l'avenir de l'Assemblée. J'aurai besoin, pour leur trouver une solution satisfaisante, de tout votre appui. Il ne m'a pas fait défaut au cours des deux dernières années et il m'a été fort utile de trouver à mes côtés un Comité des présidents remarquablement uni pour défendre les prérogatives de notre Assemblée. Je tiens à lui exprimer, en même temps qu'à vous tous, ma vive reconnaissance, sans vous dissimuler pourtant que beaucoup reste à faire.

« Il ne nous est évidemment pas possible de tirer des conclusions politiques des deux événements que nous avons appris dimanche matin, la mort de l'Iman Khomeiny et la sanglante répression à Pékin d'un mouvement populaire et étudiant en faveur des libertés. C'est lors de notre session de décembre qu'il nous sera sans doute permis d'examiner la situation au Moyen-Orient. En ce qui concerne la Chine, un rapport de notre Commission des questions de défense et des armements figure déjà au rôle de l'Assemblée, et cette commission se trouvait à Pékin au début des événements de la place Tian-anmen.

« Mais je ne saurais passer sous silence le sentiment d'horreur que nous inspirent l'ampleur et la brutalité d'une répression que le caractère pacifique des manifestations qui se déroulent depuis un mois ne justifie en aucune façon. Quels que soient les motifs du gouvernement chinois, il porte la lourde responsabilité d'une initiative sanglante qui risque de compromettre gravement la réintégration de la Chine dans la

société internationale. Notre Assemblée, pour sa part, s'est félicitée d'avoir noué, depuis 1983, d'excellentes relations avec la République populaire de Chine. Elle ne peut aujourd'hui qu'exprimer son indignation et sa réprobation pour l'action du gouvernement chinois. Aussi aimerais-je vous inviter à respecter une minute de silence en l'honneur des victimes du carnage qui vient de se dérouler hier à Pékin. (*Mmes et MM. les représentants se lèvent et observent une minute de silence.*)

« Pour ce qui concerne l'essentiel, notre session sera marquée par le fait qu'elle s'ouvre au lendemain d'un sommet de l'O.T.A.N. qui s'est avéré particulièrement important. Le colloque, organisé par la commission des Affaires générales à Florence, en avril dernier, nous avait conduit à nous interroger sur la façon dont l'Europe pourrait concilier les impératifs d'une sécurité dont le déploiement de l'O.T.A.N. restait la principale garantie, sur les exigences d'une limitation des armements et d'une détente dans les relations Est-Ouest que nous souhaitons depuis longtemps, enfin sur les perspectives ouvertes par l'établissement, à la fin de 1992, du marché unique européen. Les décisions prises à Bruxelles la semaine dernière résolvent, au moins pour un proche avenir, les deux premières de ces questions. En fixant des objectifs réalistes à la limitation des armements conventionnels et en précisant à quelles conditions l'Occident peut aborder une négociation sur les armes nucléaires à courte portée, cette réunion a ouvert la voie à un processus de réduction des armements qui devrait marquer un tournant dans l'histoire de l'Europe.

« Depuis quatre ans que M. Gorbatchev a entrepris son active campagne en faveur du désarmement, il s'est trouvé nombre de voix pour constater que l'Alliance atlantique avait réalisé l'essentiel des objectifs de ses fondateurs, non seulement en assurant quarante années de paix à l'Europe, mais aussi en convainquant l'Union soviétique que ce n'était pas par une stratégie d'affrontement, mais par la détente, la coopération et le désarmement qu'elle pouvait assurer sa propre sécurité et son propre avenir.

« Mais, il y a une semaine encore, les observateurs les plus pertinents se demandaient aussi dans quelle mesure la cohésion de l'Occident pourrait survivre à la détente. Il n'était question que d'une crise de l'O.T.A.N. et l'on pouvait nourrir quelque inquiétude sur la nature de la sécurité que connaîtrait l'Europe au cours des prochaines décennies. Aujourd'hui, si tout danger n'est pas écarté, nous devons à nos gouvernements, et d'abord au Président Bush, d'avoir su trouver, ou au moins d'avoir accepté, les formules d'un compromis qui ne néglige les intérêts et les préoccupations légitimes d'aucun des membres de l'Alliance atlantique.

« La décision de Bruxelles manifeste aussi que l'Occident, loin de suivre en hésitant et en rechignant les initiatives soviétiques en matière de réduction des armements, dispose des ressources d'imagination et de volonté nécessaires pour promouvoir le désarmement et l'orienter dans une direction susceptible d'assurer la sécurité de tous aux moindres risques et aux moindres coûts. Nous attendrons donc, avec intérêt et avec espoir, la réponse de l'Union soviétique et de ses alliés. C'est cette réponse, plus que tout discours et toute manifestation unilatérale, qui nous permettra d'apprécier la bonne foi de nos interlocuteurs quand ils prétendent vouloir fonder la paix sur des bases nouvelles. Certes, nous avons tout lieu, aujourd'hui, d'ajouter foi au discours de M. Gorbatchev. Mais c'est sur la réalité d'un désarmement négocié, équilibré et vérifié qu'il nous faudra fonder une réflexion sur la sécurité de l'Europe occidentale.

« C'est donc dans une atmosphère sereine que nous allons pouvoir aborder les questions qui figurent à l'ordre du jour de la présente session, même si les rapports que nous allons avoir à examiner ont été adoptés par nos commissions à un moment où rien ne permettait de prévoir sur quelles décisions déboucherait le sommet de l'O.T.A.N. Pourtant, il me paraît remarquable de constater combien ces décisions répondent aux différentes recommandations proposées à nos débats. Celles-ci n'auront peut-être pas, de ce fait, l'impact sur l'opinion qu'elles auraient connu quinze jours plus tôt. Mais la sagesse de ce qu'elles nous proposaient n'en apparaît que mieux. Ceci est pour nous un encouragement à poursuivre, malgré les désillusions que

nous ont parfois apportées nos échanges avec le Conseil, l'examen des conditions de la sécurité européenne dans une conjoncture nouvelle.

« Il nous faudra, d'abord, veiller à ce que l'euphorie suscitée par la perspective de progrès rapides vers la détente, la coopération internationale et la réduction des armements ne fasse pas disparaître chez les Européens la conviction que les valeurs qu'ils ont défendues avec succès ont définitivement triomphé. S'il est désormais possible d'envisager une sécurité de l'Europe, assurée avec de moindres effectifs et des armements réduits, la volonté de la défendre contre toute agression ne doit pas diminuer. Tous les doutes qui pourraient apparaître à ce propos affaibliraient nos gouvernements dans les négociations sur le désarmement et renforceraient, chez nos interlocuteurs, ceux qui restent hostiles à un abaissement du niveau des forces. Ils risqueraient aussi de susciter de nouvelles menaces et de nouveaux périls. Le rôle de notre Assemblée, enceinte démocratique où les représentants élus de l'opinion examinent ensemble les exigences de la sécurité commune, ne se trouvera en rien diminué par le progrès d'une négociation sur la limitation des armements.

« C'est pour promouvoir ce nécessaire esprit de défense et pour contribuer à la connaissance des problèmes de sécurité par l'opinion européenne que notre Comité des présidents a adopté et transmis au Conseil, le 16 mars dernier, une recommandation en faveur de la création d'un Institut européen des hautes études de sécurité dans les conditions indiquées dans le rapport de M. Fourré sur l'action du Comité des présidents.

« En effet, la volonté d'assurer la sécurité de l'Europe ne se traduit plus désormais par le seul effort militaire. De plus en plus, elle débouche sur une action politique et, dans le cas de notre Assemblée, se manifeste par un dialogue à la fois avec nos alliés et avec ceux qui ne partagent pas toutes nos vues en matière de sécurité.

« Plus que jamais, il convient que nous associions à nos travaux les pays de l'Europe occidentale qui ne peuvent pas encore faire partie de l'U.E.O. C'est la raison pour laquelle notre Comité des présidents a envisagé d'accroître la participation d'observateurs grecs et turcs à nos réunions. Si l'approche d'élections en Grèce n'a pas permis la venue d'observateurs parlementaires de ce pays à la présente session, je me suis réjoui d'apprendre, lors d'un voyage à Ankara où m'avaient invité les autorités turques, en février dernier, que celles-ci partageaient notre désir et j'ai pu les inviter à élargir la délégation d'observateurs de la Grande Assemblée nationale de façon à permettre une meilleure représentation parmi nous des différentes tendances de l'opinion turque au moment où le Conseil décidait, de son côté, de développer des échanges privilégiés, tant avec la Turquie qu'avec la Grèce.

« En ce qui concerne la partie orientale de l'Europe, j'ai eu le privilège d'être invité à Budapest par les autorités hongroises, en janvier dernier, et de pouvoir y nouer des relations extrêmement prometteuses pour l'avenir de nos relations avec ce pays. D'autre part, le rapporteur de la commission des Affaires générales, le sénateur Pontillon, a pu se rendre en Union soviétique. Il y a été reçu par des personnalités éminentes et le rapport qu'il nous présentera, mercredi prochain, reflète l'intérêt et l'importance des échanges qu'il a pu y avoir. De plus, nous espérons la venue très prochaine d'une délégation du Soviet suprême nouvellement élu, en vue d'entretiens avec plusieurs commissions de notre Assemblée sur toutes les questions intéressant le désarmement, la détente, l'entente et la coopération en Europe.

« Ceci ne veut évidemment pas dire que notre Assemblée ait à entrer en compétition avec les autres Assemblées parlementaires européennes en ce domaine. Les compétences de chacune sont définies par des traités internationaux et, membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, nous savons tous que c'est cette organisation qui est appelée à promouvoir, pour l'essentiel, ce que les soviétiques appellent volontiers la « maison commune » européenne. Nous n'ignorons pas davantage que la Communauté européenne et, par conséquent, le Parlement qui a pour vocation de la contrôler, sont appelés à jouer un rôle important dans le

développement des échanges et de la coopération économique entre les deux parties de l'Europe. En revanche, les questions de sécurité et de limitation des armements, qui sont étroitement liées, relèvent, au niveau européen, de notre compétence exclusive, y compris dans les relations avec les pays de l'Europe de l'Est.

« Il apparaît de moins en moins douteux, après la réunion de Bruxelles, que l'Europe occidentale sera appelée à prendre une part de plus en plus importante dans la responsabilité de sa propre sécurité, au cours des prochaines années. Ce n'est pas sans motif que le Président Bush s'est félicité, au sommet de l'O.T.A.N., du rôle joué par l'U.E.O. Si nous voulons que notre défense soit assurée par la poursuite d'une coopération étroite entre l'Europe et les Etats-Unis, il est nécessaire de donner une substance politique et militaire tout autre que par le passé à ce « pilier européen » de l'Alliance atlantique qui n'a guère été, jusqu'à présent, qu'un thème de discours. Telle était déjà l'une des conclusions qui se dégageaient du colloque de Florence. Les décisions de Bruxelles ne font que lui donner plus de relief.

« Il va donc nous falloir poursuivre la réflexion entamée à ce colloque sur l'avenir de la sécurité européenne en suivant les trois directions alors tracées de façon magistrale par Pierre Harmel : réorganiser la coopération entre l'Europe et les Etats-Unis en matière de défense sur des bases nouvelles, répondre aux exigences du marché unique européen de 1993 en ce qui concerne la sécurité, introduire les dimensions apportées par le désarmement et la détente dans notre examen des exigences de la paix en Europe. Curieusement, alors que le premier et le troisième de ces chapitres figurent depuis longtemps à l'ordre du jour de nos travaux et occuperont une grande place dans ceux de la présente session, le second, pourtant essentiel, paraît avoir été quelque peu laissé de côté par notre Assemblée au cours des dernières années, alors qu'il avait été au centre de ses préoccupations depuis ses origines et jusqu'aux environs de 1972.

« Il ne faut pas croire, pourtant, que d'autres sont mieux armés que nous pour exprimer une réflexion solidement fondée sur la sécurité de l'Europe de demain. L'Acte unique européen reconnaît notre vocation en cette matière et nous savons bien nous-mêmes que le fait que nous représentons les parlements nationaux des pays membres nous donne une autorité particulière pour en traiter. Je voudrais donc exprimer le souhait que, dès la prochaine session, cet élément important de la vocation de l'U.E.O. se traduise dans notre ordre du jour et je me félicite de ce que M. Van der Sanden relève, dans son rapport sur l'avenir de la sécurité européenne, l'importance du préambule et des articles premier, II et III du traité qui associent étroitement l'U.E.O. à la fois à la Communauté européenne et au Conseil de l'Europe, sans porter atteinte aux spécificités de chacun. Je ne doute pas que, pour sa part, la présidence belge soit sensible à cet aspect des exigences que l'actualité impose à l'U.E.O. ni qu'elle use de son influence pour amener le Conseil à l'examiner.

« L'année parlementaire qui vient de s'achever a été marquée par des événements fort importants pour l'U.E.O., au premier rang desquels il faut citer la signature de l'Acte d'adhésion de l'Espagne et du Portugal au traité de Bruxelles modifié, le 14 novembre dernier. Cet acte entrera en vigueur dès que l'ensemble des parlements des pays concernés l'aura ratifié et je me félicite de ce que nombre d'entre eux l'aient déjà fait. Il est encore permis d'espérer que tous les actes de ratification pourront être déposés à Bruxelles avant la fin du mois prochain.

« Il n'est pas nécessaire de souligner combien l'Assemblée se félicite de l'élargissement de l'U.E.O. à deux pays qui nous sont si proches, qui participent déjà à toutes les autres organisations européennes et atlantiques et dont nous attendons une impulsion nouvelle pour l'activité de l'U.E.O. Vous savez que notre Assemblée a constamment demandé au Conseil de répondre favorablement aux candidatures du Portugal, puis de l'Espagne et qu'elle a manifesté son engagement en leur faveur en invitant des délégations d'observateurs des Parlements de ces deux pays à participer à l'ensemble de ses travaux. Depuis quatre ans, nous avons bénéficié d'une pleine participation de la délégation portugaise. La délégation espagnole a préféré attendre que l'Acte d'adhésion soit signé pour accéder à notre invitation et je suis heureux

d'accueillir aujourd'hui une délégation d'observateurs espagnols plus importante que ce ne fut le cas jusqu'à présent, en attendant que nos amis espagnols et portugais puissent siéger de plein droit parmi nous, avant la fin de l'été, je l'espère.

« Si notre Assemblée a appuyé sans réserve les candidatures de l'Espagne et du Portugal, leur adhésion à l'U.E.O. est le fait d'une décision des gouvernements, décision dont ils ne pouvaient ignorer les conséquences, notamment en ce qui concerne l'Assemblée. Dès que la ratification de l'Acte d'adhésion sera acquise, il nous faudra appliquer, sans délai, notre règlement aux délégations parlementaires de ces deux pays, c'est-à-dire être en mesure de leur permettre de parler leur langue dans les commissions et de bénéficier de traduction lors des sessions. Ces délégations devront disposer des locaux auxquels elles ont droit et le greffe devra être en mesure de répondre à des exigences accrues.

« Je ne veux pas m'étendre ici sur ce que le comité des présidents a fait, au cours du dernier semestre, pour obtenir du Conseil les crédits nécessaires à l'aménagement des locaux où nous siégeons. Notre collègue M. Fourré le fait excellemment dans le rapport sur l'activité du comité des présidents qu'il va vous présenter. Mais je voudrais simplement rappeler à ce propos un principe sur lequel nous ne saurions transiger, celui de l'autonomie de l'Assemblée. Le Conseil a reconnu, en avril 1987, que cette autonomie s'étendait au domaine budgétaire, c'est-à-dire que nous pouvions disposer, en fonction de nos besoins, de la masse budgétaire qu'il met à notre disposition. Il lui appartient, certes, d'examiner si le budget complémentaire que nous lui avons fourni répond effectivement aux besoins créés par l'adhésion de deux nouveaux membres à l'U.E.O. Mais c'est à nous que revient d'engager les dépenses, de prescrire les travaux nécessaires et de veiller à leur exécution. Il nous faudra nous organiser pour le faire. Nous ne pouvons laisser ce soin au Conseil ou à une instance émanant de lui.

« D'autre part, il faut que le Conseil nous accorde ces crédits sans tarder. Nous ne savons pas encore à quelle date la ratification de l'Acte d'adhésion par tous les pays concernés sera effective, mais tout donne à penser qu'elle est prochaine. Dès lors, nous ne pourrions plus tenir de réunions dans nos locaux avant que leur réaménagement soit achevé. Il est superflu de souligner les frais considérables et les difficultés en tous genres qu'entraînera la nécessité de siéger ailleurs. Il est donc conforme à l'intérêt des gouvernements, comme à leurs obligations, de ne pas remettre à plus tard des décisions qui sont désormais urgentes.

« Notre Assemblée a reçu, depuis quatre ans, un concours inappréciable du secrétaire général de l'U.E.O., l'ambassadeur Alfred Cahen, que nous voyons tous partir avec regret, même si nous savons que son nouveau poste, l'ambassade du Royaume de Belgique à Paris, ne l'éloignera pas de nous.

« Ce ne sont pas seulement des circonstances extérieures qui auront fait d'Alfred Cahen le secrétaire général de la réactivation de l'U.E.O., mais il est devenu, dès son arrivée à ce poste, la cheville ouvrière de cette réactivation. Il ne m'appartient pas d'apprécier ce qu'a été son action auprès du Conseil, même si, dans les moments les plus difficiles, nous avons pu deviner les effets de son influence, déployée pour calmer le jeu, pour rapprocher les vues des gouvernements, pour trouver des solutions conformes à l'intérêt de l'Europe.

« C'est sur trois autres terrains que l'Assemblée peut se situer pour lui adresser, en toute connaissance de cause, ses félicitations et ses remerciements. Tout d'abord, si le monde entier a connu ce qu'était l'U.E.O., quels étaient ses objectifs, ce qu'elle avait réalisé, par exemple lors de l'intervention des Européens dans le Golfe, c'est dans une très large mesure grâce à l'activité d'Alfred Cahen. Il s'est fait journaliste, écrivain, conférencier, il a activement participé à des centaines de colloques, en un mot, il a incarné l'U.E.O. avec le talent que nous lui connaissons tous. Si, lors du sommet de l'O.T.A.N., à Bruxelles, le Président des Etats-Unis a cru devoir rendre hommage à l'U.E.O. réactivée, nous le devons certainement, pour une large part, à l'action d'Alfred Cahen.

« En second lieu, les relations entre le Conseil et l'Assemblée n'auraient certainement pas été ce qu'elles furent au cours des dernières années si le secrétaire général n'avait pas consacré tant d'efforts à informer l'Assemblée de ce que faisait le Conseil et à nous faire mesurer les problèmes que posait la coopération intergouvernementale dans l'U.E.O., alors que les gouvernements se montraient particulièrement parcimonieux quand il s'agissait de remplir les obligations que leur impose l'article IX du traité. La lettre du secrétaire général est devenue une institution essentielle de l'U.E.O. et le principal trait d'union entre le Conseil et l'Assemblée. Nous savons aussi qu'Alfred Cahen a été le meilleur avocat des vues des parlementaires et des intérêts de l'Assemblée auprès du Conseil.

« Enfin, il a su nouer avec les uns et les autres, et d'abord avec les deux Présidents de l'Assemblée qui ont été ses interlocuteurs, des relations confiantes et amicales qui ont, bien sûr, largement contribué au bon fonctionnement de l'U.E.O., mais qui ont aussi été bien agréables pour nous tous. En notre nom à tous, je tiens à le remercier très chaleureusement de ce qu'il a fait à l'U.E.O. et de ce qu'il a été pour nous.

« La succession que vient d'accepter notre ami Willem Van Eekelen sera donc lourde. Mais nous ne doutons pas qu'il soit homme à relever ce défi, parce que nous l'avons connu tour à tour comme membre de notre Assemblée et comme secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, puis surtout comme ministre de la Défense des Pays-Bas, alors que, précisément, son pays exerçait la présidence du conseil de l'U.E.O. Il a présenté devant notre Assemblée, en juin 1982, un rapport sur « la coopération entre l'Europe et les Etats-Unis pour la paix internationale et la sécurité commune » qui a certainement contribué à rapprocher les points de vue sur les deux rives de l'Atlantique au moment où se déchaînait la fameuse querelle sur les euromissiles. Malgré l'évolution des relations Est-Ouest vers le désarmement et la détente, les idées et les principes défendus par notre ancien collègue sont loin d'avoir perdu leur pertinence.

« C'est donc avec l'expérience d'un ancien diplomate et d'un ancien ministre, avec la sensibilité d'un ancien parlementaire de l'U.E.O., avec l'autorité d'un spécialiste des questions de défense qu'il accède au secrétariat général. En lui souhaitant plein succès dans sa nouvelle mission, nous n'avons pas besoin de lui dire que nous comptons beaucoup sur lui pour poursuivre l'œuvre entreprise par Alfred Cahen, notamment dans le domaine des relations entre le conseil et l'Assemblée, et pour résoudre les problèmes posés par la restructuration des organes ministériels de l'U.E.O.

« Avec son arrivée au secrétariat général, avec l'accès de la Belgique à la présidence de l'U.E.O., il est permis d'espérer que l'année parlementaire qui s'ouvre aujourd'hui verra, à la fois, la solution des problèmes internes à l'U.E.O. et un grand pas en avant vers l'organisation de la paix internationale qui est notre but essentiel. »

SECTION II

Discours de M. Younger, ministre de la Défense du Royaume-Uni président en exercice du conseil des ministres.

Au cours de la séance du 6 juin 1989, M. Younger, ministre de la Défense du Royaume-Uni, président en exercice du conseil des ministres, a présenté la deuxième partie du 34^e rapport annuel du conseil :

« Je me réjouis particulièrement de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui de me joindre à vous, Monsieur le Président, pour dire quelques mots au nom de la présidence britannique de l'Union de l'Europe occidentale. La réunion de l'Assem-

blée cette semaine arrive à point nommé puisqu'elle a lieu si peu de temps après le sommet et qu'elle fournit une excellente occasion d'envisager les répercussions des récents événements sur la sécurité européenne.

« Cependant, avant d'aborder ces questions plus générales, je dois dire que j'ai été très ébranlé et consterné par les terribles événements survenus en Chine ces jours derniers. Je crois savoir que vous souhaitez en débattre ultérieurement, mais je suis sûr que vous vous joindrez dès à présent à moi pour exprimer notre sympathie aux victimes et à leurs familles et notre indignation devant la brutale répression qui se déroule actuellement là-bas. Alors que nous en venions presque à compter sur une progression régulière de la démocratie et des droits de l'homme dans le monde communiste, ces événements terribles sont un triste rappel des différences considérables qui subsistent entre les régimes communistes et l'Occident véritablement démocratique.

« Je vous remercie, Monsieur le Président, de vos aimables remarques sur notre présidence de l'U.E.O. Vous vous souviendrez peut-être que, lorsque nous avons pris la présidence le 1^{er} juillet l'an dernier, nous nous étions fixé quatre grands objectifs à atteindre au cours de cette présidence. Il s'agissait, premièrement, de faire de l'U.E.O. une tribune permettant de discuter en toute franchise des problèmes clés de la sécurité européenne ; deuxièmement, de mener à bonne fin les négociations sur l'adhésion de l'Espagne et du Portugal ; troisièmement, de préciser les engagements de la Plate-forme de La Haye afin de favoriser pratiquement l'amélioration des contributions à la défense commune ; enfin, quatrièmement, de développer le rôle de l'U.E.O. pour coordonner les attitudes des pays membres à l'égard des problèmes hors zone. Je suis heureux de dire aujourd'hui qu'en nous appuyant sur les bases solides que nos remarquables prédécesseurs hollandais nous ont léguées, nous avons progressé dans tous ces domaines.

« En ce qui concerne les discussions sur la sécurité européenne, l'U.E.O. a toujours été un lieu d'échanges d'opinions francs et libres. Son but est d'encourager une identité de vues aussi poussée que possible parmi ses membres, et d'aider ces derniers dans leurs efforts pour maintenir et améliorer leurs contributions respectives à la sécurité collective au sein de l'Alliance. Nos discussions à la réunion ministérielle d'avril ont été particulièrement utiles à cet égard. Elles ont porté sur les problèmes clés de la maîtrise des armements et des intentions soviétiques à l'égard de l'Europe occidentale, et elles ont montré le rôle spécial que l'U.E.O. peut jouer dans ce domaine.

« Comme vous le savez, l'élargissement de l'U.E.O. à l'Espagne et au Portugal est désormais acquis, bien que tous les pays n'aient pas encore ratifié les protocoles. Nous nous réjouissons de l'accession de ces deux pays qui apportent déjà une contribution précieuse à nos débats et qui ont ajouté une dimension nouvelle à notre réflexion.

« Les travaux concernant la Plate-forme ont également avancé et un certain nombre de domaines prometteurs, comme la formation et l'utilisation de l'espace, seront approfondis. Cette tâche sera longue, mais une coopération plus étroite en matière de défense est indispensable et l'objectif reste de faire en sorte que l'Assemblée soit tenue au courant des progrès accomplis. Dans ce contexte, il m'est particulièrement agréable de pouvoir vous informer que le groupe des représentants des ministres de la Défense a montré qu'il avait un rôle important à jouer. D'ailleurs, l'un des grands avantages de l'U.E.O. est qu'elle facilite une coopération étroite à tous les niveaux entre les ministères de la Défense et ceux des Affaires étrangères.

« De même, l'U.E.O. a apporté une contribution exceptionnelle à la coopération entre les membres de l'O.T.A.N. en dehors de la zone O.T.A.N. L'opération conjointe menée dans le Golfe, à présent terminée, a admirablement démontré que les pays européens ont la capacité de coordonner leurs activités en matière de défense et de sécurité en dehors du cadre de l'O.T.A.N. Cette opération aura constitué un signal qui ne sera pas passé inaperçu en dehors de l'Europe occidentale. L'occasion

de prendre des initiatives de ce genre ne se représentera sans doute pas dans un avenir prévisible, mais l'U.E.O. dispose désormais d'un mécanisme informel pour faire face à des événements imprévus du même type, et elle suivra certainement l'évolution des situations hors zone.

« Dans les quatre domaines dont j'ai parlé, je crois donc pouvoir dire que notre présidence a bien atteint les objectifs qu'elle s'était assignés et je dois ajouter que cela n'aurait pas été possible sans l'assistance du secrétaire général et de ses collaborateurs. Je voudrais en particulier rendre hommage à Alfred Cahen, qui a apporté une contribution personnelle considérable et enthousiaste à la réactivation réussie de l'U.E.O., et je le remercie vivement de son amitié. J'exprime à son successeur, Willem Van Eekelen, tous mes vœux de succès pour l'avenir. Il pourra compter sur le soutien total de nous tous.

« Naturellement, Monsieur le Président, la présidence et le Conseil ne sont qu'un élément de l'U.E.O., et je sais parfaitement combien l'Assemblée a été active l'an passé. Vous avez produit un certain nombre d'études importantes sur des questions relatives à la sécurité européenne. Je pense par exemple à celles qui concernent l'avenir de la sécurité européenne, les relations Est-Ouest, l'incidence des technologies nouvelles et les renforts pour le Centre et le Nord.

« Par ailleurs, je sais que vos représentants n'ont pas perdu de vue le reste de la scène internationale, et je me félicite beaucoup de l'importance ainsi attachée à nos intérêts plus lointains en matière de sécurité.

« Je voudrais dire aussi que je suis parfaitement au courant de la nécessité de fournir à l'Assemblée des locaux plus spacieux pour tenir compte de l'élargissement de l'U.E.O. Nous avons du reste reconnu en avril qu'une solution mutuellement satisfaisante devait être trouvée rapidement, compte tenu à la fois des besoins de l'Assemblée et des contraintes budgétaires. Le Conseil reconnaît la nécessité de mettre des locaux à la disposition des délégations de l'Espagne et du Portugal, ainsi que trois salles de commissions suffisamment grandes pour accueillir les représentants de neuf Etats membres. Pour couvrir ces besoins, nous commandons à un architecte une nouvelle étude qui déterminera les modalités de rénovation de ce bâtiment présentant le meilleur rapport qualité-prix. J'espère que cette étude sera bientôt achevée et qu'un accord sur un programme d'amélioration pourra se faire rapidement afin que les travaux commencent le plus tôt possible. En outre, l'Assemblée pourra peut-être utiliser pendant ses sessions une partie des locaux occupés normalement par l'Agence.

« Malgré certains arguments contraires, le Royaume-Uni n'estime pas que cette question doive être liée à d'autres problèmes institutionnels, comme celui du regroupement. Un tel rapprochement retarderait inévitablement la rénovation de ce bâtiment. Toutefois, nous avons pris note de votre intérêt pour l'idée d'un Institut européen d'études stratégiques. Cette proposition et la proposition similaire de M. Rocard sont actuellement examinées par un groupe de travail institutionnel qui présentera ses conclusions au Conseil permanent.

« Le Royaume-Uni envisage la proposition sans idée préconçue bien qu'il ne soit pas absolument évident que la création d'un institut de ce type s'impose. Il en existe déjà plus d'une vingtaine dans ce domaine, les principaux collaborant déjà par l'intermédiaire du Groupe de stratégie européenne dont le président actuel est français. Il faudra donc qu'on nous convainque qu'un nouvel institut aurait un rôle vraiment spécifique et utile.

« Notre objectif ultime reste le regroupement des organes ministériels à Bruxelles. C'est le seul emplacement logique pour une organisation qui cherche à forger une identité européenne plus cohérente en matière de défense et, partant, à renforcer le pilier européen de l'Alliance.

« Enfin, durant la présidence britannique, nous avons cherché à améliorer les relations entre le Conseil et l'Assemblée, et j'espère que nous y sommes parvenus

dans une certaine mesure. En particulier, j'espère que le rapport annuel et les réponses à vos recommandations vous parviennent désormais rapidement, et j'ai été heureux que des membres de l'Assemblée aient pu participer à notre séminaire sur les changements dans les perceptions publiques de la défense européenne.

« Le Royaume-Uni a également eu l'honneur, depuis le début de cette année, de présider le Groupe européen indépendant de programmes (G.E.I.P.). Aussi pourrais-je peut-être dire maintenant quelques mots sur les récents travaux du G.E.I.P., comme je l'ai promis au Comité des présidents. La fourniture d'un matériel militaire moderne offre: le meilleur rapport coût-efficacité reste au nombre de nos priorités les plus importantes. Bien que nous partagions tous l'espoir qu'un progrès rapide des négociations de Vienne aboutira à une sécurité accrue à des niveaux d'armements plus bas, ce progrès va en réalité accroître, et non réduire, la nécessité de faire en sorte que notre équipement de défense reste le plus moderne et le plus efficace possible, et il ne réduira pas non plus l'importance qui s'attache au maintien d'une base industrielle de défense compétitive et efficace.

« Notre objectif, pendant la présidence britannique du G.E.I.P., est d'aller de l'avant en tirant parti des progrès remarquables accomplis dans la réactivation de ce groupe depuis 1984, sous la présidence des Pays-Bas puis de l'Espagne. Il ne fait aucun doute, dans mon esprit, qu'en raison de leurs efforts et de ceux de tous les pays membres, le G.E.I.P. est désormais un organisme bien plus dynamique et adapté à ses objectifs. Il est indispensable que ce dynamisme se maintienne car, à une époque où les budgets militaires sont réduits ou restent inchangés, il devient plus important encore que par le passé d'obtenir le maximum pour son argent.

« Nous estimons que le G.E.I.P. a un rôle capital à jouer à cet égard. Nous déployons tous de gros efforts pour harmoniser davantage nos besoins opérationnels et pour lancer des projets de coopération viables en matière d'équipement. Nous essayons aussi d'améliorer la coopération européenne dans le domaine de la recherche et de la technologie (sujet qui a d'ailleurs été abordé par M. Van der Werff dans le rapport dont vous êtes saisis), et partant de l'étude sur l'industrie européenne de défense, nous poursuivons la mise en place d'un marché européen d'équipement militaire plus ouvert et compétitif.

« Naturellement, rien de tout cela n'aboutira du jour au lendemain. C'est pourquoi nous avons choisi de procéder par étapes. A la réunion ministérielle de Luxembourg en novembre, nous sommes convenus que le G.E.I.P. devait être restructuré pour que les aspects les plus importants de ses travaux soient dûment développés. Ainsi, bien que son champ d'action reste inchangé, nous avons décidé de donner plus de poids à la recherche-développement, et de confier à un organe unique la tâche de superviser l'harmonisation des besoins ainsi que des programmes d'équipement.

« En conséquence, il a été créé une nouvelle commission chargée de la recherche et de la technologie, et les deux commissions initialement chargées d'harmoniser les besoins et de superviser les projets d'équipement ont été fusionnées. En outre, le G.E.I.P. a dernièrement établi un petit secrétariat à Lisbonne parce que nous avons estimé qu'il serait difficile de progresser sans un secrétariat permanent pouvant assurer un soutien administratif continu aux activités du groupe qui ne cessent de se développer.

« Après être parvenus à un accord sur les changements d'organisation, nous avons essayé d'aller plus avant en nous fixant de nombreux objectifs à court et moyen termes, ainsi que des calendriers pour les atteindre. Nous disposons donc d'un moyen pour mesurer les progrès accomplis. Ainsi, la troisième commission, qui suit les questions relatives au marché libre, obtient déjà d'excellents résultats. Les Etats ont désigné des services auxquels les entreprises désireuses d'accéder à de nouveaux marchés peuvent faire connaître leur intérêt, et certains pays ont accepté de publier d'ici à la fin de l'année des informations sur les possibilités de contrat. De même, la nouvelle commission chargée de la recherche (deuxième commission) travaille à un

plan technologique européen ambitieux, visant à réduire les doubles emplois en matière de recherches et de dépenses. Il est encore trop tôt pour dresser un bilan, mais les premiers résultats paraissent prometteurs.

« L'étape suivante pour le G.E.I.P. consistera à fixer à nouveau des objectifs à court et moyen termes. Il faut aller de l'avant si nous voulons que l'Europe ait une industrie de défense viable, et il nous faut en même temps éviter de pratiquer le protectionnisme ou de donner l'impression que nous construisons une « forteresse Europe ». Avec le G.E.I.P. comme avec l'U.E.O., notre participation est spécifiquement européenne, mais notre cadre est celui de l'alliance plus large à laquelle nous nous efforçons d'apporter une contribution dynamique.

« Pour le Royaume-Uni donc, l'année qui vient de s'écouler a sans aucun doute été importante et elle a été également pour l'U.E.O. l'occasion d'imprimer sa marque sur la scène internationale. La réactivation de l'organisation s'est poursuivie et je me réjouis que le Royaume-Uni ait été en mesure de tirer parti des réalisations passées pour contribuer à faire accomplir à l'U.E.O. un nouveau pas en avant.

« Il serait bon, sans doute, que j'aborde à présent des questions plus générales, car, comme l'a fait observer notre séminaire, les changements dans les perceptions publiques de la défense européenne revêtent actuellement une importance décisive. Certes, au moment où notre alliance entre dans sa cinquième décennie, nous avons bien des raisons de nous féliciter de ce qui a été fait, mais, si nous pouvons regarder le passé avec fierté, le temps n'est pas à la nostalgie. La nostalgie en effet appartient à la sérénité d'une vieillesse paisible où l'on évoque les souvenirs touchants d'un passé révolu, mais c'est là un luxe que notre alliance occidentale ne peut pas encore se permettre. Peut-être pourrons-nous le savourer un jour, mais nous en sommes actuellement à relever les défis de la force de l'âge. Comme aiment à le dire mes concitoyens, la vie commence à quarante ans. Partout autour de nous le monde se transforme. Nous devons répondre à cette évolution avec clarté et en étant unanimes sur l'objectif à atteindre. Aujourd'hui donc, si je puis me permettre quelques réflexions sur le passé, c'est seulement pour rappeler à chacun de nous les fondements politiques et militaires de notre sécurité commune, afin que nous puissions définir dans l'enthousiasme les tâches à accomplir dans les quarante années à venir.

« Le récent sommet de l'O.T.A.N., qui, malgré tous les sombres pronostics, a été une exceptionnelle réussite, nous a précisément fourni une excellente base pour aller de l'avant ; il a aussi permis de tirer certains enseignements fondamentaux que nos succès mêmes nous font souvent oublier. En premier lieu, nous devons continuer à nous montrer enthousiastes et positifs en ce qui concerne nos réalisations. L'alliance occidentale a fait la preuve qu'elle constituait la formule gagnante. Elle commence à porter ses fruits avec les transformations radicales que connaissent actuellement les relations Est-Ouest. N'hésitons pas à louer l'audace et le réalisme de M. Gorbatchev, mais reconnaissons en même temps que c'est la fermeté de la politique suivie par l'O.T.A.N. au fil des années qui a contribué pour une part déterminante à favoriser les changements en cours.

« Ce n'est certes pas pour nous plaire que l'Union soviétique lance les idées de glasnost et de perestroïka pour aborder les années 1990, mais nous ne pouvons que nous en féliciter, tout en reconnaissant que des changements historiques de cette ampleur ne reflètent pas seulement l'influence fascinante d'une personnalité dynamique, mais relèvent aussi d'un processus historique plus long, qui englobe la rivalité entre deux systèmes et où nous voyons aujourd'hui l'Est adopter notre programme et, en partie du moins, les valeurs mêmes que défend l'alliance occidentale.

« Alors que certains attribuent parfois à M. Gorbatchev tout le mérite, nous devons nous faire entendre et présenter l'Alliance sous un jour favorable et non comme une institution imprévoyante et lente à réagir. J'espère que le sommet aura changé cette perception une fois pour toutes. En vérité, beaucoup des « initiatives nouvelles et audacieuses » de M. Gorbatchev ne font que reprendre nos propres propositions. Les clauses définitives de l'accord sur les F.N.I. lorsque nous avons

refusé de nous laisser intimider par les SS 20 soviétiques, la transparence en ce qui concerne les faits et les capacités, l'accent mis sur la vérification et les mesures de confiance dans l'accord de Stockholm en 1986, la reconnaissance de la nécessité de réductions asymétriques pour parvenir à la parité militaire et à des positions défensives en Europe sont autant de mesures que, depuis des années, nous jugions indispensables pour faire avancer la maîtrise des armements. Nous pouvons être fiers que la solidarité et la ténacité de l'Alliance aient fini par persuader l'Union soviétique du sérieux de nos intentions.

« La deuxième leçon à tirer du sommet est que nous devons continuer à être réalistes dans notre jugement sur l'Est. Il y a beaucoup d'excellentes choses dans les changements en cours, mais ce serait folie de prétendre qu'il ne subsiste pas de différences fondamentales. Je ne pense pas ici simplement aux forces massives que le Pacte de Varsovie maintient en Europe et qui, dans des secteurs clés, continueront, même après les réductions unilatérales annoncées par M. Gorbatchev, d'être deux fois plus nombreuses que les nôtres. Je pense aussi à la répression que nous avons vue cette année dans les rues de Géorgie et à la facilité avec laquelle les anciennes attitudes ont reparu lorsque les événements ne semblaient pas se dérouler selon les vœux de M. Chevardnadze, par exemple lorsque celui-ci a menacé, peut-être sans avoir vraiment réfléchi, de conserver les SS 23 en violation du traité sur les F.N.I., stratagème apparemment destiné à stopper la modernisation des forces nucléaires occidentales alors que, bien entendu, la modernisation se serait poursuivie du côté soviétique.

« Le sommet nous a également rappelé une troisième différence fondamentale qui continue à nous distinguer de l'Est. Les pressions répétées du Pacte de Varsovie pour la dénucléarisation de l'Europe pourraient apparaître à certains comme une noble exhortation à un avenir meilleur, mais, pour moi, et pour la plupart d'entre nous je pense, il s'agit davantage d'une proposition visant à servir les intérêts soviétiques et, en même temps, à semer la division et à affaiblir la cohésion occidentale. En effet, si une leçon s'impose plus que toute autre, quand on considère les quarante années qui viennent de s'écouler, c'est bien que la dissuasion nucléaire fonctionne.

« Aucun équilibre des forces conventionnelles seules ne saurait remplacer la garantie nucléaire. Même si l'on pouvait imaginer une Europe sans armes nucléaires — ce qui n'est pas aisé puisqu'il n'est pas possible de les désinventer — et si la guerre devenait ainsi plus probable, il n'y aurait pas plus de sécurité en Europe. Nous devons garder cette leçon à l'esprit, si nous voulons que la paix continue à régner dans les quarante années à venir. Il faut en effet travailler pour la paix. Celle-ci ne saurait jamais être tenue pour acquise. Nous devons nous ouvrir aux perspectives d'un changement durable sans renoncer aux fondements de notre sécurité actuelle. Nous devons éviter de dériver vers une certaine dose de désarmement structurel.

« Certes, je comprends bien qu'une réduction de la menace rend plus difficile de supporter les charges de la défense. D'autres priorités peuvent sembler se parer d'attraits nouveaux. Mais c'est là une voie qu'il nous faut éviter. C'est précisément la force de notre alliance qui a été déterminante dans l'instauration d'une situation nouvelle en Europe et, si nous voulons atteindre l'objectif d'une sécurité accrue à des niveaux de forces armées inférieurs, nous devons tous continuer à peser de tout notre poids dans l'Alliance. Cette attitude est vitale non seulement pour la cohésion de l'Occident, mais encore pour faire en sorte que le progrès se poursuive à l'Est.

« Au sommet, nous avons donc souligné que les principes fondamentaux de notre doctrine demeuraient toujours valables, à savoir compter sur une combinaison efficace de forces conventionnelles et de forces nucléaires maintenues à niveau, préserver la force des liens transatlantiques de l'Alliance, répartir équitablement les risques, les rôles et les responsabilités de notre défense commune, et éviter que de nouvelles barrières ne viennent à créer une « Forteresse Europe 1992 ». Nous avons aussi souligné l'importance d'une unité politique européenne croissante. Une Europe forte, libre et dynamique est aussi vitale pour la sécurité de l'Amérique du Nord que

la présence de forces conventionnelles et nucléaires nord-américaines substantielles en Europe l'est pour la défense de l'Europe occidentale.

« En outre, nous nous sommes mis d'accord pour exploiter au maximum les occasions de progresser encore en matière de maîtrise des armements. Nos objectifs à cet égard sont présentés dans le document publié la semaine dernière sur le concept global de maîtrise des armements et de désarmement, et ils consistent à aborder énergiquement les problèmes qui sont au cœur même de notre sécurité, comme la supériorité conventionnelle massive du Pacte de Varsovie. L'excellente initiative du Président Bush au sujet des forces conventionnelles ouvre plus grande encore la porte pour parvenir à des réductions très substantielles des forces conventionnelles en vue d'atteindre la parité.

« Nos perspectives pour l'Europe restent amples et claires : il s'agit de prévenir la guerre et l'intimidation, de faire en sorte qu'aucun gouvernement n'ose envisager ou espérer entreprendre avec succès une agression militaire, et d'instaurer un nouveau mode de relations entre les pays de l'Est et de l'Ouest. A ce titre, nous avons aussi mis en demeure les gouvernements de l'Est d'abattre les barrières qui continuent à nous diviser, d'autoriser la liberté de déplacement, la liberté d'expression et la liberté de choix politique, message simple et direct, répercuté avec force par le Président Bush. Ces questions sont tout aussi pertinentes à l'O.T.A.N. qu'à l'U.E.O., au G.E.I.P. ou dans nos Parlements respectifs, tant il est vrai que nos institutions sont variées, mais que nos intérêts le sont beaucoup moins. Il existe une unité de dessein qui sous-tend ces variations institutionnelles.

« Comme je l'ai fait valoir aujourd'hui, j'estime que notre destinée repose sur une extension imaginative des arrangements actuels plutôt que sur des structures nouvelles et nous avons à l'U.E.O. un rôle important à jouer pour éduquer nos opinions publiques respectives en conséquence. La Plate-forme de l'U.E.O. n'est plus nouvelle, mais elle constitue sans nul doute l'une de nos réalisations majeures depuis la réactivation. Et pourtant, elle n'envisage rien qui s'écarte fondamentalement de nos fidélités plus larges ni, du reste, du communiqué du sommet de l'O.T.A.N. publié la semaine dernière. Au contraire, la Plate-forme, bien qu'elle mette avant tout l'accent sur la contribution européenne à l'Alliance, est parfaitement claire sur les questions fondamentales : à savoir que notre sécurité ne peut être assurée que par une étroite association avec nos alliés d'Amérique du Nord, que la présence des forces conventionnelles et nucléaires des Etats-Unis en Europe constitue l'expression irremplaçable de l'engagement des Etats-Unis en Europe et un lien indispensable avec la dissuasion stratégique des Etats-Unis, que la politique d'équilibre du rapport Harmel (négociations à partir d'une position de force) reste valable et que chacun de nous doit assumer sa part de la défense commune dans le domaine conventionnel comme dans le domaine nucléaire, conformément aux principes du partage des risques et des charges qui sont la base même de la cohésion alliée. Ce n'est pas une coïncidence si ces mots se retrouvent dans les communiqués de l'O.T.A.N., car ils traduisent l'unité de dessein, le cadre commun dans lequel l'U.E.O. cherche à promouvoir une contribution spécifique et cohérente de l'Europe à l'alliance plus large.

« Que dire donc de l'U.E.O. pour l'année écoulée et que dire de son avenir ? Avons-nous contribué à la cohésion européenne sur les questions de défense ? Avons-nous encouragé une contribution cohérente de l'Europe à l'alliance plus large ? Nous pouvons certainement dire que l'année passée a été l'une de celles où l'U.E.O., et donc sa raison d'être, n'est absolument pas passée inaperçue. Ce n'est évidemment pas le résultat des efforts d'un pays en particulier, mais bien plutôt la conséquence d'une détermination de valeurs partagées que j'ai, pour certaines, abordées aujourd'hui.

« Néanmoins, nous avons défini il y a un an une Plate-forme sur laquelle nous appuyer et j'estime que des progrès ont été faits, qui ne sont peut-être pas éclatants, mais qui sont certainement visibles, visibles pour les ministres quand nous avons discuté de ces diverses questions et visibles pour le public, en particulier avec

l'heureuse conclusion des opérations de déminage dans le Golfe et l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à notre union.

« L'opération du Golfe, par exemple, aurait pu être entreprise sur une base nationale ou bilatérale. Toutefois, quand nous avons examiné la question à notre réunion ministérielle d'avril à Londres, nous avons décidé que l'entreprise méritait largement d'être tentée pour démontrer au monde qui nous observait que l'Europe avait une unité de dessein et de détermination dont on aurait sinon pu croire qu'elle faisait défaut. Bien sûr, la plupart des crises hors zone sont de nature telle qu'il est généralement impossible d'en prévoir le lieu, la date et autres détails et c'est pourquoi nos activités de planification doivent continuer à porter avant tout sur le théâtre européen. C'est donc la souplesse de nos institutions et de nos opérations qui, bien plutôt que des préparatifs détaillés pour une éventualité inconnue, constitue l'élément décisif pour réagir efficacement à ce genre de crise. L'U.E.O. a un rôle utile à jouer en tant qu'instance politique souple, qui pourrait à l'avenir se pencher sur des situations analogues. Il convient cependant de ne pas disperser nos efforts en plans détaillés tant que les circonstances ne le justifient pas.

« De même, je pense que nous devrions sans tarder tirer la leçon de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal. Nous accueillons nos collègues avec satisfaction, non pas simplement comme les membres d'un club, mais parce que leur accession à l'U.E.O. constitue de leur part un engagement à partager un idéal dans le cadre du Traité de Bruxelles modifié. Là encore, il s'agit d'une manifestation éclatante de solidarité européenne pour la défense d'intérêts et de valeurs mutuellement partagés.

« Je n'ai évoqué que les événements les plus spectaculaires de l'an passé, mais, à l'arrière-plan, le travail quotidien sur les questions clés comme la maîtrise des armements, l'utilisation de l'espace et la formation militaire se poursuit. Ce sont autant de voies dans lesquelles l'U.E.O. peut continuer à compléter et renforcer la contribution européenne à la défense commune.

« Je voudrais maintenant présenter quelques observations générales pour conclure. L'U.E.O. n'a pas un rôle ou un ordre du jour parfaitement défini. Elle est un de ces organismes européens dont les travaux servent un objectif commun en étayant la contribution du pilier européen à l'Alliance. Parmi ces institutions toutefois, l'U.E.O. a à son actif des réussites récentes notables et elle joue un rôle unique avec les attributions de son Assemblée parlementaire habilitée à examiner les questions de défense.

« Il était donc très opportun que le Président Bush ait choisi d'en faire l'éloge lors de la récente visite de M. Mitterrand aux Etats-Unis en rendant hommage à la coopération en matière de défense qui se développe au sein d'une U.E.O. réactivée, dont les membres, a-t-il précisé, « ont œuvré avec nous pour maintenir la liberté de navigation dans le golfe Persique ».

« J'espère que mes collègues parlementaires ici présents feront tout ce qui est en leur pouvoir pour tirer pleinement parti de cette excellente publicité et des points forts de l'U.E.O. en soulignant devant le parlement et l'opinion publique de chacun de leurs pays que la nécessité d'une cohésion de l'Alliance – et notre détermination à la maintenir – n'ont en rien diminué au moment où nous envisageons une cinquième décennie pleine de vigueur et un avenir riche de promesses. »

SECTION III

Les discours de M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la Défense.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la Défense, s'est exprimé par deux fois devant l'Assemblée de l'U.E.O., le mercredi 7 juin et le mardi 5 décembre 1989.

1. Le discours du 7 juin 1989.

« J'ai déjà eu l'occasion, le 6 février dernier, d'exposer devant votre commission de la Défense la doctrine française de défense, ainsi que mon point de vue sur l'évolution des rapports Est-Ouest et les missions de l'Union de l'Europe occidentale. Je me félicite de pouvoir aujourd'hui poursuivre ce dialogue devant votre Assemblée, d'autant que cette session se situe à un moment privilégié. Je crois en effet que le récent sommet de l'Alliance atlantique marque une date importante dans la série d'événements qui se succèdent depuis quelques mois, provoquant dans les relations entre l'Est et l'Ouest un changement de climat qui pourrait ouvrir des perspectives nouvelles pour l'avenir de notre continent divisé.

« Je me propose d'analyser tout d'abord brièvement la portée de ces événements, avant d'examiner le rôle que l'U.E.O. pourrait jouer dans le contexte nouveau qui en résulte.

« Ce sont évidemment les initiatives relatives au désarmement qui nous concernent le plus directement. Depuis le discours de Mikhaïl Gorbatchev, le 7 décembre dernier devant l'Assemblée générale des Nations unies, les propositions du Pacte de Varsovie se sont succédé à un rythme accéléré. Habilement présentées, elles pouvaient donner l'impression d'un grand dynamisme, que d'aucuns ont opposé à une plus grande retenue, voire à de prétendues réticences de l'Alliance atlantique à l'égard du processus de désarmement ; il vaudrait d'ailleurs mieux parler de réduction des armements que de désarmement, ce serait plus près de la réalité.

« Nous savons pourtant que, dans la réalité, l'attitude de l'Alliance atlantique est dynamique. En effet, à plusieurs reprises, l'Est a repris à son compte, en s'efforçant de les tourner à son avantage, les concepts et propositions mis au point par l'Ouest et je rappellerai en particulier que la notion de « suffisance raisonnable » a toujours été à la base du concept français de dissuasion. Mais enfin, nous nous réjouissons de voir un certain nombre de concepts fleurir ailleurs que chez nous ; de même que nous nous réjouissons de voir que certaines propositions de l'Alliance atlantique, s'agissant notamment des matériels utilisés, si elles n'ont pas été reprises par les pays du Pacte de Varsovie, ont du moins influencé sensiblement les positions qu'ils avaient préalablement affichées. Nous jugeons particulièrement important que le récent sommet de Bruxelles, dont beaucoup prédisaient l'échec, ait su, au contraire, faire preuve d'esprit novateur.

« Les propositions du Président Bush ont été formulées au bon moment. Nous aurions préféré, sans doute, qu'elles résultent d'une concertation préalable entre tous les partenaires de l'Alliance et nous regrettons qu'elles se situent, par divers aspects, dans la logique d'un tête-à-tête entre les deux grands. Mais l'essentiel est d'avoir pris l'initiative non seulement dans la « bataille de l'opinion » engagée par M. Gorbatchev, mais aussi dans ce grand débat de la réduction des armements. Nous approuvons pleinement, en tout cas, les principes fondamentaux qui sous-tendent ces nouvelles propositions occidentales.

« Nous apprécions tout particulièrement la réaffirmation sans ambiguïté de la validité du concept de la dissuasion nucléaire et la priorité accordée au désarmement conventionnel. C'est là un point essentiel. Les déséquilibres en ce domaine constituent à nos yeux la cause principale de danger pour la sécurité de notre continent. Nous nous félicitons par ailleurs que l'Alliance ait exclu une troisième option zéro, tout en n'excluant de la négociation aucun type d'armes, notamment celles qui intéressent plus spécifiquement tel ou tel de nos alliés. C'est là une démarche saine : il est normal de considérer que des progrès, que nous espérons rapides dans le domaine du désarmement conventionnel, contribueront à établir un climat de confiance, condition principale d'un élargissement du champ des négociations sur le désarmement.

« C'est donc, au total, un paquet équilibré, comme l'on dit, que l'Alliance est parvenue à définir en évitant le piège de l'anticipation, car la succession de propositions du Pacte de Varsovie au cours de la période récente, mêlant adroitement les retraits et les suppressions, les destructions et les mises en réserve, les chars et les vecteurs, a pu donner l'illusion de progrès continus et de résultats déjà acquis alors même que la mise en œuvre des mesures annoncées n'a pas ou guère commencé.

« Nous saluons actuellement les ouvertures du Pacte de Varsovie. Nous considérons que, malgré les ambiguïtés et les insuffisances qu'elles comportent, elles constituent des indices très positifs d'un changement de climat, qu'elles vont, comme l'on dit, dans la bonne direction. Depuis que l'U.R.S.S. a accepté certains plafonds suggérés par l'Alliance atlantique pour les chars, les transports de troupes blindés et l'artillerie, il semble que l'on puisse compter sur une volonté commune d'aboutir.

« Mais nous ne saurions oublier les réalités, en particulier l'effort militaire soviétique persistant, que Mikhaïl Gorbatchev en personne vient de confirmer en fournissant pour la première fois des données sur le budget militaire soviétique et en reconnaissant la validité d'estimations occidentales jusqu'à présent toujours contestées.

« Bref, plus que jamais, ouverture et vigilance doivent dicter notre attitude à l'égard des pays de l'Est, comme je l'expliquais en février dernier devant votre commission de la Défense. Le paquet occidental qui vient d'être défini répond à cet impératif. Nous nous en félicitons et je ne doute pas qu'il nous permette de conduire sereinement les négociations de Vienne, en mettant le Pacte de Varsovie au pied du mur.

« Parmi les nouvelles propositions du Président Bush, un point mérite à cet égard une attention particulière. Leur application se traduirait par le départ des pays satellites de plus de 300 000 soldats soviétiques. Il pourrait en résulter des conséquences tout à fait positives pour l'évolution intérieure de pays comme la Pologne, la Hongrie, la République démocratique allemande, la Tchécoslovaquie.

« Il appartient désormais au Pacte de Varsovie d'apporter les preuves tangibles qu'il aborde avec sérieux des négociations complexes, essentielles pour l'avenir de la paix en Europe et qui ne sauraient par conséquent se réduire à des effets médiatiques.

« Seul, en effet, un rapprochement des systèmes de valeurs, à l'Ouest et à l'Est, sur le fondement de nos idéaux démocratiques de liberté peut à terme nous garantir une sécurité durable.

« J'ai eu l'occasion de l'exprimer récemment à Moscou : il faut que se rapprochent nos conceptions des droits de l'homme et du citoyen, des rapports entre l'Etat et le citoyen, pour que soient assurés les fondements d'une véritable sécurité européenne.

« L'examen des changements en cours à l'Est autorise de légitimes espoirs ; il n'en confirme pas moins la nécessité d'une prudente vigilance.

« Ainsi que je viens de vous le dire, je me suis rendu en Union soviétique au mois d'avril dernier. C'était la première visite officielle d'un ministre de la Défense français depuis 1977. Ce fut un voyage tout à fait passionnant, qui m'a permis de prendre la mesure des changements parfois spectaculaires en cours dans ce vaste pays, comme du reste dans d'autres pays de l'Est. Je pense naturellement en particulier à la Hongrie et à la Pologne. Il est incontestable qu'un vent nouveau souffle en U.R.S.S. ; la langue de bois s'est faite moins présente et des idées audacieuses peuvent s'exprimer. Les changements vont plus loin que les réformes économiques dont les années 1960 et 1970 nous avaient donné l'habitude. Tous les secteurs de la société sont désormais concernés et c'est à une véritable mutation des rapports entre le parti, l'Etat et les citoyens que l'on assistera si les transformations en cours sont menées à bien.

« On peut dire, pour comprendre cette tentative nouvelle dite de « glasnost », qu'elle consiste en fait en une tentative pour introduire les valeurs des lumières, les valeurs de la transparence dans une société sclérosée qui, russe ou soviétique, n'a jamais vraiment connu la démocratie, du moins pendant une période suffisamment longue.

« Il est de notre intérêt de saisir les chances qui s'offrent ainsi à nous de parvenir à des mesures de désarmement véritables et, d'une manière générale, d'accroître les échanges entre les deux parties de notre continent séparé dont le rapprochement constituera, comme l'a dit le Président de la République, François Mitterrand, la grande affaire de la fin de ce siècle et du siècle prochain. Pour notre part, nous discutons maintenant la reprise des échanges militaires interrompus depuis l'invasion de l'Afghanistan et nous signerons dans les mois qui viennent un accord-cadre sur le modèle de ceux que nous avons dans les années 1970.

« De nombreuses incertitudes, cependant, pèsent encore sur l'avenir du processus entamé et sur l'avenir de l'U.R.S.S. qui, d'ailleurs, restera toujours, par la force des choses, une superpuissance, étant donné son poids démographique, sa taille, la nature de ses voisins. J'ajouterai : et pour longtemps encore, sans doute, sa nature même.

« Comment serions-nous assurés que les changements entrepris seront irréversibles ? Ce qui se passe à Pékin prêche à réflexion. Des problèmes considérables se posent à l'U.R.S.S. au plan de l'approvisionnement alimentaire — la situation à cet égard s'est encore aggravée depuis 1985 — de la santé publique et même de la sécurité. Un récent accident vient de le montrer.

« Les changements en cours suscitent des contradictions puissantes, accentuant les inégalités et exacerbant les tensions sociales. Il faut compter avec le réveil des nationalités ; de graves incidents en Géorgie nous ont récemment rappelé que l'Etat de droit demeure à construire en U.R.S.S. Et c'est à une totale relecture de son passé historique que procède aujourd'hui l'Union soviétique, notamment en se penchant sur les conditions du pacte Hitler-Staline de 1939 qui a ouvert la voie, nous ne pouvons pas l'oublier, à la Seconde Guerre mondiale.

« C'est là, évidemment, une évolution tout à fait positive, mais nous devons faire preuve de vigilance, ce qui, encore une fois, n'exclut pas l'ouverture et le désir que nous avons de contribuer à faire que cette évolution se poursuive. Il ne faut pas baisser prématurément notre garde. A trop anticiper sur les événements avant que les intentions déclarées ne se soient traduites dans les faits, nous ferions preuve de légèreté. Il nous appartient au contraire d'expliquer à l'opinion publique la nécessité de maintenir un effort de défense crédible. Je crois que c'est particulièrement vrai pour nous, Européens, car nous avons tendance à raisonner dans le cadre des rapports Est-Ouest et, en fait, dans le cadre tracé par les rapports des deux superpuissances. Nous oublions qu'entre les deux Himalayas nucléaires et les arsenaux plusieurs fois redondants de l'U.R.S.S. et des Etats-Unis, il y a une péninsule, si je puis dire, constituée par les nations de l'Europe occidentale dont l'effort de défense est contenu dans les limites d'une suffisance à peine raisonnable depuis déjà plusieurs années.

« Dans le contexte nouveau et mobile que je viens de décrire, je crois que le moment est venu pour nous autres, Européens, de cerner nos intérêts propres et de mieux affirmer notre identité : l'identité européenne.

« L'U.E.O. constitue à cet égard un instrument privilégié de dialogue et je souhaite que nous puissions accélérer la mise en œuvre de la Plate-forme sur les intérêts européens en matière de sécurité, adoptée en octobre 1987 à La Haye.

« Par exemple, il me semble qu'une Assemblée comme la vôtre doit se saisir de toutes les implications pour l'Europe des propositions formulées par M. Bush. Pour ne prendre qu'un exemple, je citerai celui des forces stationnées. M. Bush a proposé qu'elles passent à 275 000 hommes de part et d'autre, pour les Soviétiques d'une part, pour les Américains de l'autre. Il ne vous a pas échappé que M. Chevardnadze a évoqué le statut des forces britanniques et françaises. Mais il en est d'autres, canadiennes, belges, hollandaises. Comment prendre en compte le fait européen ? Ne faut-il pas travailler davantage à l'émergence de ce qu'on a appelé un pilier européen de défense, pilier de l'Alliance atlantique ? Je préférerais d'ailleurs l'expression de « môle européen de défense », qui sera aussi un des piliers de la sécurité européenne à l'échelle du continent tout entier car, si le désarmement, comme l'a dit le Président de la République, François Mitterrand, est une face de la sécurité, il y a une autre face qui est une certaine posture de défense fondée sur la suffisance et sur laquelle il n'est pas possible, sans légèreté, de faire prématurément l'impasse.

« Il me semble donc qu'il y a du travail ; or, où donc, mieux que dans votre Assemblée, pourrait se manifester la conscience de cette identité en matière de défense au service de la conception d'une sécurité durable sur notre continent ?

« Diverses propositions concrètes ont été formulées depuis 1987. Vous ne m'en voudrez pas, je l'espère, si je m'attache tout spécialement à quatre initiatives d'origine française auxquelles nous accordons une importance particulière et qui ont été développées notamment lors de la dernière session ministérielle, début avril à Londres. Il s'agit d'initiatives que vous connaissez bien pour y avoir vous-mêmes travaillé : initiative sur l'espace, vérification des accords de désarmement conventionnel et chimique, réunion de chefs d'état-major et création d'un Institut des hautes études stratégiques.

« Commençons par la coopération en matière spatiale. L'initiative sur l'espace suscite, je crois, un écho favorable au sein de cette Assemblée. Il n'y a rien d'étonnant à cela puisqu'elle présente de nombreux traits communs avec les propositions de deux rapports que vous avez adoptés l'an dernier : le premier, qui porte le nom de votre président — le rapport Fourré — sur une future agence européenne de satellites ; le second — le rapport Malfatti — qui s'attache plus particulièrement aux problèmes techniques que poserait la création d'une telle agence et aux aspects scientifiques et techniques de la vérification par satellite du contrôle des armements.

« La France considère que les moyens spatiaux sont susceptibles de fournir un apport important dans deux domaines : la vérification des accords en matière de maîtrise des armements et le contrôle des crises. Quoi de plus important, en effet, que de contrôler le développement des crises pour éviter qu'elles ne dégèrent ! A l'ère de la dissuasion, la distinction entre paix et guerre n'a plus guère de sens. Il faut donc se doter des moyens de gérer et de contenir les crises.

« L'U.E.O. est une enceinte particulièrement appropriée pour débattre d'un tel sujet, et cela pour plusieurs raisons. D'abord, les négociations sur le désarmement conventionnel en Europe et la vérification des accords sur lesquels nous espérons les voir déboucher concernent évidemment très directement les pays membres de l'U.E.O. ; tous ces pays disposent des compétences techniques nécessaires ; l'U.E.O. elle-même dispose depuis sa création, au travers de ses agences, et compte tenu de sa vocation, d'une expérience solide en matière de vérification ; ce secteur est, en outre, un secteur en expansion dans lequel nous n'avons à craindre ni de susciter des doubles emplois ni de concurrencer l'O.T.A.N.

« Il nous a donc paru particulièrement souhaitable que l'U.E.O. développe, dans un domaine qui ne peut nourrir aucun soupçon d'agressivité, qui ne peut prêter à aucun procès d'intention, des capacités propres qui lui assureront la disponibilité, en toutes circonstances, des informations indispensables pour procéder à sa propre évaluation du respect d'accords de désarmement ou de l'évolution de crises concernant ses membres. Pour nous, ces deux aspects vont de pair et la capacité d'évaluation autonome des situations de crise nous paraît essentielle à l'affirmation de cette identité européenne que j'ai évoquée.

« Nous nous réjouissons que l'Assemblée ait pris très tôt conscience de cette nécessité. Je ne cacherai d'ailleurs pas que nous nous sommes inspirés de vos travaux déjà cités. Je ne suis pas certain que tous nos partenaires du Conseil aient pris conscience, dans les mêmes conditions, de la nécessité d'avancer rapidement dans la voie tracée. J'espère que vous nous aiderez à convaincre les plus réticents.

« Je tiens à souligner, à ce sujet, que la démarche que nous proposons est pragmatique et progressive et n'implique nullement la mise en place immédiate d'un vaste réseau de satellites très coûteux. Une première étape, modeste, pourrait consister en la mise en commun des images déjà disponibles dans les différents pays membres et des moyens de traitement. Des actions de formation, par exemple à l'interprétation des images, pourraient également être envisagées. Ce ne serait bien évidemment qu'un début, mais il faut bien commencer !

« Le second thème que je souhaite aborder concerne la vérification des accords de désarmement et complète le précédent.

« Notre initiative relative à l'espace vise à étudier l'utilité des moyens spatiaux, non seulement pour la vérification des accords de désarmement mais également pour le contrôle des crises. Elle vise à recenser les moyens existants dans le domaine spatial et à étudier les besoins futurs et la manière de les satisfaire. Vous savez que l'Europe consacre peut-être dix fois moins de moyens que les Etats-Unis et l'U.R.S.S. à la recherche et au développement spatiaux.

« L'initiative prise sur le désarmement chimique et conventionnel comporte deux volets. Il s'agit, en premier lieu, de mieux définir les objectifs militaires à poursuivre : comment éviter les attaques par surprise ? Comment définir la notion d'équilibre ? Peut-on assimiler équilibre et parité ? Existe-t-il un seuil d'équipement minimal au-dessous duquel il serait dangereux de descendre ? Quelle est l'incidence des facteurs géographiques sur la sécurité européenne ? Je pense en particulier à l'asymétrie qui existe entre les deux parties de notre continent : la continuité territoriale qui caractérise l'U.R.S.S. jusqu'à Vladivostok, sur le Pacifique, alors que, naturellement, un océan de 6 000 kilomètres de large sépare l'Europe des Etats-Unis.

« En deuxième lieu, il faudrait réfléchir aux questions posées par la vérification des accords de désarmement conventionnel et chimique, étant entendu que les moyens spatiaux ne sont pas seuls susceptibles d'être mis en œuvre dans ce but. Il faudrait définir les principes et procédures sur lesquels devraient reposer les accords de vérification, les différentes techniques utilisables, former et entraîner des spécialistes, étudier le coût des mesures envisagées.

« Tout cela est très important pour l'avenir de la sécurité de notre continent si, comme je le crois avec nombre d'entre vous, nous devons nous engager sur la voie de la réduction des armements. On ne peut pas, d'un côté, tenir un discours sur la réduction des armements et, de l'autre, négliger les moyens de l'observation et de la vérification qui sont nécessaires à une vigilance élémentaire en la matière.

« La troisième proposition, que j'ai faite moi-même à Londres au mois d'octobre dernier, concerne la réunion des chefs d'état-major des pays membres. Je précise au passage que ces réunions pourraient, sur différents points, donner les impulsions utiles au plus haut niveau. Elles pourraient également promouvoir la réflexion sur d'autres sujets, tels que l'harmonisation des programmes d'équipement — bien qu'il y ait aussi le Groupe européen indépendant de programmes. La réflexion pourrait

s'étendre aux méthodes d'entraînement et à bien d'autres questions concrètes d'application de la Plate-forme sur les intérêts européens en matière de sécurité, adoptée par l'U.E.O. en 1987. Celle-ci n'affirmait-elle pas la résolution des pays membres à poursuivre « une intégration européenne qui s'étende à la sécurité et à la défense » et ne prévoyait-elle pas « la participation des ministres de la défense et de leurs représentants aux activités de l'U.E.O. » ?

« D'ores et déjà, des groupes d'experts militaires ont été mis en place. Les réunions des chefs d'état-major couronneraient cet édifice. Je sais pouvoir compter sur votre Assemblée pour vaincre des réticences dont nous savons tous qu'elles s'expriment à mots couverts. Il faut les vaincre absolument si nous voulons donner une certaine réalité au travail que nous effectuons au sein de cette Assemblée.

« La quatrième proposition concerne l'Institut européen des hautes études stratégiques. Le dernier projet correspond à la proposition faite par le Premier ministre, M. Michel Rocard, devant la première session européenne de l'I.H.E.D.N. au mois de novembre dernier. Je serai bref sur ce point, puisque le président Goerens a adressé à la présidence de l'U.E.O., à l'issue de la précédente session de votre Assemblée, une recommandation qui va tout à fait dans le sens des propositions françaises. Je tiens à l'en remercier, même s'il n'est pas présent. Je sais que vous lui transmettez ces remerciements. Je tiens également à m'en réjouir publiquement devant vous.

« La structure à mettre en place devrait, en tout état de cause, être très légère. Elle pourrait être divisée en trois cellules correspondant aux trois missions de l'institut :

« Etudes et publications d'abord : il s'agirait pour l'U.E.O. de disposer d'une source indépendante d'informations et d'analyse sur la situation militaire en Europe — c'est ce que le Premier ministre a appelé un « Centre européen de transparence » — ainsi que d'une capacité à produire des analyses stratégiques autonomes ; il me semble que nous avons tout à gagner à réfléchir sur nos concepts stratégiques ; il faut essayer de les rapprocher, mais il importe d'abord de les connaître et j'observe souvent qu'ils sont mal connus. Une fois qu'ils seraient mieux connus, on pourrait s'essayer à les rapprocher, dans un intérêt mutuel.

« En deuxième lieu, la liaison avec les instituts indépendants compétents serait utile. Ces instituts pourraient être mis à contribution, moyennant rémunération, pour des études, l'organisation de colloques ou de manifestations en direction des opinions publiques. Nous avons un rôle à jouer vis-à-vis de l'opinion publique. Chacun sait que les affaires de défense se définissent à très long terme, que les systèmes d'armes s'étudient et se construisent sur des années, quelquefois des dizaines d'années, et que, lorsqu'ils entrent en service, c'est pour vingt ans, trente ans, quelquefois davantage : un porte-avions tient la mer souvent quarante ou cinquante ans. Par conséquent, une politique de défense ne peut pas être livrée aux humeurs capricieuses de l'opinion publique. Il y a là un véritable problème pour toutes les politiques de défense : elles sont trop tributaires de l'instant.

« La troisième cellule assurerait le suivi des sessions de l'Institut des hautes écoles de défense européenne. Après le succès de la première session tenue à Paris l'an dernier, la Belgique, puis l'Italie ont proposé d'accueillir les prochaines sessions. Un petit secrétariat permanent faciliterait l'organisation, le suivi et la transmission de l'expérience acquise.

« L'objectif commun sous-jacent à ces trois missions peut être défini comme le rapprochement des doctrines de sécurité de l'ensemble des pays membres. C'est un thème auquel j'attache, pour ma part, une importance toute particulière. Je le répète, sans un concept commun, nous ne saurions, en effet, mettre en place la défense européenne que nous appelons de nos vœux.

« J'avais expliqué, lors de mon intervention de février dernier, comment ce concept devrait, selon moi, être fondé sur la dissuasion nucléaire, seule adaptée aux

conditions géopolitiques qui prévalent sur notre continent, parce qu'elle vise non à gagner la guerre, mais à la prévenir, à en empêcher le déclenchement. Je ne développerai pas davantage ce point aujourd'hui, puisque nous sommes convenus de ménager le temps d'un court débat, bien que je doive vous quitter dans un petit quart d'heure.

« Mesdames, Messieurs les parlementaires, je suis d'autant plus heureux de me prêter maintenant à un échange de vues que c'est une des spécificités les plus intéressantes de l'U.E.O. que d'associer à une même réflexion les gouvernements et les parlementaires.

« J'expliquais à l'instant que nous avons un devoir de pédagogie à l'égard d'opinions publiques qui, par une pente naturelle, risquent de se laisser aller à l'humeur du temps et à méconnaître les réalités que je viens de rappeler, en les interprétant à la lueur d'espairs compréhensibles. Or notre sécurité ne sera pas garantie si notre politique de défense ne fait pas l'objet d'un consensus, qui ne peut procéder que d'une réflexion approfondie.

« C'est évidemment mon devoir de ministre de la Défense que de contribuer à l'émergence d'un tel consensus, lequel ne peut être obtenu qu'à partir d'une volonté de défense partagée.

« Les élus que vous êtes peuvent jouer un rôle fondamental et complémentaire de celui des gouvernements. Intercesseurs naturels entre les gouvernements et les opinions publiques, vous pouvez nous aider à mieux prévoir et à mieux comprendre les sentiments de nos concitoyens des pays voisins et favoriser ainsi une meilleure compréhension de nos politiques de sécurité, bref, contribuer à l'émergence progressive d'une défense européenne qui procède, mais qui ne peut pas procéder seulement, de la juxtaposition de plusieurs défenses nationales ; ce qui implique que nous allions plus loin à partir d'idées claires qui, progressivement, et je tiens à vous en féliciter, émergent de vos débats. »

A M. Jean-Marie Caro (député U.D.F.) qui l'interrogeait sur l'équilibre qu'il convenait de trouver en ce qui concerne les accords de désarmement sous l'angle de la vérification, le ministre a précisé que « le concept d'équilibre concerne à la fois les armements conventionnels et les armements chimiques dans l'état actuel des négociations ouvertes ».

Il y a un intérêt évident, a poursuivi le ministre qui résulte « de considérations géopolitiques sur la situation des pays d'Europe occidentale qui n'est pas tout à fait identique. Je me bornerai à constater que l'espace stratégique en Europe de l'Ouest est exigu et que l'effort de défense ne s'est pas beaucoup développé » a-t-il observé.

Quant à M. Jacques Baumel (député R.P.R.) il a interrogé le ministre sur le statut que devrait avoir l'Institut européen des hautes études stratégiques qui doit se situer dans le cadre de l'U.E.O.

2. *Le discours du 5 décembre 1989.*

« — M. le Président, Mesdames, Messieurs les membres de l'Assemblée de l'U.E.O., c'est avec le sentiment que nous vivons des circonstances exceptionnelles que je m'adresse à vous aujourd'hui. Depuis le mois de juin, beaucoup d'événements se sont produits. Qui parmi nous eût cru, il y a quelques mois encore, que, pour reprendre l'expression que Mikhaïl Gorbatchev a employée à Rome au Capitole, les pays de l'Est, « s'étant engagés sur la voie de réformes radicales, seraient en train de franchir une ligne au-delà de laquelle il n'y a pas de retour vers le passé », et cela, bien sûr, sans préjuger l'avenir ? Une période se termine, celle où il nous fallait témoigner par notre détermination constante de notre volonté de dissuader une menace militaire impressionnante conjuguée avec un système politique totalitaire. Une période nouvelle s'ouvre, celle où nous sommes appelés à bâtir en Europe un ordre de démocratie, de prospérité et de paix, fondé sur un solide équilibre de sécurité.

« Chacun le pressent, les pays d'Europe occidentale sont appelés à jouer dans cette nouvelle phase le rôle principal en nouant un dialogue constant avec leurs frères d'Europe de l'Est. L'état de la confrontation militaire et politique se desserre, l'Europe doit saisir l'occasion pour recouvrer la maîtrise de son destin. A nous de montrer qu'elle est capable de le faire avec succès en échappant aux rivalités qui ont entaché son passé et en maîtrisant les tentations de la démesure qui se sont fait jour en son sein et l'ont entraînée à deux reprises vers l'abîme.

« L'U.E.O. peut jouer un rôle important dans ce renouvellement des idées car elle est le lieu où les principaux pays engagés dans la construction européenne peuvent se retrouver pour évoquer entre eux le problème central de leur sécurité. Des décisions que nous prendrons ensemble dépendra, pour une bonne part, la réussite de la transition vers un nouvel équilibre européen permettant d'assurer la stabilité et la sécurité de notre continent.

« Aujourd'hui, nous nous trouvons engagés dans deux grands chantiers inachevés qui, s'ils peuvent être menés à bien, constitueront deux piliers d'un futur équilibre européen.

« Tout d'abord à l'Est, un mouvement de démocratisation qui n'a de parallèle qu'avec les grands mouvements qui ont marqué les principales étapes de l'histoire européenne : les révolutions de la fin du XVIII^e siècle et les révolutions de 1848 qui ont porté l'émergence des régimes démocratiques en Europe de l'Ouest.

« Tout comme à cette époque, la conjonction des aspirations des peuples et de la volonté de quelques hommes d'Etat responsables permet à l'histoire de se remettre en marche. Si quarante années de travail et de fermeté ont permis à l'Europe de l'Ouest de montrer la voie et de tenir tête, avec le soutien des Etats-Unis, aux ambitions hégémoniques d'une superpuissance, il serait déraisonnable de nous attribuer la paternité de cette évolution ou d'y voir une victoire du capitalisme sur le socialisme.

« C'est plus compliqué. Nous sommes les témoins de la victoire des peuples de l'Europe de l'Est contre la fatalité et le renoncement face à des régimes dont l'écroulement rapide montre bien la fragilité fondamentale. Sachons aussi reconnaître l'action d'un homme, M. Gorbatchev, qui a eu le courage de regarder la vérité en face et d'accepter de nécessaires évolutions au lieu de s'arc-bouter sur des certitudes et des conceptions sans issue. Cette évolution est porteuse d'espoirs immenses pour les peuples qui la vivent.

« A ces grands mouvements, nous devons d'abord le respect : c'est à chaque peuple qu'il appartient de déterminer sa voie. Nous leur devons également la solidarité. La mutation vers une économie plus ouverte, décentralisée et plus efficace, s'annonce coûteuse et difficile. Ils sont aussi pour nous une chance ; celle de pouvoir

enfin construire un continent réconcilié où la coopération et les liens de toutes sortes pourraient remplacer l'affrontement figé entre deux blocs idéologiques et où, par conséquent, les différentes composantes de la nation allemande pourraient se rapprocher et trouver des rapports normaux sans que se trouvent bouleversés ni les équilibres de sécurité nécessaires ni les acquis des grandes institutions d'Europe de l'Ouest.

« A Helsinki nous avons su, il y a dix ans, énoncer les dix principes fondamentaux qui doivent guider les rapports entre les Trente-cinq. Nous sommes aujourd'hui en mesure de remplir ce cadre. Sachons nous souvenir que l'inviolabilité des frontières est au nombre de ces principes.

« A l'Ouest en effet, l'autre chantier, le nôtre, c'est celui de la construction européenne. Nous avons déjà accompli ensemble un long chemin depuis la signature du Traité de Bruxelles et celle du Traité de Rome dont les objectifs étaient d'abord de nous réconcilier, puis de nous lier de plus en plus. Aujourd'hui, il nous reste à parcourir de nouvelles étapes, et en particulier celles de l'union économique et monétaire et de la définition de politiques communes. Sachons en mesurer les enjeux au moment où nos gestes communs ont une répercussion exceptionnelle.

« La construction européenne implique que soit tissée entre nos nombreux peuples une trame complète de solidarités économiques, sociales, culturelles et humaines bien plus forte qu'une alliance de circonstance. D'ici à 1993, nous entendons en faire la preuve en parachevant l'espace de prospérité que nous avons constitué entre les pays de la Communauté et en l'accompagnant des politiques communes nécessaires pour que chacun en perçoive les bénéfices.

« L'Union soviétique, par ses ressources, sa populations, son territoire, reste, en dépit des difficultés qu'elle connaît aujourd'hui, une grande puissance dotée d'un potentiel militaire qui lui permet virtuellement d'exercer un effet de domination sur les pays de l'Ouest européen si n'est pas maintenu un équilibre de sécurité. Aussi, m'adressant à l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, je crois utile de réaffirmer que la constitution à l'ouest de l'Europe d'un rôle de défense fondé sur une dissuasion suffisante reste plus que jamais nécessaire et constitue la meilleure garantie de la liberté de nos nations.

« Ces deux évolutions inachevées dont je viens de parler à l'est et à l'ouest de notre continent doivent se compléter l'une l'autre. La démocratisation des pays d'Europe de l'Est contribuera à la sécurité de l'Europe tout entière, elle permettra l'édification d'un espace commun de coopération. La construction européenne, en instaurant les bases structurelles d'un équilibre politique et stratégique sur le continent, contribuera à sa stabilité, à la paix et au renforcement de la coopération.

« Pour réaliser ces grands desseins qui exigent la durée, il nous faut préserver un contexte de stabilité, de paix, de contrôle des armements. Cela nous rapproche de la compétence propre de l'Union de l'Europe occidentale.

« Il nous faudra garantir, dans les années à venir, un certain nombre de conditions nécessaires, à défaut d'être suffisantes, à cette grande transition que nous devons organiser avec un esprit de responsabilité. La première condition est la stabilité de l'environnement stratégique afin que les pays d'Europe de l'Est, et notamment l'Union soviétique, puissent se consacrer pleinement à la transformation interne de leur économie et de leur société. La persistance de deux alliances peut être de nature à faciliter les transitions et à garantir qu'à chaque étape un équilibre de sécurité à un plus bas niveau d'armements puisse s'établir. Nous pressentons bien que le puissant dispositif militaire soviétique ne se dissoudra pas du jour au lendemain et qu'il continuera à représenter un potentiel considérable pendant de longues années encore. La destruction d'un nombre considérable de matériels dans les forces du Pacte de Varsovie sera un processus lent, pour lequel ces pays sont encore assez mal équipés. Il en est de même de la déflation des effectifs militaires et de la reconversion des cadres des armées qui s'annonce particulièrement difficile. Tout nous incite d'ailleurs à la prudence devant les processus véritablement révolutionnaires qui

bouleversent l'Europe de l'Est et l'Union soviétique. Nous nous devons d'être en mesure de faire face aux réactions brutales et imprévisibles qui pourraient se manifester si l'enchaînement des événements devait être perçu par certains comme mettant en cause les intérêts de sécurité de l'Union soviétique. Nous devons être en mesure de décourager les retours en arrière.

« Nous avons donc le devoir, vis-à-vis des populations de l'Europe de l'Est, de faire preuve de mesure et de prudence. Une évolution positive est engagée, ne faisons rien qui puisse la menacer et, au contraire, concentrons tous nos efforts pour l'encourager et pour l'aider. Dans cette perspective, notre principale responsabilité est de faire en sorte que toute évolution politique et militaire soit négociée avec l'accord de toutes les parties concernées.

« Il nous faut, et c'est la deuxième condition, préserver tous les acquis de notre coopération — celle qui nous réunit au sein de l'Alliance, celle que nous avons nouée entre pays européens au sein de l'U.E.O. — et conserver une posture militaire adaptée à l'évolution des menaces. Les transformations politiques de l'Europe de l'Est modifient et, dans une certaine mesure, atténuent la menace traditionnelle mais, dans le même temps, cette évolution positive s'accompagne d'incertitudes sur l'avenir et de risques nouveaux d'instabilité.

« Rien n'indique aujourd'hui que l'Union soviétique entende renoncer aux principales composantes de son dispositif militaire, en particulier aux forces nucléaires capables de frapper l'Europe occidentale. Le processus de désarmement conventionnel dans lequel nous sommes engagés est loin de couvrir tous les armements et il ne pourra empêcher que de nouvelles courses aux armements s'engagent dans les secteurs qui ne seront pas couverts. Dans la période d'évolution rapide et de bouleversements que nous connaissons, le risque de scénarios de crise se trouve au contraire accru. Face à cette menace d'un caractère nouveau, le maintien d'un équilibre sur le plan militaire, fondé sur une solide capacité de dissuasion présente en Europe, est plus que jamais nécessaire comme garantie de la permanence de la stabilité stratégique, c'est-à-dire, en définitive, de la paix. A nous donc de dessiner progressivement les grands traits d'une identité européenne de défense dans ce contexte nouveau.

« Je n'ai pas besoin d'insister sur la dissymétrie géographique, point que j'avais développé au mois de juin devant votre Assemblée et qui fait que la défense de l'Europe de l'Ouest pose un problème particulier et implique en effet cette identité européenne de défense que j'évoquais à l'instant.

« Nous devons également développer une dynamique de réflexion et de recherche sur les formes que doit revêtir notre solidarité de défense pour l'avenir. C'est en particulier l'objet de l'Union de l'Europe occidentale.

« Enfin, la troisième condition est la poursuite du désarmement dans un cadre négocié. Des réductions équilibrées et vérifiables doivent permettre en effet d'établir un équilibre militaire à un plus bas niveau d'armement et de renforcer, à travers les mesures de confiance et de stabilisation, la stabilité des rapports entre les deux alliances. Mais, là encore, sachons faire preuve de méthode ; travaillons dans le solide, sachons éviter les décisions hâtives et préférer la mise en œuvre de mesures mûrement réfléchies et négociées qui, ne l'oublions pas, seront en grande partie les bases de notre sécurité future.

« J'ajoute que nous devons maintenir notre défense à un niveau de stricte suffisance et nous n'en sommes pas loin ; nous ne devons pas raisonner comme s'il y avait un parallélisme entre les Etats-Unis et l'Union soviétique d'un côté et, de l'autre, les pays de l'Europe de l'Ouest. Nous ne sommes pas dans la même situation. N'oublions pas non plus que les pays de l'Europe de l'Ouest, en particulier un pays comme le nôtre — mais nous ne sommes pas le seul — ont des responsabilités dans le domaine de la sécurité en dehors de l'Europe elle-même, en particulier au sud de l'Europe. C'est là une dimension qui ne peut échapper à personne.

« Revenons à ce qui se passe sur notre continent. Je me réjouis de voir qu'un premier accord sur le conventionnel à Vienne apparaît comme possible dès l'année prochaine. Nous espérons tous, par ailleurs, que les conversations START déboucheront d'ici à la fin de 1990 sur une vraie réduction du nombre des têtes nucléaires dont disposent les superpuissances, c'est-à-dire une diminution de l'ordre de 50 % et non pas un simple rabotage de l'ordre de 15 % comme les premiers résultats des négociations pourraient le laisser présager. Il nous faudra ensuite mettre en œuvre les accords ainsi réalisés et examiner avec sérieux les étapes suivantes.

« Dois-je rappeler que la force de dissuasion nucléaire ou la force de dissuasion britannique ne comporte que quelques centaines de têtes en face des 12 000 têtes nucléaires stratégiques américaines et soviétiques ?

« Si je voulais résumer ma pensée en ce qui concerne cette période de transition que nous vivons aujourd'hui, je dirais que la meilleure garantie d'une évolution politique de l'Europe, à la fois pacifique et ambitieuse, vers une Europe réconciliée réside dans la confiance entre tous que nous avons développée, confiance fondée sur la retenue de chacun. Toute remise en cause prématurée et brutale de l'environnement stratégique que nous connaissons, toute fuite en avant brûlant les étapes nécessaires risque de contrarier cette évolution pacifique et de nous faire manquer les chances historiques qu'offre cette période, voire de nous faire redécouvrir le caractère tragique de l'histoire. La France trouve dans les circonstances actuelles la confirmation du bien-fondé de ses postures de défense indépendante autour d'une dissuasion suffisante, par nature défensive, d'un effort suffisant et constant lui permettant de préserver ses capacités aux côtés de ses alliés. Elle entend continuer à disposer des moyens de contribuer à l'équilibre des forces et à la sécurité en Europe et attendra les résultats effectifs des conversations de Vienne avant de s'engager dans un processus de révision de son effort qui ne pourrait être pour le moment que prématuré et contre-productif. Je tiens à le dire avec beaucoup de fermeté. La France s'efforce de donner à ses forces la capacité de faire face à des situations très diversifiées afin que sa dissuasion ne puisse être contournée. Pour cela, elle entend poursuivre son effort budgétaire engagé conformément aux orientations qui sont en cours d'adoption par le Parlement. Elle apportera sa contribution très active au renforcement de la solidarité entre les Européens de l'Ouest.

« En effet, Mesdames et Messieurs, l'évolution que nous vivons nous confronte à un défi nouveau. Il nous faut sans cesse regarder au-delà de l'horizon et préparer l'avenir. Le temps de la défense est un temps long. Ce n'est pas le temps de l'opinion publique.

« Même si le maintien des conditions actuelles de la sécurité doit être notre priorité, il est clair qu'une évolution est engagée ; nous devons l'accompagner avec détermination et préparer la suite avec lucidité. L'équilibre du continent européen a reposé en grande partie depuis la guerre — depuis plus de quarante ans — sur l'équilibre entre deux alliances dominées par les deux superpuissances que sont l'Union soviétique et les Etats-Unis. L'évolution déjà engagée va changer leur rôle qui a de bonnes chances de persister. Jusqu'à présent, le renforcement de la coopération européenne et du rôle des Européens dans l'organisation de leur propre sécurité restait, pour certains au moins, une question assez académique. Il n'est plus possible de conserver aujourd'hui cette attitude car nous sommes engagés dans une évolution qui va nous conduire, que nous le voulions ou non, à assumer davantage de responsabilités en termes de sécurité du continent. Face à ce défi, s'interroger sur une éventuelle opposition entre voie européenne et voie atlantique est à la fois anachronique et stérile, à moins que cela ne devienne un alibi pour justifier un refus de prendre ces responsabilités nouvelles qui sont rendues nécessaires par l'évolution internationale, ce que j'appelais tout à l'heure le renforcement de l'identité européenne en matière de défense.

« Aujourd'hui le processus de retrait, même progressif, des forces américaines d'Europe pourrait être engagé et nous devons envisager un avenir où la sécurité de l'Europe de l'Ouest devra être assurée avant tout par les Européens eux-mêmes. Le

moment est venu de réfléchir à l'édification progressive de cette identité européenne de sécurité afin que ne s'installe pas entre les deux supergrands un champ ouvert aux luttes d'influence et aux rivalités d'antan.

« Cette identité doit comporter une capacité de dissuasion propre, suffisante par rapport à la menace que représentera durablement l'existence d'une superpuissance continentale à nos portes, et cela quelles que soient les intentions, mais qui sait de quoi l'avenir peut être fait ! De nouveaux équilibres politiques et militaires vont se mettre en place ; faisons que l'Europe y ait sa place, une place qui réponde à la richesse de son histoire, de son économie et de sa culture et qui soit à la hauteur de sa vocation. »

« Le président Pontillon, sénateur (S.), après avoir souligné qu'il importait de conforter l'Alliance franco-britannique, a demandé au ministre quel rôle, quelles responsabilités, il assignait dans ce monde en devenir dans cette recherche de nouveaux équilibres de sécurité à l'Union de l'Europe occidentale. M. Jean-Pierre Chevènement a répondu en ces termes à M. Pontillon :

« Ainsi que vous le savez, l'Institut d'études de sécurité va être créé. Il permettra, en effet, de confronter les réflexions, les doctrines, et chacun sait qu'aujourd'hui il y a de ce point de vue un certain flottement, plus exactement une réflexion en cours au sein de l'organisation militaire intégrée de l'O.T.A.N.

« La France, pour sa part, a un concept qui est celui de la dissuasion, que je n'ai pas développé parce que je n'ai pas voulu entrer dans le détail, encore que ce soit une question fort intéressante ; mais, comme je l'ai dit tout à l'heure à l'un des intervenants, nous n'avons pas de raison de renoncer à une posture ni au développement des systèmes que nous avons prévus. Simplement, cela mérite discussion parce qu'effectivement nous manquons de contacts. Bien souvent, nous n'allons pas au fond des choses entre nous. Nous n'avons pas la possibilité de nous expliquer sérieusement. Il y a donc des malentendus qui sont souvent cultivés par des éléments extérieurs essayant de faire surgir des problèmes là où il ne devrait pas y en avoir.

« Le deuxième objectif est le rôle que l'U.E.O. pourrait avoir dans le domaine de la vérification, de la formation de spécialistes de la vérification dans le domaine du désarmement.

« Le troisième rôle pourrait être justement dans la mise en orbite de satellites radar ou infrarouges, déjà pour la vérification et pour la surveillance de ce qui se passe au cœur de notre continent ou sur ses approches.

« Les questions d'armement sont évoquées au sein du G.E.I.P. Il ne faut pas que l'U.E.O. fasse double emploi. La plupart des pays du G.E.I.P. sont membres de l'U.E.O. : neuf sur treize.

« Enfin, à plusieurs reprises, on a évoqué une réunion des chefs d'état-major. Il me paraît clair que certains pays ne sont pas pressés de s'engager sur cette voie parce qu'ils craignent à tort, comme je l'ai dit dans mon intervention, que cela nuise à l'Alliance atlantique. Je pense au contraire que l'avenir est à l'affirmation d'une identité européenne au sein de l'Alliance atlantique, et il me semble que l'U.E.O. est l'institution la mieux qualifiée pour cela. »

« Pour M. François Fillon, député (R.P.R.) « les récents événements en Europe posent en réalité la question du rôle et de l'avenir des alliances ».

« L'alliance du Pacte de Varsovie est sans doute plus fragile que jamais. Comment imagine-t-on que demain, des Allemands puissent se battre contre d'autres Allemands ?

« Quant à l'Alliance atlantique, elle est, à mon sens, sans doctrine puisque la riposte graduée suppose des armes en Allemagne et que la bataille à l'avant suppose qu'elle se déroule sur des territoires qui se tourment aujourd'hui vers nous.

« Face à ce vide qui s'ouvre devant eux, les responsables de l'O.T.A.N. disent : l'Alliance devra devenir demain une alliance plus politique que militaire.

« Comment le ministre voit-il l'avenir des alliances et quel pourrait être le rôle politique de l'Alliance atlantique ? a demandé M. François Fillon.

« Il faut passer d'un équilibre à un autre, a répondu M. Chevènement, de l'équilibre né au lendemain de la Seconde Guerre mondiale à l'équilibre européen dans lequel la démocratisation à l'Est pourra se dérouler tandis que les nations de l'Ouest renforceront leur cohésion. Cela ne se fera pas du jour au lendemain et demande une concertation étroite de tous les pays européens. On ne peut pas imaginer que cette transition puisse s'effectuer autrement qu'avec l'accord de tous les pays concernés ; ce ne serait pas raisonnable, et il ne faut pas essayer de forcer le destin. Nous devons gérer avec un esprit de mesure et d'équilibre ces deux chances exceptionnelles qui s'offrent à nous.

« Est-ce que les alliances doivent évoluer vers des alliances plus politiques ? C'est un peu notre cas. Nous sommes dans l'Alliance atlantique, nous sommes des alliés solides, fiables, je le crois, qui apportent une contribution essentielle à l'Alliance. Mais nous ne sommes pas dans l'organisation militaire intégrée. Nous avons avec elle des relations contractuelles. Peut-il en aller de même pour d'autres pays ? C'est à voir.

« Quel contenu aura le Pacte de Varsovie ? J'ai entendu les déclarations du Premier ministre polonais qui ne le remet pas en cause car il y trouve, dans l'état actuel des choses, des justifications stratégiques plus qu'idéologiques. Lui-même est démocrate chrétien. Il me semble que nous devons faire en sorte d'aller vers plus de confiance encore entre les différents peuples européens. Comme je l'indiquais tout à l'heure, cela implique de la part de chacun beaucoup de retenue. Si les alliances sont un moyen de gérer l'instabilité dans la phase de réduction des armements où nous sommes engagés, il faut savoir être pragmatiques et considérer que c'est une bonne chose car il n'y a rien qui ne soit relatif dans le monde de la stratégie et de la politique.

« S'agissant de l'O.T.A.N., il est vrai qu'il y a un débat vigoureux en son sein. Personne n'a oublié la discussion, au début de cette année, sur les armes nucléaires à courte portée. Il est un peu tôt pour dire que l'O.T.A.N. n'a pas vraiment de doctrine. Disons qu'il y a plusieurs doctrines. La France, par exemple, a une doctrine. Mais je ne pense pas qu'elle soit en crise, contrairement à ce qui a pu être affirmé par les uns et les autres. Au contraire, notre doctrine est solide et forme un tout. Toutes nos armes sont des armes de dissuasion qui ont pour but d'empêcher la guerre. Aucune n'échappe à cette caractéristique.

« S'agissant de l'organisation militaire intégrée, il y a discussion sur la doctrine de la riposte graduée et ce débat doit aller jusqu'à son terme. Sera-t-il possible de s'engager vers la dissolution de ces deux alliances ? Peut-être, et c'est probablement souhaitable, mais cela implique une Europe pleinement réconciliée. Nous n'en sommes pas encore tout à fait là. Il y faudra du temps et gérer cette transition. Il me paraît bizarre — parce que vous m'avez posé une question tout à fait judicieuse — qu'un homme politique, que vous connaissez bien, qui a été ministre d'Etat dans un récent gouvernement, ait évoqué pour la France une situation qui la ramènerait à celle que nous avons connue avant 1966. Cela ne me paraît pas vraiment à l'ordre du jour et est contradictoire avec le concept de défense qui a permis l'édification d'un certain consensus. Vous voyez ce que je veux dire, je n'insiste donc pas » a conclu le ministre.

SECTION IV

Discours de M. Eyskens, ministre des Affaires étrangères de Belgique, président en exercice du Conseil des ministres.

Au cours de la 2^e partie de la 35^e session ordinaire, le mardi 5 décembre 1989, M. Eyskens, ministre des Affaires étrangères de Belgique, président en exercice du Conseil des ministres, a prononcé le discours suivant devant les membres de l'Assemblée :

« M. le président, Mesdames, Messieurs, c'est pour moi un honneur et un privilège de me trouver à la présente tribune. Maintenant que la Belgique exerce depuis le 1^{er} juillet de cette année la présidence du Conseil des ministres de l'U.E.O., c'est avec plaisir que je viens exposer devant votre Assemblée ce dont le Conseil a discuté, mais je suppose que vous en êtes déjà informés. Ce que je désire surtout, c'est échanger verbalement avec vous quelques idées sur les récents événements internationaux, et plus précisément sur ce qui est en train de se passer dans les relations Est-Ouest.

« J'ai eu le plaisir, M. le président, de vous accueillir à Bruxelles pour une visite de travail, dès les premières semaines de la présidence belge. Le comité des présidents de cette Assemblée a également été par deux fois l'hôte du palais d'Egmont, où nous avons pu nous entretenir des problèmes actuels et de l'état d'avancement des travaux de l'U.E.O. Je me réjouis de ce dialogue intensif avec l'Assemblée, lequel est d'une importance exceptionnelle en cette période mouvementée. Je tiens aussi à rendre hommage à mon prédécesseur, Sir Geoffrey Howe, qui, au cours de la présidence britannique de l'U.E.O., a contribué par son action sage et ferme à faire de l'U.E.O. un organe de concertation à part entière pour les questions de sécurité. Avec le secrétaire général, M. Van Eekelen, l'U.E.O. bénéficie du concours d'une personnalité animatrice de ses débats, se préoccupant des problèmes de sécurité européenne, et d'un guide unanimement respecté, dont l'action à l'égard de l'opinion publique est d'une valeur inestimable.

« M. le président, Mesdames, Messieurs, nous vivons des moments fabuleux. L'imprévu devient banal. Nous écoutons la radio et, à chaque fois, nous apprenons des nouvelles qui, il y a trois ou six mois, auraient semblé complètement incroyables. Nous nous trouvons face à un véritable tremblement de terre, et ce qui se produit dans les pays d'Europe de l'Est doit nous conforter dans la conviction que la manière dont nous avons bâti la société ici à l'Ouest, et plus particulièrement en Europe occidentale, répond à ce que M. le Président Bush a appelé hier au sommet de l'O.T.A.N. à Bruxelles « a winning concept ». Cette notion de gagnant s'applique à la Communauté européenne, elle s'applique à notre système de défense collectif au sein de l'Alliance, elle s'applique aussi aux valeurs que nous défendons, par exemple au Conseil de l'Europe, elle s'applique enfin à tout ce qui a été structuré ici à l'Ouest depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Cela ne doit pas pour autant nous conduire à des sentiments de triomphalisme ou de condescendance.

« M. le président, j'en viens au vif du sujet car j'imagine que vous attendez de moi que je vous fasse un rapport succinct sur ce qui s'est dit hier au sommet de l'O.T.A.N. à Bruxelles, à la suite de la rencontre Bush-Gorbatchev.

« J'ai à votre disposition un texte dactylographié, mais qui ne tient pas compte, faute de temps d'ailleurs, des conclusions du sommet de l'O.T.A.N. Donc, je vais m'écarter de mon texte pour vous raconter quelles ont été les conclusions de cette réunion de l'O.T.A.N.

« Le Président Bush, en nous faisant rapport, nous a déclaré : "C'était un sommet sans ordre du jour et aussi un sommet sans surprise." Deux caractéristiques qui différencient le sommet de Malte des précédents. En effet, il n'y avait pas d'ordre du jour bien précis. On a parlé de tout mais on n'a pas négocié. Ensuite, ce fut un sommet sans surprise en ce sens qu'au cours des sommets précédents depuis l'ère de M. Gorbatchev, c'était généralement le président et secrétaire général de l'Union soviétique qui, par son habileté habituelle et aussi la force de ses analyses, parvenait à prendre l'offensive et à faire des propositions spectaculaires. Cette fois, M. Gorbatchev a plus écouté que proposé. C'est plutôt le Président des Etats-Unis qui a déposé sur la table toute une série de propositions.

« Premièrement, la conclusion rapide des négociations de Vienne sur le désarmement en matière d'armement conventionnel. Il s'agit des négociations F.C.E., avec la volonté clairement exprimée que, dans le courant de 1990, et de préférence avant le sommet officiel entre MM. Gorbatchev et Bush fixé au mois de juin 1990 à Washington, on arrive à Vienne à conclure et à signer un accord. Vous savez comme moi qu'il reste quatre ou cinq points à résoudre. Mais nous avons compris hier que la volonté politique clairement exprimée devait permettre aux deux parties en présence de résoudre les dernières difficultés.

« Deuxièmement, la volonté aussi de faire progresser et aboutir les négociations S.T.A.R.T., là aussi dans le but de conclure en 1990 et signer un autre accord extrêmement important.

« Il n'est pas impossible, il est même probable, qu'on organise également en 1990 une réunion des Vingt-trois au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement pour donner une plus grande solennité à l'aboutissement des négociations.

« Par contre, quant à la réunion d'une conférence encore plus vaste, dans le cadre d'Helsinki, celle des Trente-cinq proposée avec un certain fracas par M. Gorbatchev — à vrai dire, au sommet de Malte, M. Gorbatchev n'en a plus parlé. Nous ne sommes pas opposés à une telle réunion mais il faut une certaine prudence. Il faut que certaines conditions soient réunies avant la convocation d'une conférence d'une telle ampleur. Il est évidemment nécessaire que les négociations F.C.E. soient achevées, que l'accord soit signé avant de réunir les partenaires de l'Acte d'Helsinki et qu'on sache bien quel serait l'ordre du jour d'une telle réunion. Il ne faut pas, d'une manière totalement improvisée, sous le coup d'événements qui peuvent se passer sur le terrain dans les pays de l'Est, qu'on se mette là-bas à redessiner ou à entériner une nouvelle structure européenne, alors que dans d'autres cénacles on n'aurait pas suffisamment réfléchi à de telles options, tout à fait fondamentales pour l'avenir de l'Europe et pour notre propre avenir.

« Le Président américain, à Malte, a fait de très nombreuses autres propositions. Par exemple, celle d'une collaboration intense pour la protection de l'environnement et de la couche d'ozone, avec l'organisation d'une série de réunions, y compris avec les décideurs économiques et industriels.

« M. Bush nous a fait part aussi de l'extrême bonne volonté de M. Gorbatchev pour coopérer avec l'Europe. Une conclusion très importante semble avoir été que le Président de l'Union soviétique a beaucoup insisté sur l'importance du maintien des deux pactes dans leur fonctionnement actuel, mais dans une perspective d'évolution dynamique. Il semble même que du côté soviétique, on attache une certaine importance au maintien d'une présence suffisante de troupes américaines sur le continent européen. Ce qui peut sembler un paradoxe n'est en fait qu'apparent, comme pour la plupart des paradoxes. M. Bush a beaucoup insisté, comme tous les autres intervenants, sur la grande difficulté de maintenir la stabilité, alors que tant de choses

bougent sur le plan intérieur dans les pays de l'Europe de l'Est. Cela n'exclut nullement ce que M. Bush a appelé « a new atlanticism » — un nouvel atlantisme — une nouvelle conception dynamique du Pacte de l'O.T.A.N. en ce sens que : premièrement, il est évident que si on parvient à conclure un accord F.C.E. à Vienne en 1990, il faudra s'occuper rapidement de son exécution sur deux plans, le désarmement concret y compris le stockage de certaines armes, et la destruction de certaines armes ; deuxièmement, doit intervenir toute la problématique du contrôle, de la vérification, de la surveillance, et c'est évidemment dans ces deux domaines qu'une coopération entre les deux pactes semble être tout à fait souhaitable.

« Mais M. Bush a été plus loin, au-delà des tâches militaires et post-militaires. Il a évoqué la nécessité de faire évoluer notre pacte au moins autant — sans vouloir s'immiscer dans les affaires intérieures du Pacte de Varsovie — vers un pacte de plus en plus politique, politico-militaire, post-guerre froide, un pacte qui, très utilement, pourrait se charger d'autres tâches à caractère beaucoup plus civil, entre autres dans le domaine de l'environnement. Tout cela a fait sur nous, Européens, une très bonne impression parce que cela ouvre la perspective d'une évolution extrêmement dynamique et constructive.

« Le Président américain a aussi beaucoup insisté sur la nécessité de maintenir le rythme de l'intégration européenne. Je suis un habitué de la B.B.C., et j'ai entendu, ce matin, à cette radio que le porte-parole de Mme Thatcher avait fait savoir que cela ne constituait nullement une espèce de suggestion à l'égard de notre partenaire britannique. Ce n'était certainement pas l'intention de M. Bush ; mais enfin, il a développé un raisonnement extrêmement logique et cohérent que j'ai aussi repris dans le texte que je vous ai fait distribuer. C'est que, dans les heures que nous vivons, il faut plus d'Europe, et non pas moins d'Europe, pour de très nombreuses raisons. Cela devient chaque jour de plus en plus évident.

« Il y a la grande attente des pays de l'Est à l'égard d'une coopération, bien entendu entre Etats souverains, mais d'une coopération axée sur leur redressement économique et social. Qui peut le faire, sinon une union économique cohérente ? D'ailleurs, les Etats-Unis, le Japon, les autres grands Etats regroupés au sein de l'O.C.D.E. abordent le problème tout à fait de la même façon puisque, aussi bien, c'est la Communauté européenne qui a été chargée par les Vingt-quatre de coordonner et de faire évoluer ce programme d'aide et de coopération.

« Nous ne devons pas nous faire d'illusions, pour autant qu'il s'agisse d'illusions, mais peut-être s'agit-il aussi d'espoir. Dès l'année prochaine, il faudra doubler, multiplier même les programmes d'aide et de coopération. Ce que nous avons mis sur la table pour la Hongrie et la Pologne au sein du groupe des Vingt-quatre atteint 600 millions de dollars. C'est peu au regard, par exemple, de la seule dette de la Pologne qui se chiffre à quarante milliards de dollars. Il y a la R.D.A., la Tchécoslovaquie, la Bulgarie, la Yougoslavie. Il y aura, il y a déjà aujourd'hui, soyons là-dessus tout à fait réalistes et clairs, l'Union soviétique. Alors cette Union européenne, la nôtre, devient de plus en plus la cheville ouvrière d'une vaste et profonde politique de coopération avec les pays de l'Est. Sans cette union ou si, par malheur, suite à un échec, on donnait l'impression que cette union bat de l'aile, qu'on recule, que les échéances importantes ne sont pas ou ne seront pas respectées, ni 1992, ni l'union économique et monétaire, ni la progression dans le sens d'une plus grande cohérence politique, si tout cela se répandait dans notre opinion publique et dans l'opinion internationale, nous serions confrontés très rapidement à un déficit extrême sur le plan de la crédibilité.

« C'est un premier argument. Il y en a un second, accessoire, c'est qu'une aide exclusivement publique, qui serait mobilisée par le budget de la Communauté, par les budgets des douze Etats membres, de toute manière restera insuffisante et deviendra insupportable sur le plan de nos finances publiques. Il faut donc aussi que la Communauté s'attelle à la tâche gigantesque de mobiliser, par la création de nouveaux instruments et de nouveaux mécanismes, les flux financiers privés vers les pays de l'Europe de l'Est. C'est tout à fait essentiel, sinon nous n'arriverons pas à en sortir

sur le plan de la politique intérieure dans nos douze pays ; et j'ai aussi de grands doutes quant à l'efficacité de notre aide si nous ne parvenons pas à orienter l'exportation des biens d'équipement, des investissements vers les pays de l'Europe de l'Est, y compris l'Union soviétique. Pour ce faire, là aussi, la Communauté a un grand rôle à jouer en tant que coordinateur, en tant qu'instrument, en tant que levier.

« C'est la raison pour laquelle la Belgique a fait une proposition lors du sommet de Paris, il y a quinze jours, convoqué par le Président Mitterrand, à savoir que nous soutenons l'idée d'une eurobanque de développement et que nous le faisons avec beaucoup de conviction. Nous avons déposé aussi une proposition qu'on peut d'ailleurs considérer comme un amendement et qui consiste à créer, parallèlement à cette eurobanque, un mécanisme de garantie à l'instar de ce que nous avons en Belgique, le *ducroire*, un mécanisme qui devrait pouvoir garantir les investissements privés et aussi l'exportation de biens d'équipement vers les pays de l'Est. C'est un système complexe, mais qui a prouvé dans mon pays son efficacité : il repose sur le paiement de primes par les entreprises intéressées mais il peut aussi faire appel en Belgique à la garantie de l'Etat et, au niveau européen, à une espèce de réassurance, avec une garantie communautaire, au cas où les risques politiques seraient trop importants.

« Il faut donc veiller à la mobilisation des flux de financement privé vers les pays de l'Europe de l'Est.

« Troisième argument : pour que l'intégration européenne se maintienne et se développe sur tous les plans, à tous les niveaux, y compris le maintien de notre finalité inscrite en grandes lettres dans l'Acte final — qui concerne un aboutissement prenant la forme d'une union politique quel qu'en soit le contenu, qui reste à préciser — une union politique me paraît inconcevable sans que les organes démocratiques et politiques représentatifs de cette union politique puissent également s'occuper d'une politique de sécurité et de défense. Heureusement, dans un contexte de détente probablement totale de post-guerre froide et de coopération chaleureuse avec les pays de l'Est, donc dans un contexte fondamentalement modifié, je ne vois pas une Europe politique structurée, avec un parlement ayant les pouvoirs normaux d'un parlement, et un exécutif, quelle qu'en soit la forme, se dessaisir de toute compétence en matière de défense et de sécurité.

« J'ajoute un argument tout à fait capital et qui devient de plus en plus visible, sans que cela corresponde, dans l'esprit des chefs des deux grandes puissances, à leur dessein, qui est celui-ci : à défaut de cohérence politique tous azimuts de l'Union européenne, nous allons nous soumettre, *de facto*, à un condominium américano-soviétique. Cela me paraît de plus en plus évident, sans vouloir prétendre, encore une fois, qu'il s'agisse d'une tactique délibérée des deux grandes puissances.

« Néanmoins, si nous créons le vide en Europe, il sera évidemment comblé par la présence des deux Grands, y compris sur le terrain. Pour moi, ce ne serait pas la solution idéale, et c'est la raison qui doit nous faire militer davantage en faveur de la conclusion rapide des dossiers importants qui se trouvent sur la table de l'Europe des Douze et donc nous faire poursuivre dans notre voie et maintenir le cap.

« Quatrième argument : quand nous parlons de coopération avec les pays de l'Est, nous ne pouvons pas oublier les coopérations avec les autres groupes de pays. Nous avons très difficilement conclu un accord avec les pays de l'A.C.P. et avons dû modifier les chiffres vers le haut, ce qui me paraît être une bonne chose ; nous avons là une forme d'association *ad hoc*, dont je vous entretiendrai plus tard.

« Mais il est un autre groupe de pays qui, pour nous, est très important : les six pays de l'A.E.L.E., pays scandinaves, Suisse et Autriche. Nous aurons d'ailleurs à ce sujet une réunion importante à Bruxelles le 14 décembre prochain. Nous pourrions proposer aux pays de l'Est, ne fût-ce qu'à moyen terme, une formule de coopération qui, comme l'entend le Chancelier Kohl, puisse devenir, en ce qui concerne la République démocratique allemande, une formule de type confédéral. M. Kohl a été

très nuancé hier : il n'a pas parlé de confédération et a indiqué n'avoir jamais proposé une telle création, au moins dans un premier temps, précisant même : "J'ai proposé une coopération d'un type confédéral" — cela veut dire que l'on conclut des accords de traité et, comme le suggèrent aujourd'hui les responsables de la République démocratique allemande, une "Vertragsgemeinschaft" sur la base d'accords éventuellement bilatéraux au niveau de la Communauté et qui relèvent donc d'une mécanique de décision intergouvernementale, domaine de compétence par domaine de compétence. Si nous faisons une telle proposition, par exemple à la République démocratique allemande — et il faut, selon moi, la faire aussi, à terme, aux autres pays de l'Europe de l'Est dans la mesure où le redressement économique se poursuit — nous devons proposer une formule au moins aussi intense aux pays de l'A.E.L.E. où les convergences économiques et politiques sont beaucoup plus grandes et anciennes. Il faut donc dépasser le statut actuel d'association *ad hoc* que nous avons avec les pays de l'A.E.L.E. et leur proposer autre chose de beaucoup plus crédible. C'est une question urgente et c'est une raison de plus pour que l'Europe maintienne sa finalité et que nous demeurions un partenaire tout à fait fiable pour ces différents groupes de pays, à court terme, à moyen terme et à long terme.

« C'est donc tout cela qui constitue l'enjeu, et tout le monde s'occupe de l'Europe. Notre programme minimum serait tout de même que les Européens s'occupent à temps plein de leur propre continent et de leurs propres pays.

« En résumé, le sommet de l'O.T.A.N. fut très utile car, hormis M. Bush, le Chancelier Kohl a pu détailler et expliquer sa position. M. Kohl, qui est un homme logique et courageux, a réitéré sa volonté absolue de maintenir sa solidarité totale, non seulement avec l'Europe d'aujourd'hui et son acquis, mais encore avec l'Europe future telle qu'elle est inscrite dans l'Acte unique et dans le traité. Il a également réaffirmé sa solidarité et sa fidélité totales avec l'Alliance atlantique et l'évolution de l'O.T.A.N. telle qu'esquissée entre autres par le Président Bush. M. Kohl a eu un mot extrêmement heureux, qu'il faut répéter. Il a déclaré : "L'Union européenne, cette intégration, cette œuvre historique orientée vers l'avenir, d'une part, et l'O.T.A.N., d'autre part, sont deux grandes solidarités qui, pour nous l'Allemagne fédérale, appartiennent à notre patrimoine politique." C'était là, me semble-t-il, une déclaration extrêmement pertinente.

« Tels sont les commentaires que je tenais à formuler à propos du sommet et de tout ce qui gravite autour des problèmes que nous avons évoqués.

« Ma dernière réflexion portera sur l'évolution dans les pays de l'Est, y compris en Union soviétique. Quelques informations nous ont été communiquées à cet égard lors de la réunion d'hier, mais nous avons chacun nos informateurs et des données que nous essayons d'intégrer d'une façon cohérente.

« Je dirai tout d'abord que M. Gorbatchev donne l'impression d'un homme détendu et très sûr. Il explique à tous ceux qui veulent l'entendre qu'au sein de son Politburo il bénéficie du soutien total de tous ses membres et que son autorité est incontestée ; c'est pour nous une nouvelle heureuse. Nous sommes tous des hommes politiques et savons combien nous sommes vulnérables, même au sein de notre propre parti.

« Par ailleurs, la situation économique est très mauvaise en Union soviétique et encore aggravée par les difficultés entre les différentes républiques de l'empire : problèmes de nationalité, interruption des voies de communication, problèmes d'approvisionnement dans plusieurs régions du pays, bref des situations qui, de plus en plus, évoluent vers l'anarchie. Le pays est, en outre, en train d'augmenter considérablement sa dette extérieure et cela d'une façon extrêmement rapide puisque, pour tempérer l'inflation et maintenir le niveau de vie, il est contraint de financer des importations massives.

« M. Bush nous a dit que nous devons comprendre que le Président Gorbatchev répugne à se prosterner devant la Communauté et l'Occident pour leur demander de

l'aide et que nous devons faire preuve d'intuition en lui proposant rapidement des formules de coopération. C'était un message utile.

« Une remarque très profonde sur l'avenir politique de l'Union soviétique elle-même a été formulée autour de la table. Dans la plupart des pays d'Europe de l'Est, s'installe ou s'installera progressivement, bon an mal an, un régime parlementaire pluraliste, démocratique, basé sur des scrutins secrets. Pouvons-nous concevoir un seul instant qu'à moyen ou à long terme l'Union soviétique reste le seul pays de l'ancien empire communiste dans lequel serait maintenu le monopole politique d'un parti unique, même si l'on prétend qu'à l'intérieur de ce parti, on assiste à l'émergence du droit aux tendances et à une démocratisation interne ? A cette question, la plupart des observateurs répondent par la négative. Le pluralisme s'installant en Union soviétique pose un problème de stabilité des structures. M. Gorbatchev a un argument : pour maintenir l'unité de l'empire, compte tenu des problèmes de nationalités, le maintien d'un seul parti est un instrument de cette unité. Cet argument ne me paraît pas tout à fait convaincant. La Belgique, par exemple, est un pays dans lequel il y a, pour l'instant, trois communautés et trois régions, ce qui ne nous empêche pas d'avoir de nombreux partis politiques. A terme, c'est certainement une "colle" — pour employer une expression d'étudiant — pour les responsables soviétiques.

« Quant aux autres pays de l'Est, j'ai moi-même eu l'occasion de me rendre en République démocratique allemande la semaine dernière et je constate aujourd'hui que les personnalités que j'ai rencontrées, notamment les membres du Politburo, ne sont plus aujourd'hui en place, pas plus que le Président de la République d'ailleurs.

« Il est utile, pour apprécier ce qui se passe en Europe centrale et pour comprendre l'attitude prise par le Chancelier Kohl, de faire l'analyse de ce qui se passe dans un pays comme la R.D.A. et de creuser un peu la mentalité des responsables politiques, tant de la majorité actuelle et provisoire que de l'opposition. Ils veulent tous — je crois qu'ils le veulent maintenant honnêtement — des réformes démocratiques en profondeur. Ils ont modifié le premier article de la Constitution : ils ne reconnaissent plus le rôle moteur au parti communiste. Tout cela est modifié : des élections générales et secrètes auront lieu à la demande de l'opposition, probablement à la fin de l'année 1990 et peut-être au début de 1991. Mais de toute manière, aussi bien au sein du gouvernement actuel que dans l'opposition, les réformes démocratiques ne sont plus mises en question.

« Mais tous mes interlocuteurs, y compris ceux de l'opposition, me disent vouloir maintenir la souveraineté de leur Etat et ce qu'ils appellent une "société socialiste". C'est compréhensible dans l'esprit de ceux qui sont aujourd'hui au pouvoir.

« Pour ce qui est des autres, notamment des petits partis qui maintenant se désolidarisent du bloc des partis collaborateurs du régime et qui s'érigent en partis autonomes comme la C.D.U. et le parti libéral, leurs membres vous disent, bien entendu en aparté, qu'il y a socialisme et socialisme, qu'il y a douze sortes différentes de socialisme, et ajoutent : "Vous devez comprendre que si nous voulons maintenir notre Etat, il faut que nous maintenions une caractéristique qui le différencie des pays occidentaux, à commencer de l'Allemagne fédérale.

« Ma réponse est toujours la même : c'est finalement le peuple qui décide et l'on verra bien aux élections générales quel est le sentiment de la population, des électeurs, et quel est éventuellement le sentiment d'une majorité qui se dégagera au sein de l'électorat de l'Allemagne de l'Est. Nous espérons que, rapidement, notre interlocuteur dans tous les pays de l'Est sera en effet un gouvernement démocratique issu d'élections générales et secrètes.

« Tels sont les propos que je voulais tenir, compte tenu de l'actualité qui déferle sur nous, tous les jours recommencée.

« Ma conclusion est que notre organisation, celle dont vous êtes l'assemblée parlementaire, est, parallèlement à la C.E.E., l'instrument de cette cohérence, de cette

force tranquille que doit constituer l'Europe d'aujourd'hui et de demain. Je suis convaincu, comme vous probablement, que l'U.E.O. sera appelée au cours des prochains mois et des prochaines années à jouer un rôle très important dans l'évolution structurelle de la Communauté européenne, dans un contexte à la fois d'approfondissement et d'élargissement, qu'elle sera appelée à jouer un grand rôle dans le contexte post-F.C.E., qui est peut-être un contexte pré-F.C.E. II. Il n'est pas exclu — cela a même été évoqué hier autour de la table — que notre organisation doive nous aider à maintenir une identité suffisamment polyvalente pour l'œuvre européenne dans tous les domaines, y compris celui de la sécurité.

« Je suis donc extrêmement heureux d'avoir eu l'occasion de m'exprimer ici. Nous avons eu, comme vous le savez, un Conseil des ministres très utile à Bruxelles, en novembre. Nous avons pu résoudre une série de problèmes, y compris matériels et au niveau de votre organisation, tels que la création de l'Institut. Les autres problèmes matériels devront être résolus ; nous nous y employons.

« Il y a une grande synergie entre votre Assemblée et le Conseil ; la présidence, assurée provisoirement par la Belgique, est, par définition, à votre entière disposition.

« Je vous félicite de ce que vous avez entrepris, de vos initiatives et j'espère que tout cela nous conduira à une Europe qui soit une grande patrie culturelle, économique, politique, non pas dans la conception de l'Etat-nation d'il y a un siècle, mais dans la conception du XXI^e siècle, à savoir une Communauté tolérante qui, pour la jeune génération, constitue une grande espérance et pour nous qui avons l'occasion d'y œuvrer, une grande fierté. »

Intervenant dans la discussion qui a suivi, M. Louis Jung, sénateur (U.C.), s'est adressé en ces termes au président Eyskens :

« Monsieur le ministre, je voudrais vous féliciter pour votre analyse de l'évolution européenne sur laquelle je suis en complet accord, et je suis heureux de vous avoir entendu.

« Il est certain que nous ne pouvons pas construire un avenir, dans la situation historique que nous vivons, si nous n'avons pas une certaine confiance en nos interlocuteurs. Nous ne pouvons pas vivre avec le passé, sans vouloir l'oublier. Mais il y a un aspect qui, personnellement, me préoccupe.

« A cette réunion de Malte, on a beaucoup parlé de l'Europe, et vous nous en avez apporté la preuve. Mais l'absence de l'Europe me préoccupe pour des raisons psychologiques. Cette Europe que nous voulons construire ensemble a besoin d'un grand soutien de la part de nos populations. Je voudrais vous demander ce que vous imaginez vous-même pour que, dans les prochaines grandes rencontres, l'Europe ne soit pas absente ? En effet, au fond, avec toute l'amitié que nous ressentons à l'égard de nos amis américains, avec la confiance que nous devons avoir vis-à-vis de M. Gorbatchev, l'Europe occidentale, l'Europe que nous représentons ici, devrait avoir une place dans les conciliabules, dans les réunions, dans les accords qui vont se faire.

« Le sommet de Malte, a répondu le président Eyskens à M. Louis Jung, n'était pas un sommet de négociations. Il y a eu des échanges de vues très utiles, mais aucun accord formel sur quoi que ce soit ne s'est fait.

« Le Président français M. Mitterrand, Président en exercice de la Communauté, a pris l'initiative de réunir les douze chefs de gouvernement et ministres des Affaires étrangères à Paris, il y a quinze jours. Ce fut une initiative très utile et nous avons eu une occasion d'élever notre voix et de dire clairement quel était notre point de vue. Donc, au moins mentalement, l'Europe était présente à Malte, d'autant plus que M. Mitterrand ira voir incessamment aussi bien M. Gorbatchev que M. Bush pour parler au nom de l'Europe. Si j'ai bonne mémoire, c'est la première fois que cela arrive aussi rapidement.

« Vous savez comme moi que l'Europe des Douze et la Commission ont été chargées de la coordination de toute la politique d'aide et de coopération avec les pays de l'Est et les Etats-Unis, le Japon et le Canada. Les autres partenaires de l'O.C.D.E. ont donné mandat à la Communauté et à l'Europe des Douze de prendre en main sur le terrain cette politique de coopération avec l'Est.

« C'est aussi la preuve que l'Europe existe ; mais elle existe insuffisamment. Etant donné les défis qui nous attendent et qui déferlent sur nous, il faut donc plus d'Europe, il faut davantage nous profiler et profiler notre identité dans tous les domaines. C'est là aussi toute l'importance du sommet européen de Strasbourg. J'espère que nous allons en sortir avec des décisions tout à fait essentielles pour notre avenir. »

SECTION V

Discours de M. Skubiszewski, ministre des Affaires étrangères de Pologne.

Le jeudi 22 mars 1990, l'Assemblée de l'U.E.O. accueillait, à Luxembourg, dans le cadre de sa session extraordinaire, M. Skubiszewski, ministre des Affaires étrangères de Pologne. C'est la première fois qu'un membre du gouvernement polonais s'exprimait devant l'Assemblée de l'U.E.O. Il le fit en ces termes :

« M. le président, Mesdames et Messieurs, c'est pour moi un honneur de prendre la parole devant cette Assemblée et ses membres distingués à l'occasion de la présente session extraordinaire.

« L'Union de l'Europe occidentale joue un rôle important dans l'infrastructure politique et l'organisation de la sécurité de notre continent. Notre objectif aujourd'hui est de jeter les bases d'un nouveau système de sécurité en Europe. Le processus d'unification de l'Allemagne a rendu cette tâche particulièrement urgente, mais nous devons y faire face sans tenir compte de la chute du mur de Berlin. Ce qui a été décisif, ce sont les changements politiques, économiques et sociaux qu'a connus l'Europe centrale et orientale. Ces changements ont modifié la carte politique du continent. Les premiers pas ont été accomplis en Pologne par le mouvement Solidarité en 1980.

« Si l'on considère la tâche qui nous attend, l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale a une fonction importante à remplir. Elle facilite la circulation des idées et les échanges de vues dont le but est de trouver un nouveau cadre constitutionnel pour la sécurité de l'Europe. C'est un objectif que la Pologne partage avec vous et nous tenterons de faire de notre mieux pour contribuer à sa réalisation.

« Ma présence parmi vous est un signe de la disparition progressive de la division de l'Europe. Elle témoigne de l'ouverture et du rapprochement mutuels entre ce qui constituait autrefois les parties séparées d'un seul et même continent.

« M. le président, j'ai fait allusion aux changements qui sont intervenus en Europe centrale et orientale. Ils ont imprimé un mouvement dynamique à l'Europe et montré quelle influence la liberté et la démocratie exercent sur les relations entre Etats.

« D'un point de vue politique, les modifications qui ont été apportées ont permis d'envisager une réorganisation possible du système européen conformément aux aspirations de tous les pays du continent. Née il y a dix ans en Pologne, l'idée de

“Solidarité” a favorisé ce processus et lui a ajouté deux caractéristiques essentielles : premièrement, une dimension morale et, deuxièmement, l’accent mis sur la modération des réformes sans porter atteinte à leur caractère fondamental. Notre approche est celle du changement dans la stabilité.

« En conséquence de quoi, la dichotomie traditionnelle qui affectait les relations entre l’Est et l’Ouest, sans parler de la division, n’est plus de mise.

« M. le président, Mesdames et Messieurs, les structures anciennes survivent en règle générale aux circonstances qui ont abouti à leur création. Les mécanismes et structures traditionnels en matière de sécurité, qui constituent l’héritage du passé, ne permettent pas, de toute évidence, de relever les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd’hui. Ils ne correspondent pas à nos aspirations ni à la situation nouvelle qui s’est créée au cœur de l’Europe. Cependant les anciennes structures existent toujours. Nous voulons tous nous éloigner de Yalta et avons peur de revenir à Sarajevo. Mais la crainte légitime de l’instabilité ne doit pas nous empêcher d’élaborer un concept fondé sur les relations paneuropéennes. Notre effort doit s’appuyer sur la nécessité de préserver un cadre stable pour la transition. Cette manière de penser fait partie de la politique étrangère polonaise.

« Nous ne rejetons pas les enseignements du passé à partir desquels nous tirons plusieurs conclusions, mais nous devons nous concentrer sur le présent et surtout sur l’avenir. En construisant ce nouveau système de sécurité, nous devons commencer par nous appuyer sur la règle de droit international. J’évoquerai notamment les principes suivants qui régissent les relations entre Etats : interdiction d’utiliser la menace ou la force militaire ; non-ingérence ; règlement des litiges par les seuls moyens pacifiques ; égalité devant la loi et la protection assurée par la loi ; autodétermination des peuples, y compris le droit d’un peuple à créer un Etat indépendant ; respect et observation des droits de l’homme et des libertés fondamentales pour tous ; intégrité territoriale de l’Etat et inviolabilité des frontières.

« Ce dernier principe est particulièrement important dans la phase de transition que connaît actuellement l’Europe. L’unification des deux Etats allemands ne pourra se faire qu’à l’intérieur de leurs frontières existantes et elle doit être liée à la confirmation par traité de la frontière germano-polonaise. L’objectif de ce traité, qui devra avoir le statut et les effets d’un règlement de paix avec l’Allemagne, sera d’écarter toute mise en cause de la frontière Oder-Neisse ou toute discussion relative à sa révision dès la naissance de l’Allemagne unifiée et ultérieurement. Au moment de l’unification allemande, qui fait partie du processus d’unification de notre continent, les relations européennes, et notamment les relations de l’Europe centrale en un lieu essentiel sur le plan géostratégique, ne peuvent et ne doivent être obérées par une question de frontière de cette ampleur. Le règlement définitif, auquel on est désormais parvenu, est dans l’intérêt de l’ensemble de l’Europe et constitue un impératif de la diplomatie européenne.

« M. le président, pour la Pologne, le nouveau système de sécurité doit refléter le concept d’Europe unique et les valeurs de démocratie, de pluralisme et d’humanisme. Nous voulons clore le chapitre de la loi du plus fort, du diktat politique et de la “souveraineté limitée”, nous souhaitons vaincre le syndrome des zones d’influence et bannir le concept de sécurité en tant que jeu sans objectif.

« Le nouveau système ne pourra, bien entendu, se limiter à la simple condamnation de ce qui était, jusqu’à il y a peu de temps, négatif en Europe centrale et orientale. Il devra donner à chacun un tel sentiment de sécurité et de stabilité que tous les accords de sécurité conclus sous forme d’alliance ne seront plus nécessaires.

« Le nouveau système de sécurité en Europe sera fondé sur la disparition de la domination d’un ou de plusieurs Etats sur un ou plusieurs Etats. L’interdiction du recours à la force en est un élément évident. Mais nous ne savons que trop bien que le respect de la souveraineté et de l’égalité des Etats n’efface pas automatiquement les

conflits. Le futur système devra prévoir des mécanismes de gestion des crises et de prévention des conflits.

« La fonction des alliances, et notamment des alliances multilatérales en Europe, est une autre question. Leur rôle est en évolution. Le Pacte de Varsovie, dont fait partie la Pologne, a perdu sa connotation idéologique. Ce n'est plus un instrument de satellisation politique, mais il demeure un accord de légitime défense collective conformément à l'article 51 de la Charte des Nations unies. Il perdra beaucoup de son importance dans le processus de construction de l'unité de l'Europe et sera dissout au moment où un système de sécurité paneuropéen deviendra réalité.

« Pour ce qui est des autres alliances multilatérales, nous estimons que l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord et l'Union de l'Europe occidentale ont un rôle de stabilisation.

« Les alliances continuent d'exister mais leur nature change. Depuis leur création, elles sont considérées comme antagonistes. Nous voulons qu'elles perdent ce caractère et souhaitons qu'elles cessent de s'affronter pour coopérer.

« En demandant dans le Pacte de Varsovie, la Pologne ne poursuit aucun objectif idéologique ou politique contraire aux idées qu'incarnent les membres de l'O.T.A.N. et de l'Union de l'Europe occidentale. Nous ne considérons pas notre appartenance au Pacte de Varsovie comme un obstacle au développement des relations avec l'Occident. La souveraineté est le principe qui gouverne notre doctrine militaire et sa mise en application concrète. Cette doctrine n'est dirigée contre aucune alliance occidentale, mais contre tous les agresseurs quels qu'ils soient. La Pologne a connu dans son histoire des agresseurs et des agressions de provenances diverses. Notre appartenance au Pacte de Varsovie n'implique aucune participation à la rivalité mondiale entre les grandes puissances.

« Les alliances multilatérales doivent devenir plus transparentes. Elles mettront ainsi en évidence qu'elles ne nourrissent aucune intention hostile l'une envers l'autre.

« M. le président, Mesdames et Messieurs, le désarmement est l'élément essentiel du nouvel ordre de sécurité en Europe. Pour être efficace, il doit être conforme, sur les plans politique et conceptuel, à la vision d'une Europe unie.

« Nous concentrons notre attention sur la Conférence de Vienne et sur l'élaboration d'un traité sur les forces conventionnelles. Nous savons certes déjà quels sont les éléments essentiels de ce traité, mais il nous faut encore poser la question de savoir si celui-ci pourra répondre aux attentes de chacun. C'est une question tout à fait légitime car les fondements du traité ont été conçus bien avant le déroulement des événements actuels en Europe. Ma réponse est que ces événements ne doivent pas retarder la conclusion du traité. Des réductions importantes propres à accroître la stabilité constituent l'objectif essentiel qui ne doit pas être modifié. Il faudra ultérieurement poursuivre et passer à un deuxième stade de négociations. Quoiqu'il en soit, nous demandons instamment la conclusion rapide du traité.

« Ce traité ne règlera pas tous les problèmes ; il doit donc être suffisamment souple pour incorporer des dispositions supplémentaires qui pourraient se révéler nécessaires, notamment à la suite de l'unification de l'Allemagne.

« Nous devons commencer à réfléchir à l'ordre du jour de la Conférence de Vienne II. Cette négociation devra entraîner des réductions plus importantes, notamment dans toutes les zones sensibles de l'Europe. Elle devra se pencher sur la question des réductions d'armes et d'équipements nouveaux. Il est nécessaire de restructurer les forces armées et de se donner une posture clairement défensive et il faut également continuer à limiter les capacités offensives en restreignant la logistique et le déploiement des forces. La négociation de Vienne II devra régler le problème déstabilisant des techniques nouvelles et de la course qualitative aux armements. Elle devra imaginer des garanties contre la reconversion rapide du potentiel industriel à des fins militaires et la mobilisation des ressources dans un but offensif. Elle devra

en outre développer la règle de la suffisance et traiter le problème des forces stationnées en territoire étranger. La phase suivante devra être basée sur un règlement négocié auquel participeront tous les Etats en toute souveraineté et indépendance.

« Le premier accord conclu à Vienne donnera, je l'espère, l'impulsion à d'autres efforts de désarmement qui aboutiront à un nouveau renforcement de la sécurité. Je fais allusion avant tout au problème des armes nucléaires tactiques.

« La sécurité de l'Europe est liée également à la présence des deux superpuissances. Le rôle de l'Union soviétique s'explique par sa position géopolitique en Europe. L'engagement des Etats-Unis s'est révélé stabilisateur et le sera peut-être plus encore avec l'unification de l'Allemagne.

« L'Eurasie et, par conséquent, l'Europe ont toujours constitué l'enjeu essentiel de la rivalité entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Les relations entre les deux Grands semblent aujourd'hui passer de la compétition à la coopération. Nous espérons que l'effet s'en fera sentir en Europe et que le conflit d'intérêts entre les deux superpuissances sur notre continent perdra progressivement de son intensité. Cela devrait être, en fait, l'un des objectifs essentiels pour l'établissement d'un nouveau système de sécurité en Europe : nous devrions tous nous appliquer à ce que la présence des deux superpuissances sur notre continent devienne un moyen de soutenir et d'accroître notre sécurité tandis que l'Europe devrait perdre de son importance en tant que terrain d'affrontement des superpuissances. L'idée du Président Mitterrand d'une confédération européenne présente de nombreuses facettes dont l'une est liée, je pense, à cet aspect. L'affaiblissement de la confrontation entre les superpuissances en Europe et le passage de ces dernières à la coopération sont d'une importance capitale si l'on veut trouver une solution au problème le plus délicat de l'unification allemande, qui est le statut politique et militaire de l'Etat allemand unifié. Cet Etat doit être complètement intégré dans ce que l'on appelle maintenant la nouvelle architecture de l'Europe. L'un des segments de cette architecture est la coopération avec le Conseil de l'Europe que propose la Pologne.

« M. le président, Mesdames et Messieurs, l'Europe se trouve confrontée à d'importantes décisions qui façonneront son image pendant longtemps encore. Si la démocratie doit être la clé de voûte des relations européennes, la préparation des décisions doit être basée sur les règles démocratiques. Chaque Etat doit avoir son mot à dire dans les discussions qui concernent des questions d'intérêt commun ou affectent ses intérêts particuliers. La Pologne attache une grande importance au sommet de la C.S.C.E. qui se tiendra cette année. », a conclu le ministre.

Le sénateur Louis Jung, sénateur (U.C.), s'est attaché pour sa part à évoquer le problème des frontières auquel les Polonais attachent un si grand intérêt. Il a demandé au ministre s'il ne pensait pas que l'évolution européenne « permettra de donner beaucoup moins d'importance à cette frontière entre l'Allemagne et la Pologne et sera une garantie supplémentaire ». Du fait de l'évolution européenne « la frontière du Rhin n'existe pratiquement plus entre la France et l'Allemagne », a observé le président Jung.

« Pourquoi la Pologne insiste-t-elle sur un traité ? devait rappeler le ministre des Affaires étrangères. C'est le résultat des arrangements conventionnels qui ont été pris ailleurs sans la participation polonaise. »

« ... Pour nous, a poursuivi le ministre, la question de la frontière n'existe pas. C'est une frontière établie et reconnue en Europe et pratiquement dans le monde entier. Mais comme on nous dit, de temps à autre, qu'il faut franchir ce pas juridique supplémentaire et conclure un traité de paix ou un règlement de paix, nous répondons : nous voilà prêts à le faire. »

Intervenant dans la discussion qui a suivi, M. Jacques Baumel, député (R.P.R.), a notamment interrogé le ministre polonais sur l'avenir du Pacte de Varsovie et sur la position de la Pologne en ce qui concerne

l'appartenance de l'Allemagne réunifiée à l'O.T.A.N. Le ministre des Affaires étrangères de Pologne a indiqué que le Pacte de Varsovie servait jusqu'à maintenant « d'organisme de consultation ». Le ministre pense personnellement que « les contacts bilatéraux entre Varsovie et Moscou sont plus importants que les arrangements que nous avons conclus avec Moscou par l'intermédiaire du Pacte ». Sur le second point, M. Skubiszewski indique que la Pologne est contre la neutralisation de l'Allemagne. « En ce qui concerne l'Allemagne unifiée, son appartenance à l'O.T.A.N. devrait, à mon avis, être assortie de certaines garanties », a estimé le ministre.

« La Pologne, comme certains autres pays du Pacte de Varsovie, n'accepte pas l'idée de la neutralité ou de la neutralisation de l'Allemagne. On emploie ces deux termes bien que chacun d'eux signifie autre chose, mais passons outre, ce n'est pas important dans notre débat actuel. Nous sommes contre la neutralisation car nous pensons qu'elle contient des dangers en ce qui concerne le futur développement de l'Allemagne unifiée. Ces dangers étant assez bien compris dans cette haute Chambre, il n'est pas nécessaire que je m'étende sur ce point.

« Qui rejette la neutralité d'un pays admet automatiquement que ce pays peut appartenir à une alliance. En ce qui concerne l'Allemagne unifiée, son appartenance à l'O.T.A.N. devrait, à mon avis, être assortie de certaines garanties. Je crois qu'un équilibre est nécessaire en Europe. Certaines garanties sont nécessaires vu que l'Allemagne orientale cesse d'être ou cessera d'être un allié de l'Union soviétique qui perd donc la collaboration des forces armées de l'Allemagne orientale, encore assez importante il y a peu.

« Il faut trouver des solutions pour équilibrer la situation. J'ai l'impression que l'effort intellectuel et politique dans cette direction reste insuffisant et je pense qu'il faut se pencher sur ce problème », a souligné le ministre.

SECTION VI

Discours de M. Genscher, vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne.

M. Genscher a prononcé un discours devant l'Assemblée de l'U.E.O. le 23 mars, dans le cadre de la session extraordinaire de l'Assemblée. M. Genscher s'est ainsi exprimé :

« L'Europe est en train de vivre des changements fondamentaux. Elle est confrontée à de grands défis et de grandes possibilités lui sont offertes. Une paix durable et l'unité ne sont plus des utopies pour notre continent durement éprouvé. Un ordre de paix juste est désormais une perspective réaliste, une chance à saisir. Des murs sont tombés, des barbelés ont été sectionnés. Droits de l'homme, pluralité et démocratie triomphent. L'Europe réfléchit sur elle-même, sur son histoire et sa culture communes et sur ses valeurs communes.

« Les engagements pris par les pays signataires de l'Acte final d'Helsinki en matière de droits de l'homme et de dignité humaine commencent à se concrétiser partout. La politique d'ouverture, tant vers l'intérieur que vers l'extérieur, engagée par

le Président Gorbatchev, la transformation de son pays et le renoncement à une politique extérieure d'expansion ont contribué à cette profonde mutation.

« Tous les peuples d'Europe y trouvent leur avantage. Les processus de démocratisation en Europe centrale et orientale sont bénéfiques pour l'ensemble de l'Europe. Il est de notre intérêt à tous de mettre en place un cadre stable pour tous les changements pacifiques. La menace qui pesait sur l'Europe — de l'Ouest comme de l'Est — s'est radicalement modifiée, il n'est plus nécessaire, ni d'un côté ni de l'autre, de ressentir les intentions, de l'un ou de l'autre, comme des menaces — même si les changements politiques n'ont, jusqu'à présent, pratiquement pas eu d'influence sur les stocks d'armements et le déploiement des forces armées.

« La nécessité d'une politique fermement orientée vers le désarmement n'en est donc que plus grande. L'Union soviétique a, elle aussi, pris conscience que l'Ouest, sous la forme d'une alliance de démocraties, n'a pas l'intention, pas plus qu'elle n'est à même, d'attaquer l'Est. La raison de la politique de désarmement à grande échelle menée par M. Gorbatchev ne se réduit donc en aucun cas à la crise économique qui sévit en U.R.S.S., comme l'Occident veut souvent le croire ; au contraire, cette politique est le résultat d'une analyse réaliste des objectifs de l'Occident et de ce à quoi il attribue une valeur d'ordre politique. La politique soviétique de désarmement, c'est l'expression d'une nouvelle politique de l'Union soviétique fondée sur la coopération.

« On peut constater que l'Ouest et l'Est ont trouvé des points de départ communs pour la forme à donner à l'avenir, ce qui ouvre de vastes perspectives de coopération paneuropéenne dans tous les domaines. A l'occasion de la visite du Président de la République fédérale d'Allemagne, M. von Weizsäcker, le 15 mars 1990 à Prague, le Président tchécoslovaque, Vaclav Havel, a évoqué en ces termes le vaste horizon de coopération possible :

“ Nous pouvons mettre nos efforts en commun pour fonder une Europe démocratique, une Europe de l'unité dans la diversité, une Europe qui ne fasse pas la guerre au monde mais d'où rayonne la tolérance, une Europe attachée à ses meilleures traditions culturelles, une Europe que personne ne puisse plus désertifier à l'aide de gaz de combat ou en empoisonnant l'eau de ses sources.”

« La nouvelle situation en Europe exige que, de tous côtés, on innove au plan de la pensée et que l'on soit prêt à prendre ses responsabilités. Les vieilles questions se posent d'une manière nouvelle et de nouvelles questions surgissent. Tous les Etats se doivent, s'ils veulent recouvrer leur liberté par une révolution pacifique, de ne pas mettre en danger le processus de démocratisation par le vieux réflexe qui consiste à penser en « blocs », par un égoïsme national obsolète ou une politique de force relevant elle aussi du passé.

« La conférence au sommet des alliés occidentaux, qui s'est tenue le 31 mai 1989, a fait preuve de responsabilité et d'esprit de progrès en renonçant à la décision de moderniser les armes nucléaires à courte portée. Peut-on imaginer que l'évolution aurait suivi le même cours en Europe centrale et orientale si une autre décision avait été prise ? La mutation en Europe vient couronner, après coup, le courage d'une pensée responsable orientée vers l'avenir.

« Désormais, il deviendra impossible, pour les phases ultérieures de la construction d'un avenir européen pacifique en Europe, de renoncer à cette nouvelle façon de penser. Je me réjouis de voir que l'Assemblée de l'U.E.O. prend en compte, dans son travail politique, les modifications en Europe. Lorsque je me suis adressé à vous il y a plus de cinq ans, à l'occasion de la session extraordinaire historique de Rome, il s'agissait de redéfinir le rôle de l'U.E.O. en Europe occidentale. Depuis, cette institution est devenue un forum important où sont débattues les questions actuelles de la sécurité européenne. Votre décision de convoquer une nouvelle session extraordinaire, que les transformations politiques en Europe centrale et orientale vous ont incité à prendre lors de la session de l'U.E.O. de décembre 1989, témoigne de ce mode de penser nouveau. Vous confirmez par là de façon frappante le rôle important de l'U.E.O.

« Ces jours-ci, vous avez entendu les discours des représentants de l'Union soviétique et de la Pologne qui se voient investis d'un rôle-clé dans l'établissement du nouvel ordre européen de sécurité. En acceptant le principe d'un échange de visites avec des membres du Soviet suprême, l'Assemblée de l'U.E.O. a très tôt souligné l'importance de contrats politiques accrus. Ce sont là des pas importants sur la voie du développement de structures de sécurité européennes communes.

« La révolution pacifique que la population de R.D.A. a réalisée pour recouvrer sa liberté a manifesté au monde entier la volonté d'unification des Allemands. L'unification allemande a toujours été à l'ordre du jour de l'histoire. Le 18 mars 1990, les Allemands de l'Est se sont prononcés massivement pour la liberté et l'unité, pour la démocratie et l'économie de marché, pour l'Europe et pour la paix.

« Le rapport Harmel de 1967 stipulait déjà, à juste titre, que les problèmes de l'Europe ne pourraient être réglés de façon définitive, et déboucher ainsi sur une Europe stable, sans que soit résolue la question allemande. Nous sommes en train de résoudre cette question, non pas tout seuls mais dans un cadre européen. Les Allemands de R.D.A. sont d'aussi bons Européens que nous. Dès à présent, on peut constater que nous autres, Allemands, voulons ensemble servir la paix dans le monde et en tant que membres égaux en droit au sein d'une Europe unie.

« Notre peuple est profondément épris de liberté et de paix. Les peuples d'Europe doivent savoir que nous autres, Allemands, ne voulons rien d'autre que vivre dans la liberté et en paix avec tous nos voisins. L'histoire allemande n'a jamais appartenu aux seuls Allemands, pas plus que notre avenir n'appartiendra qu'à nous seuls. Le destin de la nation allemande est indissolublement lié à celui de l'Europe.

« Nous autres Allemands, sommes donc investis d'une grande responsabilité. Notre situation géographique, notre histoire, mais aussi le poids de plus de 75 millions d'Allemands dans un Etat situé au cœur de l'Europe renforcent encore cette responsabilité. La mission européenne des Allemands consiste à lui rendre justice. La politique de la République fédérale d'Allemagne est, conformément à notre loi fondamentale, et cela depuis la naissance de notre Etat, une politique de responsabilité. Les deux Etats allemands veulent être le moteur d'une évolution qui triomphe de la division de l'Europe.

« Les Allemands de l'Ouest et de l'Est sont depuis longtemps déjà d'accord sur ce point : "Du sol allemand, ne doit plus jamais naître la guerre, du sol allemand, doit naître la paix." Nous voulons que l'unification allemande se fasse dans la perspective de l'intégration dans la Communauté européenne, dans le processus de la C.S.C.E., dans le partenariat Est-Ouest pour une plus grande stabilité, dans la construction de la maison européenne commune et dans l'établissement d'un nouvel ordre de paix paneuropéen. Nous ne cherchons pas à suivre notre route en solitaire ni à emprunter un chemin spécifiquement allemand. Nous voulons suivre la voie européenne. Nous voulons que toute l'Europe fasse connaissance avec la stabilité. Nous en appelons à nos voisins de l'Ouest et de l'Est afin qu'ils ouvrent cette perspective européenne avec nous.

« C'est dans ce cadre que le processus d'unification allemande pourra se dérouler sans provoquer un déplacement des forces ou une déstabilisation en Europe. L'unité allemande n'existera pas sans l'Europe, pas plus que l'unité de l'Europe ne se fera autour des Allemands. Les Allemands de l'Ouest et de l'Est s'engagent pour l'Europe. La réunion des Allemands dans une Europe en mutation est aussi importante pour la stabilité de cette dernière qu'un cadre stable pour les révolutions qui se déroulent en Europe centrale et orientale.

« L'unification des deux Etats allemands doit contribuer à la stabilité en Europe. Elle incarne le succès d'une politique commune de l'Occident qui, dès le départ, visait à surmonter les tensions et était orientée vers le dialogue et la coopération ainsi que vers l'équilibre politique. Enfin, elle a trouvé sa réponse constructive dans l'idée que se faisait le Président Gorbatchev de l'ouverture politique. Quelles tâches nous

attendent ? Nous devons promouvoir l'unification européenne au sein de la Communauté européenne, cette dernière deviendra de plus en plus le point d'ancrage de la stabilité paneuropéenne et le symbole des espoirs des peuples européens.

« L'intégration doit être promue sans hésitation. Le marché intérieur commun est aussi important que l'union économique et monétaire. A cela, il faut ajouter l'instauration d'une conférence des gouvernements si l'on veut réaliser des progrès sensibles sur le plan constitutionnel. La Communauté européenne a besoin d'une dynamique supplémentaire dans l'intérêt de l'ensemble de l'Europe. La France et la République fédérale d'Allemagne devraient considérer l'intégration dynamique de la Communauté européenne comme un devoir résultant de leur partenariat spécifique. Je n'exclus personne ni ne rejette qui que ce soit lorsque je constate que le partenariat franco-allemand fait partie des acquis les plus importants de l'après-guerre — après tout ce qui s'est passé auparavant.

« Au sujet du rôle de l'Allemagne dans l'avenir de l'Europe, Thomas Mann avait déjà déclaré en 1952 : "Nous ne voulons pas d'une Europe allemande mais d'une Allemagne européenne." Cette Allemagne européenne veut affronter les défis de l'avenir, qu'ils concernent la politique, la sécurité, l'économie ou encore l'écologie, avec ses voisins de l'Ouest comme de l'Est. Quand on s'interroge sur ce qui doit être réuni dans le processus d'unification allemande, la réponse ne fait aucun doute. Doivent être réunies la République fédérale d'Allemagne, la République démocratique allemande et la totalité de la ville de Berlin, et tout cela à l'intérieur des frontières actuelles, rien de moins ni rien de plus. Une fois cette unification réalisée, les articles de notre constitution qui s'y réfèrent n'auront plus lieu d'être. Le Bundestag s'est prononcé, dans sa résolution du 8 mars 1990, en faveur d'une déclaration commune de la part des deux Parlements allemands librement élus et des deux gouvernements, cela aussitôt que possible après les élections en R.D.A., déclaration devant comporter le paragraphe essentiel suivant :

"Le peuple polonais doit savoir que son droit à vivre à l'intérieur de frontières sûres n'est ni ne sera remis en question par des revendications territoriales émanant de nous autres, Allemands."

« Nous prenons acte de ce que l'intangibilité de la frontière Oder-Neisse est une condition fondamentale de la paix en Europe. Quand je dis "nous", il s'agit des hommes et des femmes qui se trouvent dans les deux Etats allemands. Les deux Parlements allemands librement élus et les gouvernements nommés par ces derniers se prononceront ensemble sur ce point.

« Nous nous mettons d'accord avec nos voisins polonais sur la forme et les garanties à apporter à l'intangibilité de la frontière. C'est pourquoi il est parfaitement logique que la Pologne participe aux discussions qui auront lieu dans le cadre du mécanisme convenu à Ottawa concernant ses frontières. Il ne fait aucun doute, pour nous aussi, que l'unification de l'Allemagne doit tenir compte des intérêts de sécurité de tous les Etats d'Europe.

« Voilà qui pose un ensemble de questions que nous nous efforçons de clarifier autant que possible dans l'intérêt de la crédibilité de notre politique extérieure qui s'en trouvera d'autant plus appréciée. Une Allemagne unie appartenant à l'alliance occidentale contribuera à la stabilité paneuropéenne. Le sort du territoire de l'actuelle R.D.A. devrait pouvoir être réglé de telle sorte que la solution rencontre l'approbation de l'Union soviétique et de ses voisins. Il faudra pour cela apporter beaucoup d'idées nouvelles. Nous devrions notamment suivre des pensées dépassant le schéma mental "Est contre Ouest" et l'antagonisme de systèmes qui ont dominé le passé.

« Pour l'Union soviétique — où beaucoup de choses changent actuellement — nous savons bien que la sauvegarde des intérêts de sécurité légitimes est de la plus haute importance. Dans les nouveaux rapports entre l'Allemagne unifiée et l'Union soviétique, nous n'oublierons pas non plus le rôle central des relations germano-soviétiques. Nous n'avons pas l'intention que la mutation en l'Europe orientale, pas

plus que le processus d'unification de l'Allemagne, provoque un déplacement des forces dans le domaine de la politique de sécurité.

« Nous ne voulons pas être les seuls à tirer profit des changements en Europe centrale et orientale. Il ne peut y avoir de sécurité que commune et non pas aux dépens d'un côté. Une neutralisation de l'Allemagne déboucherait sur une exclusion des Allemands du contexte européen. Une neutralité allemande signifierait que les alliés n'ont pas joué leur rôle dans l'établissement d'un ordre de paix durable et juste. Une telle neutralité serait synonyme d'insécurité et d'instabilité en Europe centrale, ce qui est rien moins que souhaitable.

« La solution des problèmes posés par l'unification allemande au plan de la sécurité exigera beaucoup de circonspection et d'habileté politique de la part des Etats. Cette solution sera facilitée dès lors que toutes les parties auront compris et accepté la nécessité d'un changement des alliances qui abandonneront leur rôle antagoniste et militaire pour jouer un rôle politique en se consacrant à la sécurité. Une telle évolution permettrait de résoudre des questions qui, jusqu'à présent, paraissaient insolubles. Permettez-moi de revenir encore une fois sur le nouveau rôle des alliances.

« Le processus d'unification allemande posera des problèmes compliqués qui ne concernent pas que nous. Nous évoquerons les aspects extérieurs de ce processus dans les entretiens qu'auront les deux Etats allemands avec les autorités responsables de l'ensemble de l'Allemagne. Ce cadre a été convenu à Ottawa.

« Nous cherchons, avec nos alliés, nos partenaires et nos voisins, à établir un processus permanent dans le cadre duquel tous seraient informés des questions liées à l'unification de l'Allemagne. Il est évident que cela intéresse nos alliés de l'O.T.A.N., ainsi que nos partenaires de la Communauté européenne et de l'U.E.O. Il en va de même, quoique sous une forme différente, pour les autres participants au processus de la C.S.C.E.

« Nous visons à ce que les six Etats du processus d'Ottawa puissent présenter au sommet des trente-cinq Etats de la C.S.C.E. un résultat considéré comme respectant les principes de l'Acte final d'Helsinki et renforçant la stabilité de l'ensemble de l'Europe. Nous autres, Allemands, pouvons en outre contribuer à renforcer largement cette stabilité : les deux Etats allemands peuvent, dans une déclaration commune, affirmer solennellement qu'ils renoncent à la fabrication et à la détention d'armes atomiques, chimiques et biologiques.

« Le débat, qui a eu lieu actuellement en R.F.A., sur la question de savoir quel article de la Loi fondamentale doit être considéré, en dernière instance, comme fondement de l'unification, est du ressort de la seule politique intérieure. La solution juridique qui sera adoptée pour l'unification ne peut ni régler les questions se rapportant aux aspects "extérieurs" de cette unification ni en préjuger. Ce n'est que lorsque ces questions seront éclaircies que l'unification allemande pourra être pleinement réalisée — indépendamment de la voie de droit choisie pour ce faire.

« Nous ne mettrons personne devant le fait accompli, rien ne sera fait derrière le dos de qui que ce soit. Les deux Etats allemands peuvent, dès avant l'unification, faire beaucoup sans rien toucher des aspects "extérieurs" de ce processus. La réunion et l'imbrication des forces politiques, sociales et économiques avancent à grands pas. L'unité venue de la base est en route. C'est l'unité des réalisations pratiques. Aux gouvernements des deux Etats allemands échoit la tâche de conclure un accord sur la création d'une union économique, monétaire et sociale ainsi que sur les difficiles questions d'adaptation du droit. D'importants efforts devront également être consacrés à la protection de l'environnement.

« Une infrastructure des transports et une infrastructure des télécommunications devront être mises sur pied, qui pourront devenir le noyau de structures paneuropéennes. Le fait que la R.D.A. reparte de zéro présente des avantages dont les autres aussi devraient tirer parti. Notre volonté de coopérer entièrement avec la R.D.A. et de l'aider, qui découle naturellement de notre désir d'unification, ne doit pas se

concrétiser au détriment de la coopération et de l'aide que nous accordons aux autres États d'Europe centrale et orientale.

« Si nous commençons à présent à jeter les bases des futures structures de l'Europe, surtout de celles relatives à la sécurité, nous devons faire toute la lumière sur le rôle des alliances. Elles sont déjà en train de passer du stade de la confrontation à celui de la coopération. Notre politique de sécurité doit reconnaître que, dans nos relations avec le Pacte de Varsovie, nous avons affaire à des États qui se sont engagés dans la voie de la démocratisation. La révolution démocratique, en Europe centrale et orientale, a préparé le terrain pour une nouvelle politique de sécurité.

« Le défi de notre époque consiste à assurer la sécurité non par la confrontation, mais par la collaboration, autrement dit la stabilité dans la coopération. Si les États membres manifestent de plus en plus d'esprit de coopération, les alliances auxquelles ils appartiennent peuvent et doivent elles aussi se modifier. Démocratisation et détente vont de pair. Les deux alliances sont appelées à donner à leur rôle une définition de plus en plus politique et, à long terme, à s'associer pour devenir un instrument de coopération propre à renforcer la sécurité.

« Notre alliance à l'Ouest a vocation, précisément aujourd'hui, mais aussi pour l'avenir, à assurer la paix et la stabilité. Son importance dans le processus de désarmement va croître. Les alliances joueront un rôle de plus en plus important dans l'instauration de la confiance et la vérification. Les mesures de confiance et de sécurité joueront un rôle de plus en plus important dans la forme qui sera donnée au nouvel ordre politique européen.

« La transparence, l'ouverture et la capacité à se bien juger mutuellement sont aussi importantes que la réduction des forces armées et des armements. Ce sont les éléments clés de notre politique de sécurité future. L'établissement de la confiance débouche sur une culture de la cohabitation qui ne laisse pratiquement plus de place à l'hégémonie et à la menace, à l'hostilité ou à la méfiance.

« A l'avenir, les alliances que sont l'O.T.A.N. et le Pacte de Varsovie seront investies d'une fonction spécifique d'orientation politique : la sécurité, militaire, des peuples d'Europe garantie par l'Alliance doit, dans une première étape, être renforcée par des structures de coopération. Dans une deuxième étape, les alliances, structurées désormais de manière coopérative devront être regroupées dans une organisation de sécurité collective commune. Ainsi seront créés de nouvelles structures de sécurité en Europe qui coifferont de plus en plus les alliances et dans lesquelles ces dernières finiront par se fondre.

« Ayons le courage, compte tenu de la profonde mutation qui se produit en Europe, de nous risquer à une vision dans le domaine de la politique de sécurité : si, dans le rapport Harmel de 1967, nous nous sommes engagés à l'instauration d'un ordre de paix durable, n'est-il pas alors absolument nécessaire que nous soyons prêts aussi à nous intégrer à la longue à un système de sécurité collectif commun ?

« La Loi fondamentale de la République fédérale d'Allemagne prévoit la limitation de la souveraineté dans le but de "réaliser et garantir un ordre de paix durable en Europe et entre peuples du monde". La diminution des tensions rendra encore plus nécessaire la réduction des armements et le démantèlement des forces armées jusqu'à la force de dissuasion minimale. Si rien n'est fait dans ce sens, les potentiels militaires généreront l'évolution politique.

« C'est pourquoi nous devons préparer Vienne II dès à présent. Le désarmement sera au centre des débats sur l'unification allemande. Nous nous trouvons ainsi confrontés dans notre point de vue selon lequel les énormes accumulations d'armes, dangereuses en soi, en particulier sur le sol allemand, ne sont pas la cause mais la conséquence des antagonismes et des tensions. Les conférences sur le désarmement de Vienne I, où ont été débattues les questions relatives aux armements classiques, doivent être immédiatement suivies de nouveaux pourparlers, de Vienne II.

« Il en va de même pour les pourparlers de Vienne sur les mesures destinées à instaurer la confiance. Si 1990 doit devenir l'année du désarmement, il faut alors que les deux traités de Vienne I soient conclus à l'occasion de la conférence au sommet de la C.S.C.E. prévue pour l'automne de cette année. De même, l'interdiction mondiale des armes chimiques devra être prononcée, ainsi que la réduction de 50 % des armes nucléaires tactiques américaines et soviétiques.

« Le stationnement des forces des puissances occupantes devra également faire l'objet des pourparlers de Vienne II. Dès l'ouverture des pourparlers de Vienne I, la voie sera libre pour des négociations sur les armements nucléaires à courte portée. Les armes nucléaires devront être incluses dans les débats sur le désarmement. Quelles fonctions auront encore à l'avenir ces systèmes d'armes ?

« Le désarmement ne doit pas, lui non plus, être traité à part de l'évolution politique. Si l'on ne s'oriente pas fermement vers le désarmement, il n'y aura pas d'unité de l'Europe ni d'unité de l'Allemagne. Personne ne pourra le nier. Parmi les nouvelles tâches communes de l'Ouest et de l'Est, il faut citer la réduction des forces armées et des armements, mais ne pas oublier les défis économiques, sociaux, techniques et écologiques posés par le désarmement.

« La vitesse sidérante de l'évolution qu'a connue l'Europe, et en particulier les relations germano-allemandes, amène beaucoup de gens à se poser la question de savoir quels sont le fondement et le cadre de ces changements européens. C'est l'Acte final d'Helsinki ; le processus C.S.C.E. doit à présent s'accomplir pleinement car c'est lui qui donnera naissance à l'architecture paneuropéenne. L'Acte final d'Helsinki a donné aux Etats membres de la C.S.C.E. un code de comportement selon lequel ces derniers s'engagent à une cohabitation pacifique. Il a permis de maîtriser le conflit Est-Ouest et en a atténué les conséquences pour l'humanité. A présent, le processus C.S.C.E. doit revêtir un nouvel aspect et une nouvelle dimension. Si, dans la première phase, il s'agissait de rendre possible la cohabitation de deux systèmes coupant l'Europe en deux, et de surmonter peu à peu cette scission, à présent, il faut créer les bases et la structure d'une Europe unie.

« Avec la démocratisation de l'Europe centrale et orientale, l'opposition Est-Ouest perd son fondement idéologique, de même qu'avec le désarmement, elle perd son fondement politique. On assistera de plus en plus à une interpénétration, une imbrication paneuropéenne. Après une étape d'antagonisme, puis de cohabitation et de coopération, on aborde à présent celle qui permettra à l'Europe de trouver son unité et de lui donner sa forme.

« La conférence au sommet de la C.S.C.E., qui aura lieu à l'automne 1990, et au cours de laquelle les deux traités sur le désarmement, dits traités de Vienne, doivent être signés, ouvrira un nouveau chapitre dans l'histoire européenne. Les trente-cinq Etats membres de la C.S.C.E. ne s'y rencontreront plus sous le signe de la confrontation. Ce sommet permettra d'ouvrir la voie à un ordre de paix en Europe et de créer un solide cadre de stabilité, un réseau de sécurité pour les évolutions prévisibles, comme non prévisibles, sur notre continent.

L'Union soviétique ne doit pas être exclue de cette Europe ; elle en fait partie. C'est l'Europe orientale et non pas l'Asie de l'Ouest qui commence au-delà de la frontière orientale de la Pologne. Le rôle des Etats-Unis et du Canada est tout aussi important pour la future structure européenne et sa stabilité. L'alliance occidentale réunit les deux démocraties nord-américaines à leurs alliés européens et les deux Etats nord-américains sont membres du processus de la C.S.C.E. Mais cela est-il suffisant ?

« Les deux grandes puissances, Etats-Unis et Union soviétique, sont en train de tisser de nouveaux rapports de coopération ; elles ne se ressentent plus mutuellement comme une menace. L'Union soviétique est également en train de donner une autre forme à ses relations avec la Communauté européenne. Je pense qu'il est temps que les Etats-Unis et la Communauté européenne trouvent une nouvelle définition de

leurs relations qui rende justice à leur intensité, leur spécificité, leur force et leur communauté de valeurs.

« La conférence au sommet de la C.S.C.E. peut instaurer une nouvelle confiance en confirmant solennellement les principes de l'Acte final d'Helsinki. Elle peut également contribuer à l'instauration d'un partenariat stable en approfondissant le processus de la C.S.C.E. et en le faisant progresser dans le sens de son institutionnalisation.

« Le développement des institutions paneuropéennes, dans le cadre de la C.S.C.E., en relève. Dans le domaine de la coopération en matière de sécurité, l'instauration d'une agence européenne de contrôle et la création d'un centre de prévention des conflits sont un atout supplémentaire pour la garantie de la paix. Dans ces deux institutions, les alliances pourraient occuper d'importantes fonctions dans le cadre de leur nouvelle tâche politique. Le maintien du processus C.S.C.E. pourrait en outre conduire à l'instauration d'un conseil des ministres des Affaires étrangères des Etats membres de la C.S.C.E. se réunissant à intervalles réguliers.

« Créons, en Europe, un ordre pacifique stable, fondé sur la confiance, qui ne laisse plus place aux abus de pouvoir ni à l'accumulation du pouvoir parce que ce type de comportement aura disparu au profit d'une politique de responsabilité et que des structures fiables de sécurité et une coopération complète ne laissent pas place à un comportement violant l'esprit de la démocratie et de la paix. Les progrès réalisés dans le sens d'une meilleure Europe doivent être irréversibles, les nouveaux mécanismes doivent empêcher que ces progrès ne soient entravés. Il ne s'agira plus d'entreprendre une démarche Ouest-Est selon l'ancien style, mais de servir les intérêts et de remplir les missions de la nouvelle Europe.

« La conférence au sommet de la C.S.C.E. devrait également jeter les bases de la future structure européenne. L'Europe devra-t-elle être confédérale ou cet ordre confédéral devra-t-il, à long terme, se transformer en un fédéralisme européen ? En se prononçant pour une confédération européenne, le président Mitterrand a apporté une contribution importante et constructive à ce débat. La conférence au sommet de la C.S.C.E. peut ouvrir un nouveau chapitre dans l'histoire européenne. Cela exige une préparation méticuleuse, à laquelle il faudra s'atteler très vite, ainsi qu'un approfondissement et une institutionnalisation du processus de la C.S.C.E.

« J'en appelle à tous les Etats pour qu'ils en reconnaissent l'importance et préparent le sommet de façon constructive. Parmi toutes les modifications que vit l'Europe, ce qui est capital, c'est de saisir la chance de la paix. Saisissons-la dans l'intérêt des générations actuelles et à venir pour créer un monde accueillant où seront réunis des peuples libres et des Etats démocratiques, dans lequel l'humanité et fraternité chasseront haine et hostilité. »

M. Jacques Baumel, député (R.P.R.), a interrogé M. Genscher sur un pôle de sécurité strictement européen et sur la place de l'U.E.O. dans un tel cadre.

« Il y a le problème d'une structure européenne de commandement devait notamment observer M. Genscher pour qui "l'Alliance occidentale a fait ses preuves quant à sa structure". Il nous faudra poursuivre la coopération européenne a déclaré le ministre et "il existe pour cela un cadre qui englobe toute l'Europe, celui de la C.S.C.E. Et je répète qu'il faudra aussi nous habituer maintenant à dépasser la conception Est-Ouest qui a toujours eu une acceptation politique, jamais géographique. »

Le ministre a poursuivi : « A mon avis, il faut s'en tenir au fait que le noyau de l'unité européenne et aussi de l'unité allemande est le désarmement. L'idée selon laquelle les problèmes de sécurité en Europe peuvent être résolus de manière coopérative avec un niveau d'armements aussi élevé que celui que nous avons actuellement est une illusion. Pour cette raison, la deuxième conférence de Vienne, aussi bien au niveau quantitatif que qualitatif, doit être un accord de désarmement de type nouveau qui instaure en Europe des structures effectivement défensives. Ce qui, ensuite, rendra également plus facile la réponse à apporter au problème des intérêts de sécurité de tous les pays qui sont partie prenante au processus de l'unification allemande et qui sont concernés par ce processus, y compris les Allemands eux-mêmes. Je maintiens que le problème du désarmement est la question centrale de l'unification européenne et de l'unification allemande. Et le processus de la C.S.C.E. est le cadre incontournable de l'évolution future de l'Europe. Telle est la tâche qu'il nous faut accomplir cette année. »

CHAPITRE DEUXIÈME

LES PRINCIPAUX DÉBATS ET LES INTERVENTIONS DES DÉLÉGUÉS FRANÇAIS

SECTION I

La session de juin 1989 (5-8 juin).

I. — A l'ouverture de la session *le rapport du Comité des Présidents a été présenté par M. Jean-Pierre Fourré, député (S.)* qui a prononcé l'intervention suivante :

« Monsieur le Président, mes chers collègues, l'action du Comité des présidents a été marquée l'an dernier, par ses démarches en faveur de l'élargissement de l'U.E.O. Ayant obtenu satisfaction, le Comité des Présidents s'est penché cette année sur la mise en œuvre des dispositions pratiques rendues nécessaires par cet élargissement. En revanche, la crise institutionnelle qui résulte de l'absence des décisions du Conseil sur la structure de l'U.E.O. persiste. Ce sont les deux points que je voudrais aborder brièvement devant vous.

« L'adhésion de l'Espagne et du Portugal au Traité de Bruxelles modifié comble les vœux de l'Assemblée — vous l'avez dit, monsieur le Président. Il est à prévoir qu'à la fin de l'été les délégations parlementaires espagnole et portugaise siégeront avec tous leurs droits dans les commissions de l'Assemblée et, en décembre prochain, en session plénière.

« Il appartenait au Comité des Présidents de prendre les dispositions nécessaires pour permettre à ces délégations d'exercer la plénitude de leurs droits, dès lors que l'élargissement de l'U.E.O. était effectivement entré en vigueur. Il convenait non seulement d'aménager le Règlement, mais également de permettre à un Vice-Président espagnol et à un Vice-Président portugais d'être élus au Bureau et d'attribuer aux deux délégations un nombre de sièges dans les commissions proportionnel à leur importance numérique. Il est évident que le règlement ainsi révisé ne pourra être appliqué si des travaux importants ne sont pas entrepris au siège de notre Assemblée.

« Le projet de budget complémentaire ne fait pas seulement état des travaux à réaliser ; il comprend également l'estimation des dépenses supplémentaires qui devront désormais figurer à tous les budgets annuels de l'Assemblée. Le Comité des Présidents veille ainsi à ce que le Règlement soit scrupuleusement appliqué et, par voie de conséquence, à ce que tous les parlementaires puissent contribuer aux débats de l'Assemblée sans être aucunement gênés, en particulier par les problèmes linguistiques. C'est d'ailleurs pourquoi un télégramme a été adressé au Conseil le 3 mai dernier à l'issue de la dernière réunion du Comité des Présidents, pour souligner l'urgence de l'approbation par le Conseil du budget complémentaire de l'Assemblée, compte tenu de la nécessité de prendre à bref délai un certain nombre de dispositions en vue de préparer les prochaines sessions.

« Corollaire de la réactivation, l'élargissement de l'U.E.O. rend plus nécessaire que jamais la solution de la crise institutionnelle à laquelle je faisais référence tout à l'heure. Or le regroupement des organes ministériels n'a pu aujourd'hui être réalisé. Les agences parisiennes demeurent sans mandat permanent et elles perdent progressivement leurs fonctionnaires.

« C'est pourquoi le Comité des Présidents a adopté à l'unanimité la Recommandation n° 467 demandant au Conseil de mettre fin au mandat des agences de sécurité de l'U.E.O. et de créer, dans le même temps, un Institut européen des hautes études de sécurité, destiné à promouvoir un esprit européen de défense.

« C'est en effet à l'U.E.O. qu'incombe la tâche de promouvoir la volonté commune de défense de l'Europe occidentale. Le Conseil, comme l'Assemblée, s'y emploie, mais leurs moyens d'action sur l'opinion sont largement insuffisants. Tous deux doivent pouvoir disposer d'instruments capables de les assister. C'est dans cet esprit que le Comité des Présidents a proposé la création d'un institut européen chargé d'écouter l'opinion publique européenne, d'éveiller son intérêt pour les questions de sécurité, de recueillir des informations, d'organiser des réflexions, d'assurer un enseignement.

« Mais dans un autre domaine, j'aurais pu citer, dans le même esprit, la décision de notre Assemblée d'engager une étude sur l'Agence européenne de satellites de contrôle.

« Les activités de l'Institut européen seraient ainsi déployées à deux niveaux : celui des activités propres de l'Institut et celui de la coordination des activités européennes des instituts nationaux qui poursuivent des fins analogues en Europe occidentale. Mais, pour être efficace, un tel institut doit pouvoir être autonome dans son fonctionnement tout en bénéficiant du cadre institutionnel de l'U.E.O. et d'une coopération étroite avec notre Assemblée. C'est pourquoi il est souhaitable qu'il soit dirigé par un directeur nommé par le Conseil, en concertation étroite avec l'Assemblée, et s'acquitte des tâches définies par un « comité des programmes » au sein duquel l'Assemblée serait, là encore, représentée. De plus, l'institut devrait être logé dans les mêmes bâtiments que notre Assemblée, qui pourrait ainsi entretenir avec lui un dialogue permanent. L'Assemblée fournirait à son tour à l'Institut une aide matérielle en mettant à sa disposition des salles de réunions et en lui offrant le concours de services organisés et gérés par son secrétariat.

« Organe subsidiaire du Conseil, au sens de l'article VIII, paragraphe 2, du Traité de Bruxelles modifié, l'Institut serait financé par les contributions des pays membres inscrites au budget global de l'U.E.O., mais serait aussi autorisé à bénéficier des recettes de ses publications et, éventuellement, de contributions financières extérieures.

« Le rapport de M. Van der Sanden, adopté par la commission des Affaires générales, et dont l'Assemblée devra débattre le 7 juin, développe l'argumentation ici brièvement exposée. Le projet de recommandation adopté par cette commission invite le Conseil à mettre en œuvre rapidement la recommandation du Comité des

Présidents à ce sujet, à préparer un projet de statut de l'institut et à le soumettre à l'Assemblée.

« Le Comité des Présidents espère ainsi que la création rapide de cet institut permettra à la fois de mettre fin à la crise institutionnelle dont j'ai parlé et de promouvoir un esprit de défense européen... »

II. — *Un débat d'urgence a eu lieu sur la condamnation de la répression et du massacre d'étudiants et d'autres personnes en République populaire de Chine.*

Projet de résolution présenté par M. John Wilkinson (Royaume-Uni, conservateur). Dans la discussion qui a eu lieu, M. Jean-Marie Caro a qualifié d'« événement considérable » les événements de Chine. Un des grands pays communistes qui avait commencé la libéralisation de ses relations avec l'Occident « sombre dans le plus atroce des obscurantismes ».

« En vue de la détente, afin de permettre notamment à nos frères d'Europe centrale vivant sous l'oppression stalinienne depuis les Accords de Yalta et qui tournent leurs regards vers l'Europe des Droits de l'homme, vers l'Europe démocratique, nous avons tout à faire pour favoriser — avec sagesse, avec prudence, sans précipitation, afin d'éviter d'éveiller les vieux démons — cette évolution vers la démocratie pluraliste et vers le respect des Droits de l'homme. »

.....

L'U.E.O. se trouve ainsi interpellée en priorité. Elle a été, en effet, de toutes les organisations européennes, la première à établir des relations avec la Chine en pleine évolution.

.....

« Des sanctions s'imposent. Les Etats-Unis, par la voix du Président Bush, en ont pris. La Communauté européenne, pour l'instant, s'est limitée à ne pas recevoir une délégation chinoise à Bruxelles dans le cadre d'accords économiques, mais a condamné également, par la voix de Jacques Delors, ce qui s'est passé en Chine. Il importe que les pays démocratiques prennent en compte la pression considérable que les sanctions économiques peuvent provoquer dans l'opinion publique. Certaines entreprises nationales, chez nous en Europe, aux Etats-Unis, en Australie ou au Japon, ont d'ores et déjà décidé de réexaminer tous les investissements qu'elles avaient programmés pour les temps à venir.

« Prenons garde pourtant, par une attitude trop brutale, de mettre en danger la confiance que le peuple chinois, et notamment la jeunesse chinoise, avaient dans l'Occident, notamment dans l'Europe. Il faut que le peuple et la jeunesse de Chine sachent que l'Europe est à leurs côtés, que l'Europe vit avec eux leur combat pour la liberté. »

III. — *Le développement des relations Est-Ouest et la sécurité européenne.*

Rapport de M. Robert Pontillon, sénateur (S.). Au cours de la discussion de ce rapport qui a eu lieu le 7 juin, sont intervenus dans la discussion outre le rapporteur M. Robert Pontillon, MM. Jean-Marie Caro et Jacques Baumel, et le président Jean-Pierre Fourré.

Dans son intervention, le sénateur Robert Pontillon a déclaré :

« Monsieur le président, mes chers collègues, l'objet et l'ambition du rapport dont nous abordons la discussion étaient d'examiner les implications, pour la sécurité de l'Europe occidentale, de l'évolution de l'Union soviétique depuis 1985. J'ai eu la possibilité et la chance de me rendre en Union soviétique du 17 au 21 avril de cette année et j'ai pu, à cette occasion, m'entretenir d'une façon approfondie avec de hauts responsables soviétiques. Aussi me permettez-vous, j'imagine, monsieur le président, d'adresser, depuis cette tribune, mes remerciements aux autorités de Moscou pour leur accueil, leur aide et leur grande disponibilité dans cet effort loyal de compréhension et de clarification du dossier Est-Ouest.

« Ainsi, ce rapport apparaît comme le produit d'une libre et franche concertation avec des interlocuteurs soviétiques parmi les plus qualifiés. Il s'inscrit dès lors directement dans une dialectique nouvelle qui est celle du dialogue et non plus celle de la confrontation. En vérité, et c'est l'impression dominante que nous avons retirée de ces contacts et de ce voyage, la sécurité collective et l'approche du désarmement et du contrôle des armements sont posés à Moscou, non plus en termes d'affrontement mais — au moins au niveau du discours — en termes de coopération. Rien n'est jamais définitif, certes, en politique, et singulièrement dans le domaine des relations internationales, mais j'ai le sentiment qu'on est en train de voir s'ébaucher un nouveau langage, une nouvelle problématique des relations internationales que ne nourrissent plus, ou ne nourrissent plus seulement, la hantise de l'encerclement et le complexe du glaciaire. La sécurité européenne se veut partagée, le niveau de défense requis suffisant et l'Europe, enfin, est espérée comme une "maison commune".

« Au plan militaire, la conséquence de cette évolution, dont sans doute la traduction dans le concret est à peine ébauchée, est le renoncement à une stratégie de première frappe, un effort de transparence dans les budgets de défense et une restructuration du niveau et de la composition des forces. Concrètement, cela doit signifier — et il semble que ce soit déjà le cas pour les contingents soviétiques stationnés en Europe orientale — la diminution sensible des dotations en armes offensives ou en moyens d'accompagnement ; je pense en particulier aux éléments de franchissement des fleuves.

« A l'évidence, M. Gorbatchev doit être crédité de ces progrès. Il en a été le catalyseur, parfois même l'inspirateur. Mais ces évolutions sont aussi le sous-produit de toute une série de changements, faits de facteurs et de circonstances divers qui sont un appétit d'information du public soviétique, amplifié par le mouvement issu de l'Acte final d'Helsinki, une stagnation économique insupportable — un redressement n'étant possible que par l'allègement du prélèvement abusif, de l'ordre de 15 %, des dépenses militaires sur le produit national brut de l'Union soviétique.

« Pour autant, l'histoire n'obéit pas à un développement linéaire. Elle a quelquefois des hoquets et la perestroïka rencontre de nombreuses difficultés, dont la moindre n'est pas l'expression des nationalismes, alimentés et exploités par certains éléments conservateurs pour contrarier l'évolution en cours et en compromettre l'inspirateur. Ce qui se passe dans les pays baltes, en Arménie et, plus récemment, en Géorgie, à Tbilissi, en est le signe inquiétant.

« La restructuration de l'économie, quant à elle, se heurte à de nombreuses difficultés. Bref, telle que nous l'avons vécue ou ressentie, la perestroïka ne se traduit pas encore en mieux-être et en pouvoir d'achat accru. Lorsque nous étions à Moscou, on annonçait d'ailleurs le retour au rationnement du sucre, par exemple.

« Pour autant, le sentiment de votre rapporteur est qu'en dépit des aléas politiques, les priorités et les contraintes qui ont déterminé l'évolution actuelle demeureront telles encore longtemps et que les impératifs économiques et politiques ne toléreront probablement pas le retour à une dictature capable d'imposer de nouveaux sacrifices de l'économie soviétique au bénéfice de la défense.

« La priorité accordée par l'Union soviétique à la réforme intérieure implique, à l'évidence, une modification profonde de sa politique étrangère. On ne peut réduire les dépenses militaires en maintenant les tensions et les affrontements.

« Hors d'Europe, la politique extérieure soviétique a considérablement évolué et paraît désormais rechercher l'apaisement des conflits et encourager l'organisation internationale des Nations unies à jouer un rôle important pour y parvenir, notamment au Proche et au Moyen-Orient. Le discours de M. Gorbatchev aux Nations unies, il y a quelques mois, a été révélateur de ce courant nouveau.

« Le récent voyage du numéro Un soviétique en Chine, indépendamment de la situation préoccupante qui se développe dans ce pays, a également rencontré une volonté de mettre fin à un conflit qui date de près de trente ans aux conditions mises par la Chine, à savoir : l'évacuation de l'Afghanistan, le règlement au Cambodge et la diminution du déploiement soviétique en Asie.

« L'activité d'encouragement de l'Union soviétique, en Afrique et en Amérique latine, aux pays et partis progressistes a, apparemment, diminué d'une façon sensible.

« En Europe même, la formule de la "maison commune" recouvre des réalités encore imprécises ou mal définies. Cependant, nous devons noter avec intérêt et satisfaction que l'Union soviétique a accepté, lors de la réunion à Vienne de la C.S.C.E., un certain nombre de principes qu'elle paraît décidée à appliquer : en laissant les démocraties populaires décider de l'organisation de leur système politique, de leurs orientations économiques, de leurs relations extérieures, notamment avec le Conseil de l'Europe et la Communauté européenne ; en acceptant l'ouverture de ses frontières à l'information, aux échanges et, dans une certaine mesure, aux capitaux étrangers ; en reconnaissant enfin l'importance du respect des Droits de l'homme comme principe de la cohabitation en une "maison commune" et le droit à l'émigration pour ses citoyens. Je m'intéresse depuis longtemps au problème de l'émigration des juifs de l'Union soviétique, et je constate avec satisfaction que ce mouvement va en s'amplifiant.

« Quelles conclusions et quels renseignements devons-nous tirer de ce constat en ce qui concerne notre organisation ? Il paraît évident que la politique de M. Gorbatchev mérite d'être prise au sérieux par l'Europe occidentale. Sans doute est-elle loin d'éliminer tout danger !

« Elle comporte en particulier le risque de voir éclater prématurément toute l'organisation de la sécurité européenne. L'Alliance atlantique, a-t-on dit un jour, est vulnérable à deux dangers : à l'échec comme au succès. Le danger existe, effectivement, de voir opposer les intérêts de l'Europe à ceux des Etats-Unis, soucieux qu'ils sont que tout conflit, même nucléaire, épargne le territoire américain et désireux de diminuer leur effort militaire, notamment par le retrait d'une partie de leurs forces stationnées en Europe (à cet égard, le récent sommet de Bruxelles et les déclarations du Président Bush ont apporté quelques motifs de moindre inquiétude) ; d'opposer encore les uns aux autres les intérêts des Européens, notamment à propos de l'armement nucléaire à courte portée ; d'encourager les opinions publiques à exiger prématurément une réduction des dépenses militaires à un niveau tel qu'il risque de compromettre la sécurité de l'Europe.

« Mes chers collègues, dans sa première version, ce rapport se concluait par une interrogation imprégnée de scepticisme sur la capacité de l'U.E.O. et, de façon plus générale, de l'Europe occidentale, à définir un projet qui lui soit propre et à inscrire sa démarche dans une véritable stratégie du désarmement. Contre toute attente, le sommet du 40^e anniversaire a partiellement corrigé cette impression et répondu de façon positive à quelques-unes de nos appréhensions.

« Ouvert, vous vous en souvenez, dans un climat de désaccord, le sommet atlantique a finalement été un succès à trois titres : d'abord, les alliés ont été capables de surmonter leurs divergences sur la question des missiles à courte portée sans que cela se traduise par la défaite de l'un ou de l'autre ; ensuite, ils ont très nettement

repris l'initiative dans un domaine qui est prioritaire pour les Européens ; le désarmement classique en Europe ; enfin, l'audace a quelque peu changé de camp et les Occidentaux ont manifesté une certaine aptitude à engager le débat sur les questions de sécurité et les priorités de désarmement dans une relation Est-Ouest en plein mouvement.

« En ce qui concerne les missiles à courte portée, un point d'équilibre a été trouvé, qui pose le principe d'une négociation désormais acceptée par tous, mais dont l'ouverture est soumise à des conditions qui marquent bien la priorité que nous accordons au désarmement conventionnel. Cet accord, ou ce compromis, a été facilité par l'initiative américaine rapprochant les positions soviétiques et occidentales dans trois secteurs : les chars, les véhicules de transport de troupes et l'artillerie. Il prolonge ainsi et complète les propositions occidentales en suggérant de fixer des plafonds égaux dans trois domaines sur lesquels les Soviétiques insistaient beaucoup : l'aviation de combat, les hélicoptères et les effectifs américains et soviétiques.

« Cette évolution permet d'augurer favorablement de la négociation de Vienne. Au demeurant, ceux qui ont pu débattre hier soir de ces problèmes avec le ministre soviétique, M. Karpov, ont pu mesurer l'écho favorable de cet ensemble de propositions sur les interlocuteurs soviétiques.

« Mais un sommet réussi ne fait pas à lui seul le printemps. L'exercice réussi de Bruxelles demeure toujours figé dans une approche de bloc à bloc, laissant peu de chances à une véritable concertation entre alliés. Le risque immédiat ou la contrepartie inévitable, c'est de voir la négociation de Vienne se transformer en un nouvel exercice américano-soviétique.

« L'action de l'U.E.O. pour promouvoir la dimension européenne reste donc essentielle. Qui d'autre que nous peut faire entendre la voix de l'Europe dans le dialogue Est-Ouest ? Or, c'est toujours l'Europe qui est au cœur du problème Est-Ouest ; c'est ici que se nouent ou se dénouent les contradictions quand elles cessent de se poser en termes seulement militaires. L'avenir de la Pologne, de la Hongrie, celui des pays baltes, l'évolution vers des systèmes politiques diversifiés, la nouvelle problématique des relations intra-européennes par le développement de nouvelles relations institutionnelles, c'est l'Europe qui en est le cadre, c'est l'Europe qui en est le moteur.

« Dans cette perspective, l'U.E.O. est un point de passage obligé et privilégié. Elle constitue en effet, et demeure, l'instrument par lequel les gouvernements européens peuvent se consulter et rapprocher leurs vues à propos des questions de sécurité, dès lors qu'ils acceptent d'y aborder les problèmes réels que sont notamment : ce que doit être un déploiement occidental minimal pour être suffisamment dissuasif et efficace : c'est la notion aujourd'hui partagée de "suffisance raisonnable" ; quelle doit être la place du nucléaire et du conventionnel dans l'organisation de la sécurité commune, j'aimerais mieux dire d'une sécurité partagée ; quel est le partage des responsabilités et des charges de la défense commune dans et par une clarification du lien transatlantique ; quelles sont les exigences de la sécurité européenne en matière de désarmement et de limitation des armements ; quelles sont les menaces pour la paix internationale qui peuvent surgir de régions extérieures à l'Europe.

« Une telle politique de sécurité doit être étroitement associée à une politique de détente, de coopération, de conquête ou de reconquête de la confiance à laquelle la Communauté européenne, d'une part, le Conseil de l'Europe, de l'autre, doivent être étroitement associés.

« C'est sur ce souhait, mes chers collègues, que je veux conclure cette brève introduction. Votre commission a adopté ce rapport à la quasi-unanimité, ce qui est un signe encourageant. L'environnement international, hormis l'accident chinois, est plus propice aujourd'hui. La guerre recule partout dans le monde, les dépenses militaires sont en régression, le commerce des armes décroît. Nous pouvons transformer l'essai en Europe et essayer de bâtir ensemble un ordre international plus

équitable, plus confiant et plus ouvert, où la sécurité des uns ne reposera pas sur le sacrifice de la sécurité des autres, où l'amitié et la coopération auront de nouveau un sens.

« Cela est accessible si nous le voulons vraiment. Je souhaite que ce débat, quelque part et quelque peu, puisse y contribuer. »

M. Jean-Marie Caro a souhaité « en tant que Français » évoquer les points suivants :

« Le problème découle de l'histoire et des conditions pour lesquelles s'est constituée l'U.E.O. et a été conclu le Traité de Bruxelles modifié, sur la base d'attitudes fermement déclarées depuis la constitution de la République fédérale d'Allemagne et jamais démenties, selon lesquelles le nucléaire devait être absent de tout l'armement de la République fédérale d'Allemagne.

« La France, en constituant une force de dissuasion nucléaire nationale, a pris pratiquement en charge également — mais le vocabulaire politique a évolué depuis toutes ces années — ce qui est le fond même de la solidarité européenne : la sécurité de ses voisins.

« Avec la République fédérale d'Allemagne, nous, Français, nous nous trouvons dans une situation que je qualifierai, non de paradoxale, puisqu'il s'agit de décisions prises souverainement par l'un et l'autre pays, mais de complémentaire. Les Français ont appris au fil des années que la sécurité du territoire allemand ne signifiait rien du tout s'il s'agissait uniquement du territoire de la République fédérale. Il y a un peuple allemand, mais deux Etats différents. Aussi ne pouvons-nous concevoir notre rôle sans penser aux frères des Allemands de la République fédérale vivant derrière le rideau de fer. Ce point fait partie, avec plus ou moins de fermeté, de la mentalité de tous les dirigeants qui se sont succédé à la tête de la République fédérale d'Allemagne.

« Aussi la France a-t-elle en ce domaine un rôle exemplaire de complémentarité et de solidarité qui se traduit, chaque fois que cela est possible, dans le cadre des conversations franco-allemandes, et tout dernièrement dans la ratification approuvée à l'unanimité, aussi bien au Bundestag qu'à l'Assemblée nationale, des protocoles au Traité de l'Elysée, et notamment du protocole relatif à la coopération militaire.

« Le fondement même de l'équilibre de la pensée occidentale, en matière de dénucléarisation ou de réduction des armes nucléaires, correspond d'une façon essentielle à ce couple franco-allemand qui essaie de résoudre le problème dans le cadre des exigences de la liberté des peuples et de la démocratie. Il y a donc là pour nous un objectif fondamental à respecter.

« Il convient que la France soit suffisamment claire sur ce point dans ses discours, et je constate avec satisfaction que cette clarté évolue avec le temps dans un sens positif et non négatif. Alors sera écarté ce fantasme qui revient toujours de la *Mittleuropa*, territoire qui devrait rester à l'écart des grandes conceptions sur la nécessité de la force pour préserver des atteintes à la démocratie. Dès lors que l'on oublie ce dialogue fondamental entre les deux peuples, et que l'on essaie d'introduire des données qui provoquent une sorte de malaise, non sur le fond, mais sur les perspectives que les deux peuples ont évoquées, des difficultés surgissent.

« Je ne suis pas hostile à certains qui demandent des négociations immédiates sur les S.N.F. Le principe en a été adopté. Mais à quoi bon demander qu'elles aient lieu immédiatement, alors que celles sur les forces conventionnelles ne sont pas terminées ! Or nous savons que l'essentiel du déséquilibre réside dans ces forces conventionnelles, et que si jamais il y avait une agression quelconque, elles en seraient d'abord l'instrument. Les principes sont posés. Faire une sorte de procès d'intention à ceux qui, pour les raisons que je viens d'expliquer, préfèrent un paquet du tout mais

dans une programmation d'avenir, relève d'un faux débat. Je souhaite de tout cœur que cela soit compris.

« Bien entendu, puisque j'interviens aussi bien comme parlementaire européen que comme parlementaire français, il me paraît que nous sommes à la veille d'un réexamen non pas déchirant, mais optimiste, des méthodes de coopération et de consultation au sein de l'Alliance atlantique, notamment de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord.

« Dès lors que nous aurons pu réussir à faire avancer ce problème qui dépend essentiellement de l'entente franco-allemande en ce qui concerne le nucléaire en Allemagne, nous pourrions peut-être aborder le problème fondamental qui est dans l'esprit de tous, c'est-à-dire la constitution du pilier européen qui doit se retrouver formellement, concrètement et politiquement dans le cadre de l'Alliance atlantique et de l'O.T.A.N.

« Le jour où, à la table de l'O.T.A.N., se trouveront face à face le pilier américain et le pilier européen que nous sommes — avec la France — ce jour-là, l'Union de l'Europe occidentale aura acquis ses droits à faire avancer l'organisation européenne de la défense en évitant de tomber dans les travers de la politique interne de chacun de nos pays. »

Quant à M. Jacques Baumel, il a examiné les aspects positifs et négatifs qui résultent de la dernière session de l'O.T.A.N. à Bruxelles :

« Les éléments positifs, c'est d'abord le fait que le Président Bush ait retourné une certaine situation psychologique qui faisait que nous avions le sentiment d'être toujours à la traîne des propositions alléchantes du côté de l'Est, et notamment de M. Gorbatchev. Indiscutablement, après des semaines d'incertitude et d'hésitations, le chef de la plus grande nation occidentale a repris l'initiative, et cela est très important.

« Ensuite, une crise grave qui menaçait l'unité de l'Alliance a été conjurée. Il est évident que, dans les derniers mois et dans les dernières semaines notamment, les conflits plus ou moins cachés entre les partenaires allemand et américain pouvaient contenir des germes très sérieux pour l'avenir de l'O.T.A.N. Il faut donc se féliciter que, par un retournement, ces problèmes aient été, en apparence et superficiellement, résolus. Reste un fond qui n'est pas réglé, mais, en tout cas, on a évité une confrontation trop grave et on a facilité les choses à M. le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne et à son gouvernement.

« Il n'en reste pas moins que nous devons examiner très sérieusement, en tant qu'Européens, les conséquences des propositions acceptées par l'O.T.A.N. Je remarque d'abord que, pour la première fois depuis quarante ans, le chef de l'exécutif américain a annoncé une réduction sensible des effectifs des G.I. en Europe : une réduction de 10 % est un début. Depuis des années, nous éprouvions cette inquiétude ; aujourd'hui c'est une évidence : un processus de diminution des effectifs américains en Europe commence. C'est là un élément important.

« Le deuxième est que nous avons eu le sentiment que nous retournions un peu vers une sorte de bilatéralisation des rapports entre Américains et Russes, car je n'apprendrai rien à personne en disant que la préparation des décisions de M. Bush n'a été que très faiblement accompagnée de consultations des alliés : les gouvernements européens n'ont appris ces décisions que quelques heures avant leur publication. C'est certainement pour le Président Bush une opération extrêmement intéressante, d'abord sur le plan médiatique, ensuite vis-à-vis de son Congrès et de son opinion publique — mais il y a tout de même un petit risque, surtout pour les négociations qui vont suivre. En effet, à partir des déclarations de principe, l'essentiel est maintenant de savoir ce qui va suivre, d'abord entre les alliés européens et

américains, ensuite entre l'O.T.A.N. et le bloc de l'Est. Dans ce cadre-là nous devons être très vigilants sans nous faire d'ailleurs beaucoup d'illusions.

« Le troisième élément préoccupant est que, peut-être — on ne s'en est pas tout à fait aperçu — l'Occident, dans cette affaire, a abandonné un atout essentiel, un atout qu'on avait réussi à préserver jusqu'à maintenant dans toutes les négociations avec la puissance soviétique.

« Cet élément important que souhaitaient obtenir depuis longtemps les Soviétiques et que nous venons de lâcher est le suivant : qui dit "avions" ouvre immédiatement des perspectives tout à fait nouvelles ;

« Vous savez en effet que les Soviétiques introduisent une notion très difficile à préciser de notre point de vue entre "avions défensif" et "avions offensif" et que les structures des forces aériennes soviétiques sont totalement différentes des nôtres. Par conséquent, la comparaison entre le nombre d'appareils de part et d'autre est soumise à nombre de paramètres différents. En outre, il y a également la question très dangereuse pour nous d'avions à simple ou à double capacité, c'est-à-dire à mission purement conventionnelle ou à mission nucléaire. Ce n'est pas sans intention que ce point est soulevé par les Soviétiques qui veulent ainsi, indirectement, se rapprocher de la seule discussion qui les intéresse : la discussion sur le nucléaire.

« Les débats sur le conventionnel sont un appât et un piège pour nous amener dans les plus brefs délais à répondre à l'objectif permanent du Kremlin : la dénucléarisation totale de l'Europe. Il faut donc faire très attention dans ce domaine. Il ne s'agit pas d'ouvrir ici un débat trop technique sur ces questions — des experts en dehors de nous les suivent — mais je voudrais mettre l'accent sur cette affaire qui est une des conséquences de l'accord de Bruxelles.

« Ne nous berçons pas d'illusions ! Des déclarations ont été faites, des décisions ont été prises à Bruxelles, notamment, en ce qui concerne des négociations conventionnelles, mais il est évident que le délai de six mois qui a été indiqué est irréaliste. On ne règlera pas en six mois le problème de la suppression de tant de dizaines de milliers de fantassins et d'armes diverses. Cela durera très longtemps. Les Soviétiques, qui connaissent l'appétit de certains Occidentaux pour la négociation nucléaire, risquent de nous entraîner vers une situation tout à fait nouvelle : nous prendre au mot, constater qu'on ne peut pas régler les problèmes des armes conventionnelles en six mois et proposer à Vienne sur ce point un accord intérimaire permettant d'aborder immédiatement la discussion nucléaire, accord provisoire qu'il nous serait très difficile de refuser.

« Un accord sur les armes conventionnelles n'est pas seulement l'affaire des diplomates. Selon le fonctionnement de l'Alliance atlantique depuis son début, il doit être ratifié par le Congrès américain et par le parlement de chacun de nos seize pays. En outre, non seulement cet accord doit être ratifié et signé par les gouvernements, mais il doit être mis en œuvre, ce qui ne peut se faire ni en six mois ni en un an. Nous allons donc nous trouver coincés par le déroulement de ce calendrier et par la volonté soviétique, soutenue par certains de nos partenaires européens, d'aborder le plus vite possible le débat nucléaire. Cette question doit être examinée.

« Autre point important également à examiner : que va-t-il se passer entre alliés ? Des réductions drastiques viennent d'être décidées. Quel sera le prorata entre les différents membres de l'Alliance atlantique ? Quelles réductions seront demandées à nos amis allemands, à nos partenaires du Luxembourg et de la Belgique, à l'Angleterre et à la France ? Tout cela est encore très vague. Il faut absolument, avant d'ouvrir une discussion avec l'autre côté, qu'il y ait d'abord une discussion entre nous ; or, je ne sais pas si, d'ores et déjà, des débats sont prévus pour étudier ces différents points entre Américains et Européens au sein de l'O.T.A.N.

« Gardons-nous des apparences. Annoncer et peut-être même réaliser des réductions substantielles d'armements conventionnels n'a pas de signification réelle si, par ailleurs, après la disparition d'un grand nombre d'armements obsolètes, les

rythmes de production et de fabrication des armes modernes continuent à être maintenus d'un certain côté. Ce serait même là une façon élégante et commode de se débarrasser de tout un tas de ferraille qui ne sert plus à rien, sinon dans les statistiques officielles, et à remplacer une armée molle par une armée dure, plus offensive, plus efficace ; ce qui correspond d'ailleurs à la doctrine de certains maréchaux soviétiques qui considèrent que, sous le brejnevisme et depuis quinze ans, l'U.R.S.S. a eu tort de développer exagérément certains armements alors qu'il conviendrait de concentrer l'effort soviétique sur certains points particulièrement importants et efficaces, ce qui pourrait accompagner une révision fondamentale de la stratégie soviétique.

« Ces réflexions doivent inspirer le travail de nos commissions et de nous-mêmes lors de cette session et des prochaines. C'est là un travail de longue haleine.

« Le sommet de Bruxelles a modifié de façon notable certains éléments sur lesquels nous avons fondé notre sécurité. Certes, il ne faut pas considérer cette affaire avec pessimisme, mais il faut tenir compte des réalités et essayer de les examiner en gardant à l'esprit le maintien de trois données essentielles : la cohésion de l'Alliance, la défense des intérêts européens par rapport à notre grand partenaire américain et la diminution des trop grandes disparités, des trop grands déséquilibres qui peuvent exister encore entre l'Est et l'Ouest. »

Le président Jean-Pierre Fourré a souligné que le rapport « permet d'avoir une vue d'ensemble des évolutions dans les pays de l'Est ».

« Depuis 1985, a poursuivi M. Fourré, c'est-à-dire depuis quatre ans, s'est en fait amorcé en Union soviétique d'abord, en Pologne ensuite, un mouvement qui vise pour le moins à mettre fin à cet immobilisme. En Hongrie, le mouvement avait débuté plus tôt, tout au moins sur le plan économique. Il est maintenant relayé sur le plan politique. Aujourd'hui donc, nous trouvons une situation différente, nouvelle, qui nous interroge et nous oblige à remettre en question notre implication et le sens même de notre intervention dans ces relations Est-Ouest.

« En U.R.S.S., sur le plan économique, la résistance à la perestroïka vient des pesanteurs accumulées depuis des années. Sur le plan politique, M. Gorbatchev essaie de changer les têtes au sommet du parti, grâce à la pression de l'opinion publique, d'où une double opposition : par sa droite, avec les conservateurs, et par sa gauche, avec ceux qui ont trouvé un espace de liberté grâce à la glasnost, plus — ce que nous observons chaque jour — la question des minorités qui en profitent, il est vrai, pour exprimer leurs revendications.

« En conclusion sur l'U.R.S.S., je dirai que M. Gorbatchev reste, bien sûr, un centralisateur et que le monopole du parti est maintenu, mais nous constatons aussi que, pour beaucoup, il doit se réformer à travers un changement de politique économique. L'U.R.S.S. stagne économiquement et risque, c'est vrai, de perdre à terme son statut de grande puissance. Là est posé le véritable problème et, par conséquent, il est essentiel qu'elle obtienne un partenariat privilégié avec l'Europe de l'Est.

« En Pologne, la situation économique est dramatique. L'amplification du mouvement et la pression grandissante de l'opposition font que le général Jaruzelski n'a plus le choix. Il a donc besoin du soutien de cette opposition pour redresser la situation économique. Les élections du 4 juin ont consacré le triomphe de cette opposition. Solidarité emporte tous les sièges du Sénat et les 35 % de sièges qui lui étaient réservés à la Diète, et amplifie encore l'obligation pour le général Jaruzelski de prendre des décisions.

« En Hongrie, la situation économique est également difficile. La liberté d'expression, déjà satisfaisante pour un pays de l'Est, va devenir plus grande, le Comité central du P.S.O.H. ayant décidé, le 11 février 1989, la restauration d'un système

multipartiste. Seule réserve, les nouveaux partis doivent accepter le socialisme. Des élections doivent avoir lieu cette année. Il est vrai que, là aussi, nous devons rester vigilants sur la situation en Hongrie.

« Malheureusement, les autres pays restent en retrait, parfois très nettement, et bien évidemment, en particulier, la République démocratique allemande et la Tchécoslovaquie.

« Quelles sont les conséquences de cette situation ? D'abord, observation première, une détente accrue qui nous oblige aussi à redéfinir notre attitude. Je crois qu'il est bon, dans cette attitude, de ne pas séparer l'aspect politique de l'aspect de sécurité dans nos relations avec l'Est. Tant qu'il y aura atteinte aux droits de l'homme, non-respect des libertés, la menace existera.

« Nous devons également faciliter cette transition démocratique en faisant preuve d'ouverture. Dans le contexte actuel, la multiplication des échanges ne peut qu'accélérer le mouvement de démocratisation à l'Est et nous devons y participer.

« Sur le plan militaire, nous nous trouvons devant un dilemme. Le discours affiché de M. Gorbatchev est de ne disposer que d'une "suffisance raisonnable", mais il est évident — cela a été dit ce matin — que le Pacte de Varsovie a accumulé tant d'armes qu'il faudra attendre quelques années avant que la posture de l'U.R.S.S. soit effectivement défensive. Or, la position de M. Gorbatchev n'est pas encore consolidée. Les conservateurs peuvent, aujourd'hui encore, reprendre la direction des opérations. Nous ne pouvons donc, durant cette période, affaiblir notre sécurité. Dans le même temps, nous ne pouvons non plus continuer à agir comme si le mouvement vers le désarmement n'avancait pas.

« En tout état de cause, tout désarmement négocié et vérifiable est préférable à un désarmement unilatéral.

« En ce qui concerne la "maison commune" européenne, le concept développé par M. Gorbatchev reste encore nébuleux. Si ce concept doit déboucher sur un système de sécurité européenne qui neutraliserait un par un les pays d'Europe de l'Ouest, il faut le refuser. Si, en revanche, ce concept est celui qui préside au processus de la C.S.C.E., il faut le soutenir autour de ces trois axes : la libre circulation des personnes et des idées et les droits de l'homme en général, le développement de la coopération économique et un désarmement mutuel qui soit vérifiable pour parvenir à la stabilité.

« M. Robert Pontillon, par son rapport et sa recommandation, confirme et développe ces orientations. Elles doivent, à mon avis, obtenir aujourd'hui l'accord unanime de notre Assemblée. »

A la suite de cette discussion, l'Assemblée de l'U.E.O. a adopté une recommandation (n° 471) qui figure en annexe au rapport.

IV. — *L'avenir de la sécurité européenne.*

Le rapporteur M. Van der Sanden (Pays-Bas, démocrate-chrétien), a principalement traité des problèmes institutionnels non encore résolus, des conséquences de l'admission de l'Espagne et du Portugal et des modifications souhaitables qu'elles entraînent pour le Traité de Bruxelles. M. Van der Sanden a également évoqué les rapports entre l'U.E.O. et le Parlement européen estimant que le maintien du double mandat, à savoir l'appartenance simultanée aux Parlements nationaux et à l'Assemblée de l'U.E.O. reste « d'une importance déterminante ».

M. Van der Sanden a également évoqué les demandes d'adhésion de la Grèce et de la Turquie. Il a affirmé qu'« il faut d'abord éliminer complètement les problèmes subsistant entre ces deux pays, la question de Chypre revêtant une importance décisive ». Dans la discussion qui a suivi, M. Jean-Marie Caro est intervenu en ces termes :

« La montée en puissance de l'Europe dépend de deux facteurs essentiels. La volonté et l'aspiration populaires y sont. Les Etats, les gouvernements, les parlements ont un rôle fondamental à jouer, dans la mesure où ils pourront faire progresser les deux apanages essentiels de ce qui constituera demain, je l'espère, la souveraineté européenne : d'une part, la défense associée à une politique étrangère commune et, d'autre part, la monnaie.

« C'est à une initiative sans cesse renouvelée, faisant appel à l'imagination et au savoir-faire, que j'engage notre Assemblée ainsi que le Conseil des ministres. Et je souhaite — je suis heureux que notre nouveau secrétaire général, M. Van Eekelen, soit là pour nous entendre — que grâce à l'impulsion du secrétariat général, nous fassions œuvre d'imagination pour assurer une coordination avec le Parlement européen, avec les parlementaires de l'Alliance atlantique, afin que tous les élus parlent d'une même voix, quelle que soit l'enceinte dans laquelle leur mandat les engage à exprimer leur propre responsabilité.

« La coordination de l'U.E.O. doit permettre de faire avancer la notion de politique de défense européenne. Sinon, celle-ci restera écartelée entre plusieurs instances réclamant leurs propres responsabilités, j'allais dire leur propre identité.

« Il s'agit en outre d'améliorer les relations avec les Etats qui ne sont pas représentés chez nous. Nous avons évoqué dans d'autres enceintes les relations avec les pays de l'Europe de l'Est qui aspirent, les uns après les autres, à la démocratie, à la liberté, à "la maison commune", comme dirait M. Gorbatchev.

« Je pense, en particulier, aux pays membres de l'Alliance atlantique qui ne participent pas aux activités de l'Union de l'Europe occidentale pour un certain nombre de raisons. Nous sommes heureux d'avoir accueilli nos amis portugais et espagnols ; d'autres restent encore à la porte de nos institutions : je pense à la Turquie, à la Grèce, à la Norvège, au Danemark, peut-être demain à d'autres. Nous devons entretenir avec ces pays des relations aussi étroites que possible, dans le même esprit de coordination et de cohésion. »

V. — *Les techniques nouvelles et leurs incidences sur la défense de l'Europe.*

C'est sur le rapport de M. Van der Werff (Pays-Bas, libéral) que s'est ouverte le 8 juin la discussion sur les techniques nouvelles et leurs incidences sur la défense de l'Europe. Dans son exposé, le rapporteur a notamment indiqué qu'il ne faut pas s'attendre à de grandes innovations ni à de grands perfectionnements d'ici à l'an 2000 mais plutôt à une consolidation et à une plus grande durée opérationnelle des programmes existants mais « sans aucun doute en Europe occidentale et aux Etats-Unis on peut s'attendre à ce que l'on prête encore beaucoup plus d'attention que jusqu'ici aux aspects ergonomiques de la relation homme-machine » et la véritable question est de savoir quelle position adopter à l'avenir à l'égard de l'industrie des armements.

Après avoir évoqué les problèmes de pollution, le rapporteur a adressé formellement un appel « pour que l'on s'efforce de repenser systématiquement et de formuler exactement les objectifs de notre politique en matière de sécurité et de paix et, sur cette base, de mettre

en place et d'adapter régulièrement tant collectivement que chacun pour soi les effectifs, les quantités de matériel et les moyens requis ». Dans la discussion qui a suivi, M. Pierre Lagorce a présenté quelques remarques :

« L'utilisation des technologies émergentes dans les nouveaux systèmes d'armes doit répondre à deux impératifs : avoir à sa disposition des armes, d'une part plus efficaces et, d'autre part et surtout, d'un meilleur rapport coût-efficacité.

« On a constaté, en effet, que le coût de chaque génération nouvelle d'armes tendait à augmenter de manière exponentielle par rapport à la précédente. D'où ce phénomène de désarmement structurel dont parle M. Callaghan, que vous citez dans le rapport. En conséquence, si le rapport efficacité-coût ne progresse pas, on peut craindre que l'équilibre des forces n'en soit atteint.

« Or, à ce stade naissent certaines interrogations. Pour la conduite du combat aéroterrestre, les technologies nouvelles sont appliquées aux armes de destruction en elles-mêmes et aux systèmes de gestion de ces armes, ce qu'on appelle les C 31. Or, force est de constater, et vous le soulignez dans ce rapport, l'extrême dépendance des armes intelligentes vis-à-vis des C 31 et l'absence de garantie qu'en cas d'hostilités les vecteurs, peu nombreux, des C 31 ne soient anéantis dans les premières heures du conflit. Quelle serait alors l'efficacité d'armes devenues aveugles ? Il y a sur ce point une incertitude et un risque de vulnérabilité de nos futurs systèmes de sécurité qui sont inquiétants.

« En second lieu, la quasi-automaticité de l'emploi des armes intelligentes pose un problème quant à l'emploi erroné d'une arme en cas de dysfonctionnement du système de gestion. Les exemples que vous citez dans le rapport, celui de l'U.S.S. Vincennes ayant détruit un Airbus des lignes civiles iraniennes et celui de l'engagement des F-14 Tomcat américains contre les MiG libyens sont révélateurs. Dans le premier cas, le résultat atteint va totalement à l'encontre d'un des objectifs actuels de la maîtrise des armements qui consiste justement à prévenir le déclenchement de conflits qui ne seraient pas désirés. »

« En ce qui concerne l'application des nouvelles technologies à l'espace, a poursuivi M. Lagorce, nous nous sommes toujours opposés à l'I.D.S. du Président Reagan car ce concept conduisait à rompre l'équilibre de la dissuasion nucléaire et, ainsi, à relancer la course aux armements. Le développement des armes A.S.A.T. en partie lié à l'I.D.S. nous semble déstabilisant. Ces satellites d'observation militaires sont devenus des systèmes irremplaçables pour vérifier les accords de désarmement et pour prévenir le déclenchement des conflits. Nombre de satellites servent également à assurer les communications militaires et leur destruction rendrait aveugle le pays dont les satellites auraient été attaqués.

« Sur cette question, la France avait présenté en 1984, devant le Comité du désarmement, un projet de traité proposant : premièrement, la limitation très stricte des systèmes antisatellites, comportant notamment la prohibition de tous ceux qui seraient susceptibles d'atteindre des satellites en orbite haute, dont la préservation est la plus importante du point de vue de l'équilibre stratégique ; deuxièmement, l'interdiction, pour une période de cinq ans renouvelable, du déploiement -- au sol, dans l'atmosphère ou dans l'espace -- de systèmes d'armes à énergie dirigée, capables de détruire des missiles balistiques ou des satellites à grande distance et, comme corollaire, l'interdiction des essais correspondants ; troisièmement, le renforcement du système existant de déclaration, établi par la Convention du 14 juin 1975 sur l'enregistrement des objets spatiaux, chaque Etat ou organisme lanceur s'engageant à fournir des informations plus détaillées sur les caractéristiques et les missions des objets lancés de façon à améliorer les possibilités de vérification ; quatrièmement, l'engagement des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. d'étendre vis-à-vis des satellites des pays tiers les dispositions touchant à l'immunité de certains objets spatiaux dont ils sont déjà convenus entre eux sur le plan bilatéral.

« Sachant qu'il faut éviter que la course aux armements ne se poursuive dans l'espace, les grandes lignes de cette proposition sont donc toujours valables aujourd'hui. Vous me permettez, M. le président, mes chers collègues, de le rappeler dans ce débat, en conclusion de mon intervention. »

L'Assemblée a adopté une recommandation (n° 473) qui figure en annexe au rapport.

VI. — L'Assemblée de l'U.E.O. a conclu les travaux de cette session par un débat sur les relations avec les parlements et le public.

Présentant le rapport fait par M. Burger au nom de la commission pour les relations avec les parlements et le public, Sir William Shelton (Royaume-Uni, conservateur) a notamment soutenu la proposition du président Pontillon de créer un comité des relations publiques de l'U.E.O. composé paritairement de représentants de l'Assemblée et du Conseil. Sir William Shelton a également insisté sur les mesures à prendre pour développer la politique d'information de l'Assemblée de l'U.E.O. Il a rappelé que des initiatives ont été prises dont la création de la « Lettre de l'Assemblée » et il faut s'en réjouir.

Quant à M. Tunmers (Pays-Bas, travailliste), il a évoqué la nouvelle brochure d'information que l'Assemblée de l'U.E.O. devrait élaborer.

Par ailleurs, le statut de la commission devra être tel qu'il lui permette de recueillir aussi les idées qui ont été formulées au cours des sessions, en vue d'examiner la meilleure manière de les transmettre aux Parlements.

A l'issue de la discussion, le président Pontillon devrait déclarer : « Ce débat marque l'importance que nous attacherons à la mission d'information et de liaison avec les Parlements et le public, indissociable de la promotion d'un esprit européen de défense lui-même inséparable de la réactivation de l'U.E.O. »

SECTION II

La session de décembre 1989 (4-7 décembre).

I. — L'U.E.O. dans le marché unique européen.

Présenté au nom de la commission politique, le rapport de M. Jean-Marie Caro, député (U.D.F.), sur l'U.E.O. dans le marché unique européen a été l'un des principaux thèmes de discussion au cours de la session de décembre de l'Assemblée de l'U.E.O. La question qui est posée, a souligné le rapporteur, est de savoir si l'U.E.O. a été assez loin dans ses efforts pour devenir l'interlocuteur crédible, non seulement

dans le cadre de l'Acte unique européen, mais également par tous les gouvernements intéressés par les problèmes de sécurité :

« Obtenir l'Union européenne signifie l'union politique. Il ne s'agit plus seulement de réaliser un marché, mais de réunir ensemble, dans un même pouvoir, les moyens d'exercer les deux compétences qui forment l'apanage des souverainetés nationales : la monnaie, d'une part, et la défense, d'autre part.

« Avec la monnaie, la Communauté européenne, une fois parcouru le chemin du marché unique, s'engagera, nous le souhaitons tous, dès le sommet de Strasbourg, à la mise en place de la procédure destinée à permettre l'instauration de l'union économique et monétaire européenne.

« Est-ce à dire que, pour autant, nous aurons atteint le sommet de l'édifice politique ? Nous savons bien que non. Mais ce seront des bases indispensables sans lesquelles rien ne pourra être fait. Il restera l'apanage politique.

« Qu'est-ce que l'apanage politique ? C'est l'influence dans le monde, c'est la politique étrangère, il faut avoir une politique de défense commune. Nous sommes ici une très grande majorité à souhaiter cet aboutissement, qui correspond à l'esprit des traités que nous avons tous ratifiés depuis le lendemain de la Seconde Guerre mondiale : l'unité politique de l'Europe. Il faut du temps à cette unité et nous sommes là pour en mesurer les étapes.

« Reste donc à savoir ce qui sera fait de ce segment de l'apanage de la souveraineté politique de demain pour l'Europe que représente la défense, donc la sécurité au sens le plus large du terme, y compris tous les éléments qui concourent à son exercice et notamment la production et la commercialisation des armements.

« Que nous le voulions ou non, dans l'état actuel des choses, il n'existe pas et il n'existera pas avant un certain temps un seul gouvernement, soit membre de l'U.E.O., soit membre d'une autre organisation européenne, qui acceptera de se dessaisir d'un iota de ses compétences en matière de défense. Que nous le voulions ou non, cela fait partie de l'image politique qu'offrent actuellement les pays européens. »

.....

« Economie de marché, ouverture des frontières, compétitivité totale ; qu'en sera-t-il de la compétitivité des entreprises productrices des armements, ces produits ayant un seul acheteur dans le cadre d'un marché captif puisque l'Etat est le seul consommateur des produits des industries des armements ? »

« Le principe de la libre concurrence entre ces entreprises oblige à prendre en considération, non seulement les entreprises qui produisent véritablement de l'armement, mais également les autres, les entreprises de sous-traitance qui, sous des apparences parfois totalement anodines, produisent des éléments entrant dans les armements commandés par les Etats. »

Un autre problème est celui des livraisons d'armes hors de la zone européenne et du règlement d'armes en nature par exemple très souvent en produits agro-alimentaires. Ces produits sont donc reçus dans des conditions qui sont celles d'industries protégées, ce qui poserait problème s'ils étaient évalués marchandises « hors quota ». Abordant le plan politique, M. Jean-Marie Caro s'est exprimé en ces termes :

« Je crois que le temps nous est mesuré. En tout cas, le temps ne travaille plus pour nous. Nous ne pouvons pas continuer à imaginer que nous allons répondre à l'énorme défi qui est posé à l'Europe en continuant benoîtement nos recherches et nos approches, nos ententes avec les gouvernements, avec les parlements, avec les

autres secteurs intéressés, qu'ils soient purement militaires ou qu'ils soient catégoriels. Je pense, en particulier, à la presse et aux décideurs, ou aux prédécesseurs — je fais référence à cette magnifique institution, l'Institut d'études de sécurité que vous avez décidé de créer, et je vous remercie d'avoir écouté l'Assemblée, à cet égard. Il me paraît que l'Europe, maintenant, doit, en matière de défense, prendre sa place dans l'Alliance atlantique d'une façon renouvelée.

« D'abord, est-ce que cela peut se faire au sein de la Communauté européenne, et j'y ai fait allusion tout à l'heure ? Pour l'instant, il semble que les traités ne le permettent pas. Alors, plutôt que de buter contre des difficultés qui retarderaient notre travail, organisons avec la Communauté européenne, et singulièrement avec la Commission et le Parlement européen, une méthode de travail concertée. Puisque l'objectif est le même, mais les moyens pour l'instant différents, il est important qu'aussi bien au niveau gouvernemental qu'au niveau de la représentation parlementaire le travail soit cohérent, avance si possible à la même vitesse et parvienne en même temps au but recherché. »

Dans la discussion qui a suivi, M. Pierre Lagorce, député (S.), a fait l'intervention suivante :

« Le rapport de notre collègue Jean-Marie Caro portant sur les relations entre l'U.E.O. et la C.E.E., après l'institution du marché unique européen, a l'immense mérite de poser clairement le problème du partage des tâches entre les deux institutions. L'auteur aborde la question en ayant soin de faire ressortir de façon très nette la nécessité d'une coopération basée sur le respect initial de leurs compétences respectives.

« Toutefois, la volonté de dissocier l'intégration européenne en matière de défense de l'intégration économique nous paraît quelque peu en retrait de la réalité internationale et des intérêts de l'Europe occidentale.

« Bien que la position du rapporteur s'inscrive dans une perspective louable de sauvegarde du lien transatlantique, de poursuite de l'ouverture à l'Est et de respect des sensibilités nationales parmi les partenaires européens, il nous semble que ces considérations laissent trop de place à l'immobilité, voire à l'attentisme, pour ne pas essayer d'imposer aux événements un cours qu'ils n'auront peut-être plus jamais le loisir de prendre. En bref, l'Europe a aujourd'hui et aura encore plus demain la chance d'exister en tant qu'une et indivisible : ne laissons pas de nouveau à d'autres la responsabilité de décider pour elle de son destin.

« Le rapport Caro sous-estime peut-être aussi un fait qui nous paraît d'importance capitale. La rapidité des bouleversements à l'Est impose en effet plus que jamais une unité d'intention et d'action au sein de la Communauté européenne, et cela dans tous les domaines. Plusieurs faits nous poussent à affirmer tout d'abord que les géants sont fatigués, si je puis m'exprimer ainsi : les Etats-Unis et l'Union soviétique se trouvent aujourd'hui dans une position de déclin relatif qui les entraîne à reconsidérer leurs priorités. En fonction de cela, il est plus que jamais fondamental que les Européens, conscients de la précarité de leur situation, affirment, haut et fort, leur intention de prendre leur destinée en main et le prouvent de façon concrète.

« La solidité du lien transatlantique souffrira d'une érosion constante, due à la mise en place du marché unique en 1993 et de la difficulté des Etats-Unis à financer leur double déficit. Devant cette évidence, les Européens doivent dès aujourd'hui envisager leur avenir en adultes conscients de leurs responsabilités, faute de quoi ils ne réussiront qu'à perdre un allié de taille pour retrouver un maître.

« Si l'Amérique regarde déjà depuis un certain temps vers l'Asie pacifique, l'Union soviétique ne s'est jamais sentie aussi européenne que ces derniers temps. Exsangue, celle-ci parvient toutefois à donner un élan de réformes qui semble pouvoir mettre un terme au schéma diplomatico-stratégique né en Europe du deuxième conflit mondial. Comment alors ne pas admirer l'habileté d'un dirigeant dont le pays et

l'empire sont à bout, mais qui sait pouvoir compter sur l'Europe de l'Ouest pour lui fournir les techniques dont son pays a besoin pour continuer d'exister ?

« Déjà des fissures apparaissent au sein de la coalition occidentale, révélant le désir de certains de ne pas contrarier M. Gorbatchev pour éviter de voir se refermer le rideau de fer. Ce que l'Ouest ne semble pas comprendre, c'est que M. Gorbatchev, qui a davantage besoin de nous que nous n'avons besoin de lui, nous a enfermés dans une spirale de l'aide aux pays de l'Est qui compromet déjà le processus d'intégration européenne.

« L'Europe de l'Atlantique à l'Oural ne devrait pas être notre préoccupation première. Il s'agit tout d'abord de forger une entité politique et économique, ayant le désir d'assurer à terme sa sécurité, avant de penser à intégrer des populations qui n'ont pas, dans l'immédiat, les mêmes préoccupations que nous. Nous avons la possibilité de construire une maison commune dont nous ne partagerons le loyer qu'avec des partenaires jouant le même jeu avec les mêmes règles. Ne laissons pas l'Union soviétique nous promettre la liberté des pays de l'Est en échange d'une quelconque neutralité politique et militaire. Tant que son système et son armée restent ce qu'ils sont, faisons au contraire preuve d'imagination et tentons d'imposer une nouvelle donne qui sera conforme aux intérêts de la Communauté, en exploitant l'expérience des institutions européennes dont nous disposons, chacune dans son domaine, comme a su le montrer cet excellent rapport de M. Caro.

« La phase que nous vivons est une période de transition. Elle se révèle être extrêmement intéressante dans la mesure où elle est une sorte de période-test pour la solidarité de la Communauté et le moyen de savoir si l'intérêt général primera sur les intérêts nationaux. C'est aussi une période d'urgence, car l'action des forces de désintégration ne s'est jamais fait autant sentir, dans ce monde mouvant et instable. La Communauté a peut-être, pour la première et la dernière fois, la possibilité de devenir la seconde superpuissance du vieux continent et le balancier dont certains diplomates n'ont jamais cessé de réclamer l'avènement.

« Ne laissons donc pas, mes chers collègues, les événements nous imposer leurs cours et nous dicter notre action, au moment où la construction de l'Europe va enfin connaître un début de réalisation. »

En conclusion de ce débat, l'Assemblée a adopté une recommandation (n° 474) qui figure en annexe au rapport.

II. — *La sécurité de l'Europe et les événements survenus au Proche et au Moyen-Orient.*

Intervenant au nom de la Commission politique, le rapporteur M. Pieralli (Italie, communiste) a souligné le grand danger que représente pour l'Europe la situation qui règne au Proche et au Moyen-Orient. Le noeud complexe de la situation libanaise ne peut être véritablement tranché qu'au cours d'un processus de paix qui pourra être mis en œuvre par la Conférence internationale de paix décidée par l'Assemblée générale des Nations unies. Le rapporteur a poursuivi :

« Comme l'a affirmé l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe lors de sa récente session, il existe un très large consensus en faveur de la Conférence internationale de paix. Mais, pour que celle-ci puisse être convoquée, il faut qu'elle soit acceptée par le gouvernement israélien.

Les chefs d'Etat et de gouvernement, les ministres des Affaires étrangères, les représentants de la diplomatie internationale ont, ces jours derniers encore, invité de nouveau Israël à revenir sur son refus, en soulignant que, dans les conditions créées

par l'Intifada, par la plate-forme constructive et souple de l'O.L.P. et par les mutations en cours dans les relations internationales, c'est précisément la Conférence de paix qui offre les garanties les plus fortes pour que l'État hébraïque puisse vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Pour que le processus de paix soit mis en œuvre, il faut que tous ceux qui en seront les acteurs et les protagonistes se reconnaissent réciproquement comme tels. Ainsi, la clé de voûte de la construction de la paix au Proche-Orient est désormais l'établissement d'un dialogue direct entre Israéliens et Palestiniens. »

Intervenant dans la discussion générale, M. Jean-Marie Caro, député (U.D.F.) a notamment déclaré :

« Je prétends qu'on peut résoudre le problème de l'O.L.P. avec Israël, compte tenu de la volonté de ce pays d'avoir des frontières sûres. Israël ne peut se contenter de ses limites territoriales pour que sa sécurité soit totalement assurée, étant donné ses craintes à l'égard de certains de ses voisins, notamment du Hezbollah, de la propagande iranienne et des Syriens.

Mais est-il pour cela nécessaire que la communauté internationale, pour justifier l'occupation d'une zone tampon au Liban, prétende qu'il faille pendant deux ans encore, comme le prévoient les Accords de Taëf, que les Libanais restent sous l'occupation militaire syrienne ? Pourquoi faire le lien ? Pourquoi prendre les Libanais en otages pour régler le problème palestinien et prendre les Palestiniens en otages ? Parce qu'on est obligé de provoquer une sorte de complicité objective entre les Syriens et les Israéliens, alors que nous savons qu'en réalité ce n'est pas le cas.

« Je souhaite, a souligné M. Jean-Marie Caro, que nous restions sur le terrain sur lequel M. Pieralli a eu le courage de s'aventurer, c'est-à-dire le problème du respect des autres, des hommes et des nations. »

III. — *Etablissement d'un ordre de paix et de sécurité en Europe.*

Ce débat, qui a eu lieu le 6 décembre 1989 autour d'une proposition de résolution déposée par M. Karl Ahrens (République fédérale d'Allemagne, S.P.D.) avait essentiellement pour but de proposer, face aux changements intervenant rapidement en Europe, une session extraordinaire de l'Assemblée de l'U.E.O. au premier trimestre de 1990.

Intervenant dans la discussion, M. Jacques Baumel député (R.P.R.) a notamment déclaré :

« Dans cette situation, l'U.E.O. a un rôle important à jouer ; nous devons l'affirmer inlassablement, non seulement parce qu'elle doit être un élément de réflexion sur la doctrine européenne mais parce qu'il y a des missions propres que nous devons accomplir.

« Premièrement, comme on l'a défini, il y a cette idée originale d'un Institut d'études stratégiques en Europe qui nous permettra d'avoir une pensée stratégique, ce que nous n'avons pas aujourd'hui ; nous le voyons quand nous analysons tous les discours qui, depuis des années, ont été prononcés ici. Je cherche vainement les bases d'une véritable école de pensée stratégique européenne et je ne les trouve pas.

Deuxièmement, dans la limitation des armements, nous pouvons jouer un rôle utile de vérification et de contrôle.

Troisièmement, ainsi que l'a dit hier le ministre de la Défense de la France, nous pouvons contribuer à la mise au point d'une agence de satellites radar et infrarouges extrêmement utile.

« Dans ces conditions, il est essentiel de prendre conscience d'un élément très important qui n'a pas été évoqué jusqu'à maintenant, l'évolution que nous constatons et que nous constaterons de plus en plus de la conscience collective occidentale, qui ne perçoit plus l'étendue de la menace comme elle le faisait il y a quelques années.

« Si notre société n'a plus la perception exacte de sa sécurité, il y aura inévitablement un vaste effet démobilisateur qui tendra à remettre en question l'intérêt d'une alliance, l'intérêt de l'U.E.O. Nous le voyons déjà aux États-Unis, en Allemagne et dans de nombreux pays. En fait, comme l'a dit plaisamment un conseiller de M. Gorbatchev à un ministre américain : « On vient de vous rendre le plus mauvais service on vous a privé de votre ennemi ».

« Dans ces conditions, l'U.E.O. est plus que jamais nécessaire. Il faut simplement essayer de définir ses objectifs et ses nouvelles responsabilités. Je souhaite que la session extraordinaire de l'U.E.O. à Luxembourg ne se limite pas à l'écoute de plusieurs dirigeants de l'Est mais qu'elle nous permette de définir ses objectifs. »

SECTION III

La session extraordinaire de Luxembourg (22-23 mars 1990).

Le débat du 6 décembre fut le prélude à *la session extraordinaire de l'Assemblée de l'U.E.O. qui se tint à Luxembourg les 22 et 23 mars 1990.*

Le sénateur Robert Pontillon (S.) fut le rapporteur d'un projet de recommandation sur « l'établissement d'un ordre de justice, de paix et de sécurité en Europe. Perspectives ouvertes par l'évolution de l'Europe centrale et orientale ».

« La première partie traite de l'évolution en Europe orientale, indique le sénateur Pontillon. Elle s'efforce de parvenir à la synthèse et à l'objectivité. Pour autant, il est clair que certaines interrogations demeurent encore sans réponse, en particulier pour ce qui est des relations entre l'Union soviétique et les partis au pouvoir en Europe de l'Est, c'est-à-dire finalement sur l'influence que l'Union soviétique a exercée et peut encore exercer sur les réformes en cours. Le sujet n'est pas seulement spéculatif car, de la réponse qu'il trouvera, on pourra induire des interprétations différentes sur la nature des intentions soviétiques et la disponibilité de Moscou à l'égard de l'organisation d'un ordre de paix en Europe.

« Et ceci soulève directement le problème évoqué tout à l'heure par M. Eyskens de l'avenir des pactes. Ainsi, certains considèrent que le Pacte de Varsovie n'a plus d'existence. Mon appréciation sera plus nuancée, bien qu'étant de ceux qui espèrent l'émergence d'une Europe enfin libérée du joug bipolaire. Je crois cette annonce quelque peu prématurée. Certes, le Pacte de Varsovie a perdu le lien fédérateur de l'idéologie et de l'organisation communiste ; sans doute a-t-il cessé d'être l'instrument d'oppression idéologique et politique qu'il fut tout autant que l'outil d'une stratégie offensive, mais il peut encore demeurer comme le lieu où s'affirme la volonté d'intégrité et de sécurité des pays membres dans leurs relations avec leur voisinage, ce qui, me semble-t-il, est le cas de la Pologne et le cadre le mieux approprié à gérer

leurs relations avec l'Union soviétique. Que je sache, en effet, ni la Roumanie ni la Bulgarie n'ont manifesté l'intention de sortir du Pacte, ni même d'ailleurs la Hongrie et la Tchécoslovaquie qui ont pourtant demandé le départ des troupes soviétiques. En ce sens, le Pacte de Varsovie demeure, quelque part du moins, un instrument de sécurité et peut donc contribuer, à ce titre, à l'organisation de la paix et du désarmement en Europe.

« Comme la nuée normande porte l'orage, disait Jaurès, le mouvement auquel nous assistons porte en lui des sources inévitables de tension. Le désarmement, nous l'avons dit, est un processus lent et laborieux, et M. le ministre Eyskens avait raison de dire qu'il n'est pas une fin en lui-même : la fin, c'est la paix. Le risque d'un accident de parcours est donc toujours possible.

« Le retour à la liberté des nations dans l'est de l'Europe ne constitue pas nécessairement un gage d'équilibre et de paix. Le réveil des nationalismes est devenu une sérieuse menace pour l'ordre européen. Les incidents de Roumanie nous le rappellent cruellement aujourd'hui.

« D'autre part, l'Europe ne peut ignorer les menaces qui se dessinent au sud et à l'est de la Méditerranée et nous ne pouvons totalement écarter l'hypothèse d'une sorte de basculement des risques substituant l'antagonisme Nord-Sud à la division ancienne Est-Ouest.

« Enfin, ce qui est vrai du Pacte de Varsovie et du système oriental l'est aussi du Pacte atlantique. La constitution de l'Alliance atlantique a précédé celle du Pacte de Varsovie. Elle a exprimé, autant qu'un souci de sécurité, une solidarité transatlantique jamais vraiment mise en défaut depuis l'origine. Pour autant, il est évident que l'Alliance se doit d'évoluer. Cela est la résultante de la baisse de la tension en Europe, du démantèlement annoncé et de la réduction prévisible des dispositifs militaires, de l'évolution politique et notamment des perspectives ouvertes par l'unification allemande. Tout cela justifie une réflexion sur les nouveaux besoins de sécurité, l'avenir des alliances, leur dépérissement progressif et la remise en cause, sans doute, de certains concepts stratégiques.

« Le problème, en vérité, tel que nous le percevons, se ramène à une interrogation essentielle : comment organiser l'équilibre stratégique à un niveau réduit de défense ? Comment passer d'un univers fracturé, où les systèmes étaient rivaux, à un monde plus ouvert où les systèmes seront complémentaires, voire solidaires ?

« La question allemande est au centre du problème de la sécurité européenne et de l'organisation d'un nouvel ordre en Europe en raison : de la population des deux Etats allemands (quelque 80 millions d'habitants), de la place de l'Allemagne dans l'économie européenne, de la situation géopolitique de l'Allemagne au centre de l'Europe, de la place occupée par les deux Etats allemands dans les dispositifs des deux alliances et des réactions et des craintes que le souvenir du nazisme peut encore légitimer en Europe.

« Une entente entre les deux Etats allemands ne suffit donc pas pour permettre l'unification, il y faut aussi quelque chose en plus : un accord entre les quatre puissances auxquelles le sort du territoire allemand a été dévolu en 1945 et un accord entre l'ensemble des pays participant à la C.S.C.E.

« Ces différents accords devront notamment comporter : une garantie expresse de l'intangibilité des frontières du nouvel Etat, des engagements précis de cet Etat en matière de limitation de ses armements et une clarification sur la nature de la participation du nouvel Etat à un système de sécurité collective.

« Mais il est tout autant évident que le nouvel Etat allemand devra aussi s'entendre avec les partenaires de la République fédérale dans les différentes institutions occidentales pour préciser comment les traités qui les fondent s'appliqueront à l'ensemble de l'Allemagne. C'est prévu dans le cas de la C.E.E., ce sera nécessaire dans le cas de l'O.T.A.N., mais aussi dans celui de l'U.E.O.

« La neutralisation de l'Allemagne est inacceptable pour l'Occident et aussi pour plusieurs pays de l'Europe de l'Est. Son intégration dans les structures militaires de l'O.T.A.N. paraît également difficile à admettre pour plusieurs pays de l'Europe de l'Est, et notamment pour l'Union soviétique, dont nous ne pouvons ni ne devons ignorer les légitimes exigences en matière de sécurité. Sécuriser l'Union soviétique, disait tout à l'heure M. le président du Conseil des ministres, c'est une réalité que nous devons prendre en compte. »

« Il s'agit donc de trouver un moyen terme qui, d'une part, puisse assurer un lien entre l'Allemagne unifiée et le système défensif occidental, mais qui soit, d'autre part, acceptable à l'Union soviétique et à ses alliés. L'U.E.O. nous semble devoir être appelée à jouer ce rôle dans ce processus, notamment en donnant une garantie internationale au respect des engagements de l'Allemagne à ne pas produire ou détenir certains armements ; en donnant une base juridique à la présence des forces de pays membres de l'Union de l'Europe occidentale sur le territoire allemand, si l'Etat allemand le souhaite et, éventuellement, à la présence des forces allemandes sur le territoire d'autres pays membres, de façon à conserver l'élément de dissuasion que confère, à chaque pays, la présence des forces alliées sur son territoire. A cet égard, la formule avancée par notre secrétaire général, M. van Eekelen, d'une sorte d'europeanisation du concept appliqué actuellement à la brigade franco-allemande paraît devoir constituer sur ce plan une suggestion positive ; en contribuant encore à la garantie des frontières des Etats membres et, par conséquent, à celles leurs voisins ; en assurant, enfin, le lien créé par l'article IV du Traité de Bruxelles modifié entre l'U.E.O. et l'O.T.A.N. et, par conséquent, entre l'Allemagne unifiée et l'Alliance atlantique, quel que soit finalement le statut des forces armées du futur Etat allemand.

« D'autre part, l'U.E.O. devrait être appelée à jouer un rôle important à deux étapes de la mise en place d'un nouvel ordre de paix en Europe qui ne peut être organisé que dans le cadre de la C.S.C.E.

« Pendant la période transitoire, il s'agira d'organiser l'effort de défense des pays de l'Europe occidentale en tenant compte des accords sur le désarmement ; de l'affaiblissement de la présence militaire américaine en Europe et enfin, de la pression des opinions publiques européennes en faveur d'une réduction de l'effort et du poids de l'effort de défense.

« Cet exercice difficile n'impliquera pas de modification radicale des orientations prises par l'Union depuis 1985, il exigera sans doute que le Conseil agisse avec rigueur dans les domaines où il s'est déjà donné pour mission de développer les consultations entre ses membres.

« Pour préparer le plus long terme, le Conseil, avec l'aide de l'Institut d'études de sécurité nouvellement créé, devrait élaborer le programme que les pays de l'U.E.O. entendront faire valoir et prévaloir à la C.S.C.E. : pour la mise au point du concept de "seuil de suffisance" sur lequel paraissent devoir reposer les futurs accords de désarmement ; pour l'élaboration des éléments d'un approfondissement de la notion de « sécurité partagée », telle que devrait la définir la C.S.C.E. ; pour le développement des mesures de confiance et pour la mise au point de moyens d'arbitrage.

« Pour le moyen terme, les nouvelles structures de la sécurité européenne n'apparaissent pas encore très clairement ; deux directions, deux évolutions semblent toutefois possibles. L'une privilégierait une formule fondée sur l'évolution de l'une et l'autre des alliances se transformant d'alliances concurrentes en alliances politiques coopérant ensemble et maintenant ainsi un système à structures bipolaires. L'autre s'inscrirait dans le cadre de la C.S.C.E. et déboucherait sur la création d'un système de garantie multilatéral de sécurité pour toute l'Europe.

« Ces deux orientations laissent la place à toute une série de formules intermédiaires, y compris celle d'un nouveau système de sécurité européen se substituant à terme aux anciennes alliances.

« Quelle place tiendra l'U.E.O. dans ce développement ? Nous avons essayé de formuler quelques pistes. Il serait prématuré, sinon audacieux, d'aller plus loin alors même que le statut militaire de l'Allemagne demeure incertain, alors même que le développement de la Communauté économique européenne peut connaître quelque retard et que la formule d'une confédération européenne n'est encore conçue que comme un aboutissement et non comme un moyen de résoudre les questions de sécurité en Europe.

« La confédération est un objectif à long terme qui laisse toutes ses chances à l'action d'institutions comme la nôtre. Cette chance, il nous appartient de la saisir et de la nourrir de propositions concrètes en contribuant à la promotion de nouveaux mécanismes de sécurité collective.

« Dans ce contexte, l'U.E.O. doit-elle rester une organisation purement occidentale ou doit-elle s'ouvrir très rapidement aux pays de l'Est ? Pour ma part, je situerais volontiers l'avenir de l'U.E.O. dans l'espace paneuropéen. Mais tout dépendra de l'évolution des pactes militaires, et surtout de l'O.T.A.N., du règlement de la question allemande, de la capacité de la Communauté européenne à réaliser une politique d'ouverture vers l'Est, de la réalisation par la C.S.C.E. d'une organisation de la sécurité européenne garantissant la stabilité à un niveau d'armements réduit et sur la base, par exemple, d'une dissuasion minimale de part et d'autre et qui pourrait prendre progressivement la place des systèmes d'alliances actuels.

« Je conclus. La recommandation qui vous est proposée pour le débat qui va maintenant s'engager, mes chers collègues, vise à déterminer ce qui peut être fait aujourd'hui pour préparer un ordre de paix pour *l'Europe de demain* tout en maintenant, tant qu'elles sont nécessaires, les structures qui ont assuré la paix dans *l'Europe d'hier*. Il ne s'agit *ni* de reconstruire le monde à travers la perestroïka, *ni* d'ignorer les ruptures que comporte l'histoire, mais l'évolution rapide de l'Europe de l'Est nous contraint à être à la fois ouverts sur l'avenir et responsables dans notre démarche pour le présent. »

Dans le large débat qui a suivi sont intervenus MM. Jean-Marie Caro, Jacques Baumel, Louis Jung, sénateur, et le président Jean-Pierre Fourré.

M. Jean-Marie Caro, député (U.D.F.), a souligné huit points :

« Premier point, la réalisation de l'Union européenne est devenue l'impératif majeur. Les retards et atermoiements démontrent combien son existence aurait été aujourd'hui utile. Cela n'étant pas le cas, il y a donc urgence. Deuxième point, la convergence des missions confiées à l'U.E.O. et à la Communauté européenne doit faire l'objet d'une politique active et sans équivoque de la part des gouvernements des Etats membres. Troisième point, la Communauté européenne doit parvenir rapidement à la réalisation de l'union économique et monétaire. Quatrième point, l'Union de l'Europe occidentale doit régler rapidement l'organisation institutionnelle de la sécurité européenne en tant que pilier européen, politique et militaire de l'Alliance atlantique. Cinquième point, le Conseil de l'Europe doit développer son rôle institutionnel éminent de coopération entre les démocraties parlementaires européennes et le garant des droits de l'homme. Sixième point, la C.S.C.E. reste le cadre de l'ordre de paix et de sécurité en Europe en accord avec les Etats-Unis et l'Union soviétique ; elle ne saurait se substituer aux organisations existantes, en particulier au Conseil de l'Europe. Septième point, l'Allemagne réunifiée, fidèle aux engagements de la R.F.A. auxquels vient de souscrire massivement la population de la R.D.A., doit être une chance supplémentaire pour l'accession rapide de l'Union européenne au rang des superpuissances mondiales. Huitième et dernier point — et ce n'est sans doute qu'un début étant donné qu'il semble que le Pacte de Varsovie figure désormais aux abonnés absents — n'est-il pas de notre devoir de jeter un pont en direction des pays européens libérés du totalitarisme et soucieux de s'associer à la démocratie européenne pour l'indispensable dialogue de la sécurité ?

M. Jacques Baumel, député (R.P.R.), s'est, pour sa part, adressé au secrétaire général de l'U.E.O., M. Van Eekelen, sur la nécessité d'accroître l'audience de l'U.E.O. et d'améliorer les relations entre l'Assemblée, le Conseil et les administrations :

« Il faut essayer de trouver quelques solutions, d'abord pour donner à cette assemblée le sentiment qu'elle n'est pas impuissante, a souligné M. Baumel. Nous allons, pour la énième fois, voter un rapport qui aura probablement les mêmes conséquences que les précédents : il finira dans nos tiroirs respectifs, il recevra un accueil poli du Conseil des ministres et jouira d'un silence glacé de la presse internationale. Je dois dire que c'est vraiment une vision très triste que nous devons avoir de nous-mêmes.

« Deuxièmement, on parle toujours d'eupéaniser la défense occidentale, ce qui est nécessaire au moment où, de toute façon, il y aura un affaiblissement de la présence américaine, présence indispensable. Que proposons-nous ? Très justement, M. Pontillon parle de différentes solutions qui étaient possibles, des suites de la Plate-forme de La Haye. Qu'en est-il de l'appel solennel de Rome ? Qu'avons-nous fait depuis, sinon produire des mots ? Certes, on a créé un institut de recherche extrêmement utile, d'autant plus qu'il sera présidé par un homme très respectable. Certes, nous faisons des propositions pour une agence spatiale, pour l'utilisation de satellites, mais c'est avec une lenteur désespérante que nous avançons dans un monde qui est bouleversé par un tremblement de terre.

« Je voudrais vraiment vous rendre attentifs les uns et les autres aux responsabilités qui peuvent être données à l'U.E.O., la seule organisation européenne de défense. L'U.E.O. représente la possibilité pour les Européens d'assumer leurs responsabilités, certes dans le cadre de l'Alliance, mais avec une force et une autorité d'autant plus grandes qu'ils sont maintenant directement concernés.

« Je me tourne vers M. Van Eekelen pour lui demander vraiment d'essayer d'améliorer les relations de notre Assemblée avec le Conseil des ministres et avec les administrations. Je demande que l'on fasse un effort très important de sensibilisation de l'opinion publique. Nous parlons dans un vaste désert. Personne ne nous écoute et, si nous avons parfois quelques réactions d'experts ou de conseillers en politologie ou en géopolitique, cela ne va pas plus loin. Même dans nos parlements, on ne donne aucun écho sérieux à nos recommandations. Je pense que la situation est suffisamment sérieuse pour que nous réfléchissions à ce qu'il conviendrait de faire. »

Le président Louis Jung, sénateur (U.C.), a notamment évoqué la nécessité de revoir notre stratégie ainsi que la réunification allemande.

« Personnellement, je voudrais surtout dire que nous ne devons pas nous laisser entraîner par des illusions. J'ai parfois peur que l'on puisse croire que les problèmes sont réglés. Je suis convaincu qu'il y a une partie de l'Europe qui est actuellement en mouvement et où personne, sans doute, ne peut nous dire de quoi sera fait le lendemain. Nous avons donc une obligation formelle et c'est là la grande responsabilité de l'U.E.O. Nous devons amplifier notre coopération et faire un effort plus important encore que par le passé car les problèmes existent, même s'ils sont différents. Il faut revoir toute la stratégie et je voudrais surtout dire que, dans mon esprit, il y a, en dehors de notre continent, des problèmes et des dangers car, quand je regarde vers le Sud, vers certaines directions, je pense que là aussi nous avons encore des obligations.

« Pour moi, la réunification allemande est une chance extraordinaire, puisque, au fond, c'est ce que nous avons demandé pendant des années. Nous ne devons pas nous attarder à un problème que, personnellement, je considère comme naturel, comme normal, mais je voudrais surtout dire que, au point de vue coopération militaire, dans le cadre de l'U.E.O., nous avons une très grande responsabilité,

responsabilité de coopérer envers tous les dangers qui peuvent se présenter et surtout de garantir l'avenir car, devant une partie mouvante de l'Europe, devant les problèmes que nous voyons au Sud et, dans certaines directions, à l'Est, permettez-moi de dire que nous avons ici une responsabilité. Je voudrais que nos amis et nos collègues, et surtout nos ministres, soient conscients que cette coopération doit encore aller en s'amplifiant et non le contraire. »

Enfin, le président Jean-Pierre Fourré, député (S.), a déclaré :

« Les récents événements en Europe centrale amènent l'Occident à repenser notre coopération, à réfléchir sur notre responsabilité. Le rapport Pontillon, de ce point de vue, arrive à point nommé pour que nous examinions ensemble ce qui peut être réalisé dans un avenir proche pour répondre aux besoins créés par cette transformation. Les analyses pays par pays de cette évolution de l'Europe centrale et orientale nous donnent, c'est vrai, beaucoup d'espoir pour l'avenir, mais aussi des craintes. Ainsi, par exemple, la marche de ces pays vers la démocratie ne peut pas nous faire oublier le danger de conflits localisés liés essentiellement aux mouvements de nationalistes, mais nous obligent aussi, surtout, à répondre par des solutions concrètes afin de créer un nouvel ordre européen de paix et de sécurité.

« Ce nouvel ordre européen doit d'abord être établi, à mon sens, sur le nécessaire maintien des alliances. L'O.T.A.N. et le Pacte de Varsovie sont encore des instruments indispensables pour maintenir une sécurité partagée dont le corollaire est le maintien d'un seuil minimum de sécurité et de dissuasion. Le maintien de l'Alliance atlantique est encore nécessaire aujourd'hui. L'Alliance sert en effet de cadre aux négociations sur le désarmement et la sécurité en Europe et sur les mesures de confiance. Mais surtout, ce nouvel ordre européen doit reposer sur le renforcement de l'U.E.O.

« La proposition de M. Baker d'une extension de l'action de l'Alliance au domaine politique néglige le fait que le Conseil de l'Europe ou l'U.E.O. seraient mieux à même de mener cette action au moins dans certains domaines. L'U.E.O. a un rôle à jouer là où l'action de l'Alliance est insuffisante — le domaine méditerranéen — et pour coordonner l'action des Etats membres hors de la zone couverte par le Traité de l'Atlantique Nord. L'U.E.O. a un rôle à jouer au niveau de la vérification. L'U.E.O. est en effet la seule organisation européenne susceptible de mettre sur pied, en se fondant sur l'expérience unique au monde acquise par son Agence pour le contrôle des armements, la participation des Etats membres : banque de données, étude de ces données, formation des inspecteurs et utilisation de satellites, le cas échéant.

« La proposition belge de création d'un système de mise en alerte rapide, en cas de nécessité, reliant les pays de l'Europe de l'Ouest et de l'Est entre eux doit aussi être examinée dans ce cadre. L'U.E.O. doit non seulement répondre aux évolutions et aux besoins nouveaux, mais essayer de les devancer par une réflexion constante de ses membres.

« L'U.E.O. doit énoncer sa position en accord avec l'O.T.A.N. concernant d'éventuelles demandes d'adhésion venant de pays de l'Est réellement démocratiques et indépendants. Des propositions peuvent être déjà faites à ces pays qu'il est particulièrement important d'intégrer dans un ordre international alors même que, confrontés à de graves problèmes économiques et politiques, ils risquent de se replier sur de dangereux nationalismes. On peut ainsi les associer à des groupes de réflexion concernant notamment le processus du désarmement, mais aussi les nouvelles données stratégiques, les vérifications, etc. L'U.E.O. apparaît ainsi comme la seule instance européenne de défense. Il est normal ainsi qu'elle assume ses responsabilités face aux pays d'Europe centrale et orientale.

« En ce qui concerne une R.D.A. réunifiée à la R.F.A., la solution de la neutralité poserait des difficultés majeures au processus de désarmement. Mais alors, quelle solution pour cette Allemagne réunifiée, pour concilier à la fois sa solidarité occiden-

tale, le nécessaire maintien des alliances et une expression forte de son peuple pour une position de neutralité ? Plusieurs idées ont été avancées, entre autres ce matin. Vous me permettrez, M. le Président, d'en ajouter une : ne peut-on, en effet, imaginer comme première étape de l'Allemagne réunifiée, un statut proche de celui de la France, membre de l'U.E.O. et de l'Alliance, mais ne faisant pas partie du commandement intégré de l'O.T.A.N. ? Je pose la question. Le rôle de l'U.E.O., dans le processus de vérification, est à réaffirmer, de même que le projet d'agence spatiale européenne dont nous aurons à débattre à Rome. Je suis heureux que ma proposition fasse l'objet, en effet, d'un débat dans le sens d'une vérification des armements. Cela peut être un moyen d'instaurer des mesures de confiance et de coopération particulières avec les pays de l'Est ayant fait la preuve de leur avancée démocratique au sens occidental du terme.

« Ainsi, M. le Président, parallèlement à la promotion de la confédération, l'U.E.O. jouerait son rôle d'ouverture à d'autres pays européens pour renforcer notre coopération, de même que le Conseil de l'Europe affirmerait sa vocation de parlement de cette confédération européenne. »

L'Assemblée a conclu ce débat par l'adoption d'une recommandation (n° 479) qui figure en annexe au rapport.

Notons enfin que M. Jacques Baumel avait interrogé M. Eyskens, à la suite de son intervention le 22 mars 1990 devant l'Assemblée, sur l'idée de confédération lancée par le président François Mitterrand, et sur la proposition polonaise de création d'un organisme de coordination européenne.

« M. Eyskens a répondu à M. Baumel que l'idée de confédération paraît "judicieuse et intéressante". Il est clair, a poursuivi le ministre, que si l'on évolue vers une coopération au sein de la grande Europe, il faudra structurer cette coopération et, jusqu'ici, tous ceux qui songent à cette structure situent la réflexion au niveau de la coopération intergouvernementale. Je n'ai entendu personne défendre la thèse d'une intégration à caractère supranational de tous les pays européens. Nous défendons cette idée au niveau des Douze, c'est là la grande différence entre la fédération européenne telle que nous la désirons et une plus grande structure de coopération intergouvernementale, ce qui implique que chaque gouvernement y maintienne un droit de veto et qu'on opère par consensus. Dans ce contexte-là, on peut envisager une coopération de type confédéral. Cela ne veut pas dire que cette confédération soit forcément dotée d'un président. Il peut y avoir un président en exercice, un Conseil des ministres, c'est parfaitement envisageable et c'est même une hypothèse intéressante. Je ferai néanmoins deux réserves. D'abord, il ne faudrait pas que cette confédération de la grande Europe devienne une structure qui mette sous tutelle les organisations existantes, à commencer par la Communauté européenne. Deuxième réserve, qui est pour moi une condition, si l'on crée une telle confédération intergouvernementale, il serait évidemment élémentaire que l'Europe communautaire des Douze, ou peut-être des Quatorze, y entre en tant que communauté et y parle d'une seule voix car, sinon, nous risquons d'être confrontés en permanence avec le danger de la dilution et de la division de l'Europe, dès lors que les pays membres de la Communauté, au sein de la confédération devraient prendre des attitudes individuelles.

« L'idée d'un conseil de coopération est parfaitement conciliable avec l'idée d'une confédération. Ce conseil de coopération peut être l'instrument politique d'une évolution d'un type confédéral. On peut aussi greffer sur l'idée du conseil de coopération du gouvernement polonais l'idée déjà exprimée il y a une vingtaine d'années par un de mes prédécesseurs M. Harmel, à savoir la mise sur pied d'un organe de gestion de la sécurité européenne, parfois appelé conseil de sécurité européen. Cette formulation n'est peut-être pas très heureuse car elle évoque par trop

un organisme qui existe au niveau des Nations unies et qui, lui, est un directoire où siègent des grandes puissances disposant d'un droit de veto. Je vois néanmoins une assez grande convergence entre des idées de type confédéral et les idées proposées par le gouvernement polonais. C'est donc certainement une voie fructueuse à explorer. »

ANNEXE

**PRINCIPALES RECOMMANDATIONS
ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE DE L'U.E.O.
AU COURS DE SA 35^e SESSION ORDINAIRE**

RECOMMANDATION N° 471

**sur le développement des relations Est-Ouest
et la sécurité de l'Europe occidentale.**

L'Assemblée,

(i) Considérant que la nouvelle politique de réformes, engagée par l'Union soviétique depuis quatre ans, a désormais créé les conditions permettant des progrès décisifs vers une limitation négociée des armements, vers l'ouverture et le développement d'un dialogue sincère, ainsi que vers une coopération étendue à de larges domaines entre les pays de l'Est et de l'Ouest de l'Europe ;

(ii) Constatant qu'après l'accord sur les missiles à portée intermédiaire, l'ouverture de la conférence sur le désarmement chimique et l'entente sur le mandat de la conférence sur le désarmement conventionnel ouvrent la perspective d'un abaissement général du niveau des armements en Europe ;

(iii) Se félicitant de l'effort entrepris par l'Union soviétique pour fonder les négociations en vue de la réduction des armements sur une plus grande transparence grâce à la publication d'informations précises et détaillées concernant la puissance militaire soviétique et pour établir des données effectivement comparables avec celles fournies par les pays occidentaux et se félicitant également des premières mesures unilatérales de réduction des effectifs soviétiques en Europe orientale ;

(iv) Se félicitant de ce que les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de l'Alliance atlantique se soient mis d'accord, à Bruxelles, les 29 et 30 mai, pour présenter la proposition d'une réduction substantielle des armements conventionnels et pour préciser à quelles conditions ils seraient prêts à négocier une réduction des armements nucléaires à courte portée en Europe ;

(v) Constatant avec satisfaction que de nombreux conflits en cours dans le monde se sont apaisés en 1988 ;

(vi) Se félicitant des échanges entamés par l'Assemblée de l'U.E.O. et le Soviet suprême de l'Union soviétique ;

(vii) Prenant en compte le fait que la nouvelle conception soviétique de « suffisance raisonnable » n'a pas encore trouvé de traduction concrète et que, dès lors, elle ne saurait être déjà tenue pour irréversible, mais espérant le succès de la négociation de Vienne sur la réduction des armements conventionnels ;

(viii) Constatant, en outre, que le nouveau déploiement et la réorganisation des forces soviétiques sont encore loin d'être achevés et attendant la mise en œuvre de la stratégie défensive dont l'U.R.S.S. a proposé le principe ;

(ix) Se félicitant de la participation de l'Union soviétique et de ses alliés à toutes les entreprises de la société internationale destinées à rétablir ou renforcer la paix dans les régions où elle est menacée et à éviter la prolifération nucléaire,

Recommande au Conseil,

1. De suivre avec attention l'évolution de la stratégie, de l'organisation et du déploiement des forces soviétiques et de rapporter à l'Assemblée les conclusions qu'il tire de son analyse ;

2. D'établir une comparaison entre les tableaux des forces et des armements des deux alliances publiés par l'O.T.A.N. et par le Pacte de Varsovie, en vue d'expliquer les divergences existant entre les chiffres avancés de part et d'autre ;

3. De procéder, à propos de chacune des négociations sur la limitation ou l'interdiction d'armements auxquelles participent les pays membres, à une consultation entre leurs délégations, de façon à coordonner leur position sur la base des principes définis par la Plate-forme de La Haye ;

4. De poursuivre, avec ses alliés américains, une étroite concertation en vue :

(a) d'appliquer les principes définis à Bruxelles, les 29 et 30 mai, pour assurer la progression des négociations sur la limitation des armements conventionnels et pour lier à leur succès toute initiative dans le domaine des armements nucléaires à courte portée ;

(b) de définir les voies et moyens d'un nouveau concept de sécurité qui fasse qu'aucune partie de l'Europe ne voie sa sécurité diminuée ou rendue inférieure à celle des autres ;

(c) de définir un système de sécurité reposant sur le maintien de moyens conventionnels et nucléaires au niveau nécessaire pour éviter le contournement de la dissuasion ;

(d) de mettre en œuvre, dans la perspective d'une approche multilatérale de la sécurité, une redéfinition des charges et des responsabilités à l'intérieur de l'Alliance atlantique ;

(e) de préciser les exigences d'une vérification efficace de l'application d'accords sur les armements conventionnels et sur les armements chimiques ;

(f) de ne rien faire qui soit contraire aux engagements pris ou de nature à compromettre de nouveaux progrès dans la négociation sur la limitation des armements conventionnels ;

5. D'insister pour la reprise de la négociation START dans les plus brefs délais possibles ;

6. De promouvoir, dans le cadre du Conseil de l'Europe, un dialogue actif sur toutes les questions relevant de sa compétence avec tous les pays de l'Europe orientale qui en remplissent les conditions et qui manifesteraient le désir d'y prendre part ;

7. De favoriser, dans tous les cadres appropriés, le développement des échanges de toutes natures entre l'Europe de l'Ouest et les pays de l'Europe orientale, ainsi que le rapprochement de ces pays avec toutes les organisations visant à favoriser la libre circulation des idées et des personnes, comme des monnaies, des services et des produits.

Texte adopté par l'Assemblée de l'U.E.O. le 7 juin 1989.

RECOMMANDATION N° 473
sur les techniques nouvelles et leurs incidences
sur la défense de l'Europe

L'Assemblée,

(i) Reconnaissant que, dans un avenir prévisible, la défense du front central continuera de jouer un rôle essentiel pour les forces armées chargées de la défense de l'Europe occidentale ;

(ii) Mettant en garde contre le fait que l'attention particulière et le degré de priorité élevé accordés à cette zone ne doivent pas réduire la vigilance à l'égard des lignes de communication transatlantiques, de la liberté de mouvement en haute mer et des pressions exercées sur les flancs nord et sud de l'Europe ;

(iii) Consciente de ce que les gouvernements des pays membres de l'U.E.O. doivent faire face en même temps à la baisse démographique et aux contraintes impérieuses qui pèsent sur les budgets de défense ;

(iv) N'ignorant pas que les systèmes d'armes de haute technologie offrent la possibilité avantageuse de limiter les effectifs, tout en reconnaissant qu'ils nécessitent un degré plus élevé de formation et de maintenance ;

(v) Consciente de ce que les techniques de pointe permettent d'améliorer considérablement les capacités en ce qui concerne la puissance de feu, la précision, la gestion de la bataille et pratiquement tous les domaines des activités militaires ;

(vi) Préoccupée cependant par les problèmes que posent la vulnérabilité, la fiabilité et la disponibilité des systèmes d'armes de haute technologie, notamment dans les conditions d'une bataille prolongée ;

(vii) Soulignant que, recherche et développement compris, il faut de dix à quinze ans pour mettre en place de nouveaux systèmes d'armes et autres matériels de haute technologie ;

(viii) Rappelant ses recommandations sur l'importance du renforcement de la coopération en matière de recherche, de développement et de production d'équipements de défense entre les pays d'Europe occidentale ;

(ix) Soulignant la nécessité d'une politique spatiale européenne qui soit déterminée et activement intégrée, celle-ci devant comprendre une prise de position sur les aspects militaires et sur une course aux armements A.S.A.T. qui pourrait être imminente et avoir un effet déstabilisant sur la sécurité de l'Europe ;

(x) Sachant que l'O.T.A.N. élabore actuellement un nouveau concept global sur le potentiel militaire que représentent les techniques nouvelles, concept qui pourrait avoir des répercussions sur les analyses actuelles,

Recommande au Conseil,

1. De formuler des concepts révisés pour la sécurité de l'Europe occidentale et pour la défense du front central, en tenant compte des techniques nouvelles ;

2. D'évaluer l'effort européen nécessaire en effectifs, équipements militaires, recherche, développement et capacité de production de l'industrie de défense, ainsi que sur le plan financier ;

3. De présenter un rapport complet sur la dépendance à l'égard des satellites militaires de tous les pays qui les utilisent réellement et sur les conséquences politico-militaires de cette dépendance, en tenant compte de l'existence des armes A.S.A.T. et des différentes options relatives à la limitation ou à l'interdiction du déploiement de ces armes ;

4. D'examiner dans quels domaines de la haute technologie militaire l'industrie européenne de défense a des chances réelles de s'engager sur un pied d'égalité dans une coproduction, recherche et développement compris, avec l'industrie américaine de défense ;

5. De prier les gouvernements membres :

(a) de poursuivre leurs efforts de manière plus énergique et plus explicite, comme les y invitent la Recommandation n° 455 et la réponse correspondante du Conseil ;

Texte adopté par l'Assemblée de l'U.E.O. le 8 juin 1989.

RECOMMANDATION N° 474
sur l'U.E.O. dans le marché unique européen.
Réponse au rapport semestriel du Conseil.

I

L'Assemblée,

(i) Considérant que l'Acte unique européen est en harmonie avec les principes et les objectifs énoncés dans le Traité de Bruxelles modifié, notamment dans son préambule et ses articles premier et II, et considérant que les compétences respectives de l'U.E.O. et de la Communauté européenne sont complémentaires ;

(ii) Considérant que la création d'un marché unique européen pose aux pays membres de l'U.E.O., dans le domaine de la sécurité, des problèmes auxquels ils devront apporter des réponses concertées ;

(iii) Constatant que la Commission européenne s'est dotée d'un service chargé des questions de sécurité et de défense, mais que la perspective du développement des relations entre la Communauté européenne et plusieurs pays neutres ou non membres de l'Alliance atlantique devrait détourner la Communauté de traiter ces mêmes questions qui, en tout cas, appartiennent aux compétences de l'U.E.O., du fait du Traité de Bruxelles modifié qui demeure valide, et qui revêtent une importance accrue du fait des évolutions récentes en Europe ;

(iv) Considérant que l'Alliance atlantique demeure le fondement de la sécurité européenne, mais que le rôle qu'y joue l'Europe devrait faire l'objet d'un nouvel examen.

Recommande au Conseil,

1. De charger un groupe de travail de procéder, en consultation avec la Commission européenne, à un examen approfondi des questions que l'abolition des contrôles aux frontières posera à la sécurité des Etats membres et de transmettre à l'Assemblée un rapport sur les conclusions de cet examen ;

2. D'étudier avec soin les disparités que créera, à l'intérieur du marché unique européen, la différence qui existe entre les charges que leur politique de défense impose aux Etats membres, en vue de leur porter remède ;

3. De constituer, avec la Communauté européenne, un groupe de travail commun chargé d'établir une liste des produits et des technologies dont la cession à des pays tiers serait de nature à porter atteinte à la paix dans le monde, en vue d'interdire aux pays membres de telles cessions et de s'efforcer de faire prévaloir les mêmes règles auprès des autres pays exportateurs ;

4. De mettre au point de meilleures méthodes de façon à ce que, dans la mesure du possible, les spécifications et les normes puissent être harmonisées et faire l'objet de programmes communs qui facilitent une démarche européenne efficace et coordonnée ;

5. D'examiner les procédures d'attribution des commandes des forces armées des différents pays membres à des entreprises industrielles en vue de parvenir à les rapprocher d'un modèle unique ;

6. D'examiner, dans la même perspective, les obligations auxquelles sont soumis les personnels employés par les industriels produisant partiellement ou exclusivement pour la défense.

II

D'autre part, l'Assemblée,

(i) Considérant avec regret que le Conseil n'emploie par suffisamment les moyens statutaires dont il dispose pour entretenir un dialogue avec l'Assemblée ;

(ii) Considérant notamment le retard mis à répondre à la Recommandation n° 467 ;

(iii) Prenant acte avec satisfaction de ce que le Conseil renouvelle, dans sa réponse à la Recommandation n° 472, son engagement de rendre compte à l'Assemblée de tous les aspects de l'application du Traité de Bruxelles modifié, même quand elle est réalisée dans d'autres enceintes, mais constatant qu'il n'a fourni aucune information sur l'activité de la Commission européenne dans le domaine de la défense ;

(iv) Se félicitant de ce que le discours tenu par le secrétaire général à Bruxelles, le 21 septembre 1989, fournit une information intéressante sur l'état de la réactivation de l'U.E.O., mais regrettant que l'Assemblée n'ait pas, jusqu'à présent, bénéficié d'une communication officielle de même qualité ;

(v) Considérant que les exigences du Conseil en matière d'exécution du budget complémentaire de l'Assemblée porteraient atteinte, si elles étaient suivies d'effet, au principe de l'autonomie budgétaire de l'Assemblée et aux compétences du Président de l'Assemblée, telles qu'elles sont définies par le Règlement financier ;

(vi) Se félicitant des initiatives prises par le Conseil, en 1989, en vue de permettre un approfondissement de la réflexion des administrations des pays membres tant sur l'information du public que sur l'intelligence artificielle, ainsi que de la poursuite des sessions européennes d'études de défense,

Recommande au Conseil,

1. D'utiliser les moyens statutaires dont il dispose pour informer l'Assemblée de façon précise et complète sur ses structures, sur son activité et sur ses projets, de façon à permettre un véritable dialogue ;

2. De donner priorité à l'Assemblée dans la transmission de telles informations ;

3. De fournir à l'Assemblée le moyen de participer à sa réflexion sur les missions à donner au futur institut ;

4. De ne prendre aucune mesure mettant en jeu les relations entre le nouvel institut et l'Assemblée sans s'être assuré préalablement de l'accord de celle-ci ;

5. De respecter le principe de l'autonomie budgétaire de l'Assemblée dans les conditions précisées par lui-même en 1987 ;

6. D'informer l'Assemblée des mesures prises dans le cadre de la Communauté européenne pour permettre à la Commission européenne d'étudier les questions de sécurité et de défense ;

7. De continuer à associer l'Assemblée aux séminaires et colloques qu'il organise ;

8. D'examiner dans quelles conditions et dans quel cadre pourrait être créé un Centre européen de prévention des risques militaires et d'informer l'Assemblée des conclusions de son étude.

Texte adopté par l'Assemblée de l'U.E.O. le 5 décembre 1989.

RECOMMANDATION N° 477
*sur l'avenir du Comité de coordination
des contrôles multilatéraux d'exportations (Cocom).*

L'Assemblée,

(i) Consciente de ce que l'écart technologique entre l'alliance occidentale et le bloc soviétique en matière d'armement sophistiqué s'est réduit ces dernières années ;

(ii) Confirmant la nécessité de continuer à protéger la technologie de défense occidentale, par le biais du Cocom, jusqu'à ce que la maîtrise et la réduction des armements, l'instauration de la confiance et le renforcement de la sécurité soient entrés dans les faits pendant une période suffisamment longue pour justifier le réexamen de cette nécessité ;

(iii) Préoccupée par les violations passées des règles du Cocom qui ont entraîné un transfert important de technologies stratégiques vers des pays proscrits, permettant ainsi à l'Union soviétique d'accroître sa capacité offensive dans des domaines essentiels aux dépens de la sécurité de l'Occident ;

(iv) Préoccupée par les variantes existant entre les pays membres du Cocom en ce qui concerne les méthodes de mise en œuvre des contrôles d'exportations ;

(v) Prenant note de l'inquiétude manifestée par les pays membres de l'U.E.O. face aux revendications américaines d'extraterritorialité qui ont pour effet de décourager les exportations de technologies non sensibles ;

(vi) Reconnaissant le bien-fondé des plaintes des entreprises occidentales de pointe, selon lesquelles les règles du Cocom les empêchent de profiter de possibilités commerciales avantageuses, parmi lesquelles les co-entreprises avec les pays de l'Est ;

(vii) Se félicitant des améliorations apportées ces dernières années aux procédures de révision au sein du Cocom qui ont abouti à une réduction de la liste des produits sensibles, mais craignant que celles-ci marquent encore peut-être un retard par rapport au progrès technologique ;

(viii) Consciente de l'appel lancé par le Président Gorbatchev devant l'Assem-

blée parlementaire du Conseil de l'Europe, le 6 juillet 1989, demandant l'abolition des règles du Cocom ;

(ix) Prenant note des demandes visant à faire des exceptions aux règles du Cocom en faveur de la Hongrie et de la Pologne, ainsi que de la requête formulée par l'Union soviétique en vue d'une coopération plus étroite avec l'Occident en ce qui concerne le développement de technologie sensibles,

Recommande au Conseil,

De demander :

1. Une réévaluation fondamentale de l'état actuel de la technologie soviétique ;
2. Un examen complet des listes du Cocom compte tenu de cette réévaluation, en vue de favoriser le plus grand nombre possible d'échanges commerciaux et d'occasions de coopérer sur le plan mondial en empêchant la livraison aux groupes terroristes de munitions et de produits industriels ayant des applications militaires ;
3. Des contrôles communs des exportations et réexportations et des politiques communes de mise en œuvre de ces contrôles dans les pays membres du Cocom ;
4. Des négociations avec les pays proscrits en vue de l'instauration de procédures de vérification sur place devant accompagner toutes les ventes futures de technologies stratégiques occidentales dans les cas appropriés, en échange de la poursuite de la libéralisation de la liste du Cocom ;
5. L'ouverture de discussions, dans le cadre de la Conférence sur la coopération économique en Europe qui se tiendra du 19 mars au 11 avril 1990 à Bonn, sur les transactions entre l'Est et l'Ouest concernant les techniques de pointe et le rôle du Cocom à cet égard ;
6. La mise sur pied, dans le cadre de la C.S.C.E., d'un comité d'experts qui serait chargé d'élaborer des recommandations sur le partage des techniques de pointe entre l'Est et l'Ouest.

Texte adopté par l'Assemblée de l'U.E.O. le 7 décembre 1989.

RECOMMANDATION N° 479

*sur l'établissement d'un ordre de justice, de paix et de sécurité en Europe.
Perspectives ouvertes par l'évolution de l'Europe centrale et orientale.*

L'Assemblée,

I

(i) Se félicitant de ce que l'évolution amorcée avec le mouvement de perestroïka en U.R.S.S., qu'ont connue de nombreux pays de l'Europe centrale et orientale au cours de l'année 1989, permette enfin d'envisager l'établissement d'un nouvel ordre de paix dans l'ensemble de l'Europe ;

(ii) Considérant néanmoins que de nombreuses incertitudes demeurent sur l'avenir et la stabilité de ces pays ;

(iii) Prenant acte avec satisfaction des importants progrès réalisés par la négociation C.F.E. et se félicitant de ce que les pays concernés envisagent d'entamer, peu après la signature d'un premier accord, une nouvelle négociation destinée à abaisser encore le niveau des forces et des armements en Europe ;

(iv) Se félicitant également de la réunion, en 1990, d'une conférence des chefs d'Etat et de gouvernement destinée à donner une ampleur nouvelle au processus de la C.S.C.E. ;

(v) Constatant une grande convergence entre les propositions des pays de l'Europe orientale et ceux de l'Europe occidentale en vue de doter l'Europe dans son ensemble de structures économiques, juridiques et culturelles destinées à organiser un nouvel ordre européen ;

(vi) Soucieuse, toutefois, de ne pas précipiter une disparition prématurée des organisations qui ont, jusqu'à présent, assuré la paix en Europe, parce qu'elle rendrait plus difficile l'établissement de ce nouvel ordre de paix, et considérant qu'il convient de maintenir, pendant une période intérimaire aussi longue que nécessaire, les bases de la sécurité européenne ;

II

(i) Se félicitant des progrès réalisés vers la réunion du peuple allemand en un système politique unique, qui constitue l'un des objectifs essentiels que les pays membres de l'U.E.O. se sont fixés en 1954 ;

(ii) Considérant que la réalisation de cet objectif implique un accord négocié entre les deux Etats allemands et constatant qu'il exige une entente, entre ces deux Etats et les quatre puissances responsables, sur le statut de l'Allemagne unifiée ;

(iii) Considérant que l'ensemble des pays européens est concerné par la constitution, au centre de l'Europe, d'un nouvel Etat allemand ;

(iv) Considérant que le caractère définitif des frontières actuelles de l'Allemagne doit être confirmé par un engagement anticipé des deux Etats allemands et celui, conjoint, des autres pays européens pour que la création d'un Etat allemand ne vienne pas compromettre les acquis de l'intégration européenne et faire obstacle à l'établissement d'un nouvel ordre de paix en Europe ;

(v) Constatant que de nombreuses clauses du Traité de Bruxelles modifié s'appliquent, au moins pendant cinquante ans, à la République fédérale d'Allemagne et qu'elles ne peuvent être enfreintes sans une révision du traité ;

(vi) Rappelant que le Conseil a décidé de procéder à une telle révision dès que l'adhésion de l'Espagne et du Portugal sera devenue effective ;

(vii) Estimant que la situation géographique et la puissance d'un Etat allemand unifié ne rendent pas souhaitable de lui accorder un statut de neutralité ;

(viii) Constatant également que l'intégration de l'ensemble du territoire allemand dans l'O.T.A.N. n'apparaît pas acceptable à de nombreux pays de l'Europe centrale et orientale ;

(ix) Considérant pourtant qu'il est indispensable que le nouvel Etat allemand soit intégré dans un système de sécurité collective européen auquel les Etats-Unis et le Canada demeurent associés et constituant par lui-même l'embryon d'un système de sécurité paneuropéen ;

III

(i) Constatant qu'en période d'instabilité, il est peu souhaitable d'ajouter au nombre et à la variété des incertitudes et que, dès lors, le maintien des alliances constitue un facteur de paix et d'ordre en Europe aussi longtemps qu'un nouvel ordre de sécurité dans toute l'Europe n'aura pas été organisé ;

(ii) Considérant que la réduction des forces armées stationnées en Europe oblige à réexaminer, dès maintenant, le déploiement des forces de l'O.T.A.N. ;

(iii) Considérant que les forces des pays de l'U.E.O. sont appelées à occuper une place plus importante que par le passé dans ce nouveau déploiement ;

(iv) Considérant que tous les pays occidentaux sont amenés à limiter leurs dépenses militaires ;

(v) Considérant que, de ce fait, une coopération plus étroite des pays membres de l'U.E.O. en faveur de la sécurité commune devient indispensable ;

(vi) Considérant que, pour cette raison, les membres européens de l'Alliance seront appelés à exercer des responsabilités politiques plus importantes, notamment à propos de la limitation des armements, de l'organisation de la sécurité collective de l'Europe tout entière et de la défense contre toute menace extérieure à la zone couverte par le Traité de l'Atlantique Nord,

Recommande au Conseil

I

1. De tirer sans tarder les premières conclusions de l'étude qu'il a entreprise des conséquences d'un accord C.F.E. pour la sécurité de l'Europe et d'en informer l'Assemblée ;

2. D'étendre ensuite cette étude à l'ensemble des conséquences de la transformation de l'Europe de l'Est ;

3. De préparer avec soin une position commune des pays de l'U.E.O. à propos des questions relevant de sa compétence qui figureront à l'ordre du jour de la C.S.C.E. ;

II

1. De faire savoir à l'Assemblée si les obligations auxquelles la République fédérale d'Allemagne a souscrit au titre du Traité de Bruxelles modifié valent également pour un État allemand unifié ;

2. De procéder, avant toute révision du Traité de Bruxelles modifié, à une analyse des conséquences qu'aurait la dévolution des obligations de la République fédérale d'Allemagne à un État allemand unifié pour l'application du Traité et de la Plate-forme de La Haye, en attachant une attention particulière aux points suivants :

(a) la coopération de l'U.E.O. avec l'O.T.A.N., prévue à l'article IV du traité ;

(b) la mise en œuvre de l'assistance militaire, dans les conditions définies par l'article V et par le paragraphe III.4 de la Plate-forme de La Haye, en précisant sur quelles frontières les pays membres sont désormais astreints à contribuer à la défense de l'Allemagne ;

(c) l'application à tout État successeur de la République démocratique allemande de l'article VII selon lequel les Hautes parties contractantes ne participent à aucune coalition dirigée contre l'une d'entre elles ;

(d) l'exécution de l'article VIII, paragraphes 2 et 4, des protocoles n^{os} II, III et IV et, en particulier, de l'annexe I du protocole n^o III pour ce qui concerne la détermination du niveau des forces, la renonciation à produire certains armements et le contrôle de l'application des engagements qui s'y rapportent ;

(e) le respect de l'article XII fixant les délais à partir desquels tout pays membre pourrait mettre fin au traité pour ce qui le concerne ;

3. D'informer l'Assemblée des résultats de cette analyse ;

4. De veiller à ce que les États participant à la conférence appelée à définir le statut de l'Allemagne soient dûment et entièrement informés de ces résultats, afin qu'ils puissent tenir compte des assurances qu'offre le Traité de Bruxelles modifié, tant pour la sécurité de l'Allemagne que pour celle des pays voisins et pour l'établissement d'un nouvel ordre de paix et de sécurité en Europe ;

III

1. D'explorer sans plus tarder les perspectives ouvertes à l'U.E.O. pour qu'elle puisse servir d'outil pour une évaluation des menaces qui peuvent peser sur les pays membres et pour la recherche des perspectives d'un espace paneuropéen de sécurité dont elle paraît pouvoir constituer ultérieurement un cadre approprié, notamment :

(a) pour la définition d'un « seuil de suffisance » en matière de défense ;

(b) pour l'approfondissement du concept de « sécurité partagée » ;

(c) pour développer les moyens d'arbitrage, les mesures de confiance et le désarmement ;

2. D'utiliser l'U.E.G. comme levier d'un nouvel ordre européen de sécurité où elle pourrait :

(a) garantir l'intangibilité des frontières de ses membres, y compris celles qui résulteront de l'union des deux États allemands ;

(b) assurer le respect des engagements pris par ses membres dans le cadre d'accords de limitation des forces ou des armements ou de non-production de certaines armes ;

3. De procéder à une évaluation du niveau des forces des pays de l'U.E.O. dont le déploiement est nécessaire à la sécurité de l'Europe et de convenir d'une répartition équitable des efforts requis ;

4. D'utiliser le Traité de Bruxelles modifié comme la base juridique de la présence de forces des États membres sur le territoire d'autres États membres, dans la mesure où cette présence contribuerait au renforcement d'un ordre pacifique en Europe ;

5. De réunir régulièrement les chefs d'État-major des pays membres pour examiner les besoins européens en matière d'armement et donner ainsi une impulsion politique à la standardisation et à la production en commun de ces armements ;

6. D'élaborer un programme d'organisation en commun des mesures de vérification nécessitées par l'application des accords C.F.E. ;

7. De développer, à cette fin, l'étude qu'il a entreprise de la possibilité de mettre sur pied une agence européenne de satellites d'observation ;

8. De faire organiser, par l'Institut d'études de sécurité de l'U.E.O., un échange permanent d'informations avec les pays de l'Europe de l'Est sur les déploiements militaires en Europe et sur l'application des accords C.F.E. ;

9. De procéder régulièrement à une information du public sur les travaux entrepris par ses groupes de travail, afin de permettre à l'opinion européenne de prendre connaissance de la coopération dans le cadre de l'U.E.O.

Texte adopté par l'Assemblée de l'U.E.O. le 23 mars 1990.